

**NEXANS**

**Société anonyme au capital de 28 604 391 euros  
Siège social : 8 rue du Général Foy - 75008 PARIS**

**393 525 852 R.C.S. PARIS**

**RAPPORT DE GESTION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

**(Exercice clos le 31 décembre 2010)**

## SOMMAIRE

<b>1. Activité du Groupe en 2010</b> .....	4
1.1 Résultats consolidés du Groupe Nexans.....	4
1.1.1 Evolution des résultats.....	4
1.1.2 Analyse par métier.....	5
1.2 Autres éléments des comptes consolidés.....	15
1.2.1 Effet stock-outil.....	15
1.2.2 Dépréciations d'actifs nets.....	15
1.2.3 Restructurations.....	16
1.2.4 Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non-ferreux.....	16
1.2.5 Plus et moins values sur cession d'actifs.....	17
1.2.6 Résultat financier.....	17
1.2.7 Impôts.....	17
1.2.8 Principaux flux financiers de la période.....	17
1.2.9 Bilan.....	18
1.2.10 Autres faits marquants de l'exercice.....	18
1.3 Société Nexans SA.....	19
1.3.1 Activité et résultats.....	19
1.3.2 Proposition d'affectation du résultat 2010 et dividende.....	19
<b>2. Progrès réalisés et difficultés rencontrées</b> .....	20
<b>3. Recherche et Développement</b> .....	23
<b>4. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2010</b> .....	24
<b>5. Orientations et perspectives</b> .....	25
<b>6. Facteurs de risque</b> .....	25
6.1 Risques juridiques.....	25
6.1.1 Risques de non-conformité aux lois et règlements et aux normes.....	25
6.1.2 Enquêtes de concurrence.....	26
6.1.3 Risques de litiges.....	27
6.2 Risques liés à l'activité.....	27
6.2.1 Risques liés aux responsabilités contractuelles.....	27
6.2.2 Risques liés à la dépendance clients.....	29
6.2.3 Risques liés aux matières premières et à l'approvisionnement.....	29
6.2.4 Risques géopolitiques dans les zones de développement à croissance élevée.....	31
6.2.5 Risques liés à la situation concurrentielle de Nexans.....	31
6.2.6 Risques liés aux technologies utilisées.....	32
6.2.7 Risques industriels et environnementaux.....	32
6.2.8 Position de Nexans concernant l'amiante.....	33
6.3 Risques financiers.....	34
6.4 Assurances.....	35
<b>7. Mandataires sociaux et dirigeants</b> .....	38
7.1 Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration.....	38
7.2 Opérations des mandataires sociaux et principaux dirigeants.....	40
7.3 Rémunération des administrateurs.....	41
7.4 Rémunérations et avantages au bénéfice du Président-Directeur Général.....	42
7.5 Options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance.....	46
<b>8. Informations concernant la Société et son capital</b> .....	49
8.1 Capital social.....	49
8.2 Répartition du capital et des droits de vote.....	51
8.3 Rachats d'actions.....	52
8.4 Actionnariat salarié.....	52
8.5 Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.....	52
<b>9. Développement durable - Données sociales et environnementales</b> .....	53
9.1 Organisation développement durable.....	53
9.2 Ethique et conduite des affaires.....	53
9.3 Responsabilité sociale et données sociales.....	54

9.3.1	Effectifs.....	55
9.3.2	Restructurations .....	64
9.3.3	Organisation .....	65
9.3.4	Rémunérations.....	67
9.3.5	Relations sociales.....	68
9.3.6	Hygiène et sécurité.....	70
9.3.7	Formation .....	71
9.3.8	Développement de carrières .....	73
9.3.9	Enquête Groupe de satisfaction auprès des managers.....	74
9.3.10	Emploi des personnes handicapées.....	75
9.3.11	Activités sociales .....	75
9.3.12	Activité Faisceaux.....	76
9.4	Données environnementales.....	79
9.4.1.	Politique du Groupe Nexans en matière d'environnement .....	79
9.4.2	Conséquences environnementales de l'activité et mesures prises pour en limiter l'impact	81
<b>Annexe 1 - Résultats financiers au cours des cinq dernières années .....</b>		<b>84</b>
<b>Annexe 2 - Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2010.....</b>		<b>85</b>

Ce rapport est destiné à rendre compte des résultats et de l'activité de la Société et du Groupe Nexans pendant l'exercice clos le 31 décembre 2010. Il est établi sur la base des comptes sociaux et des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2010.

Dans un rapport joint, établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le Président rend compte, notamment, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place et appliquées dans le Groupe, en particulier dans le domaine de l'information financière et comptable.

Nexans, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché NYSE Euronext Paris (compartiment A), fait partie de l'indice SBF 120.

La répartition estimée du capital social par catégorie d'actionnaires à fin 2010 était la suivante à la connaissance de la Société : 84% investisseurs institutionnels (dont 9% pour le groupe Madeco (Chili), 5,1% pour le Fonds Stratégique d'Investissement (France), 5,2% pour Dodge & Cox (USA), 5% pour Axa (France), 4,9% pour Deutsche Bank AG (Allemagne) et 3,7% pour Manning & Napier (USA)), 15,5% actionnaires individuels et salariés et 0,5 % actionnaires non identifiés.

## **1. Activité du Groupe en 2010**

### **1.1 Résultats consolidés du Groupe Nexans**

#### **1.1.1 Evolution des résultats**

Le chiffre d'affaires 2010 s'établit à 6 179 millions d'euros contre 5 045 millions d'euros en 2009, soit une augmentation de 22,5%.

Cette hausse s'explique largement par l'évolution des prix des métaux non ferreux qui ont poursuivi leur forte augmentation tout au long de l'année 2010 après la hausse enregistrée en 2009. En moyenne, les cours de facturation implicite du cuivre et de l'aluminium sont respectivement en progression de 46% et 8% par rapport à 2009.

A cours des métaux non ferreux constants, à taux de change et périmètre inchangés, le chiffre d'affaires total du Groupe a en 2010 un niveau comparable à celui de 2009 (+0,4%).

Les zones Asie-Pacifique, Amérique du Sud et Europe présentent une quasi stabilité de leur chiffre d'affaires grâce à un second semestre en nette progression par rapport aux six premiers mois de l'année. Le chiffre d'affaires des zones Amérique du Nord et MERA (Moyen-Orient, Russie, Afrique) enregistrent par contre, une croissance de respectivement 7% et 9% de leurs ventes sur la période.

La marge opérationnelle s'établit à 207 millions d'euros, soit 4,8% du chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants (et 3,4% du chiffre d'affaires à cours des métaux courants). En 2009, la marge opérationnelle s'établissait à 241 millions d'euros, soit 6,0% du chiffre d'affaires à cours des métaux constants (et 4,8% du chiffre d'affaires à cours des métaux courants).

L'EBITDA (marge opérationnelle avant dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles) s'élève à 345 millions d'euros en 2010 (8,0% du chiffre d'affaires à métaux constants) contre 363 millions d'euros en 2009 (9,0% du chiffre d'affaires à métaux constants).

Compte tenu de la poursuite au cours de l'année 2010 de la hausse des prix des métaux non ferreux, l'effet stock-outil (sans contrepartie de trésorerie) s'établit à +89 millions d'euros (net des impacts de la réduction du stock outil, cf. § 1.1.2 Activités non allouées) contre un produit comptable de 18 millions d'euros en 2009. Rappelons qu'en 2008, la forte baisse des cours sur le dernier trimestre avait conduit à l'enregistrement d'une charge comptable de 165 millions d'euros. En effet, la valorisation des stocks au prix unitaire moyen pondéré de fin de période conduit à constater en comptabilité, l'impact du décalage temporaire entre le cuivre réellement consommé et le cuivre qui est implicitement affecté à la commande par le biais des couvertures. La poursuite de l'application du principe du LIFO (Last In First Out - en vigueur jusqu'en 2004 avant la transition aux normes IFRS) aurait conduit à ne pas constater les charges ou produits induits liés à ce décalage dans le temps.

Le résultat avant impôt des sociétés intégrées s'établit à 110 millions d'euros en 2010, soit plus du double par rapport à 2009 où il s'établissait à 51 millions d'euros en raison de plus faibles charges de restructuration (67 millions d'euros contre 119 millions d'euros).

Compte tenu d'une charge d'impôt de 26 millions d'euros, le résultat net part du Groupe s'élève à 82 millions d'euros en 2010 contre 8 millions d'euros en 2009.

### **1.1.2 Analyse par métier**

(Chiffre d'affaires par origine commenté à cours des métaux non ferreux constants)

#### **ENERGIE**

Les ventes du métier Energie ont atteint 3 568 millions d'euros en 2010, en recul de 1,0% à périmètre et change constants par rapport à 2009.

La reprise des activités Industrie (+16,1% par rapport à l'année dernière) s'est confirmée tout au long de l'année notamment dans les segments qui avaient été les premiers touchés par la crise. Cette forte progression compense largement la décroissance des activités des autres domaines de l'Energie. En effet le Bâtiment et les Infrastructures d'Energie après avoir connu une forte décroissance sur le premier semestre (respectivement -15,9% et -8,9% de croissance organique à fin juin 2010) ont connu, dans la deuxième partie de l'année, un chiffre d'affaires stable pour les Infrastructures d'Energie et en hausse dans le segment Bâtiment (+7,3% à change constant par rapport au premier semestre 2010).

#### **Câbles d'Infrastructures d'énergie :**

Le chiffre d'affaires de l'année 2010 est en retrait de 5,7% à périmètre et taux de change constants par rapport à 2009. La reprise au deuxième semestre a été particulièrement marquée dans le domaine des câbles et accessoires moyenne et basse tension destinés au marché de la distribution.

Dans le domaine des câbles haute tension, l'année aura été difficile dans l'activité sous-marine, compensée en partie par la bonne performance des activités en haute tension terrestre.

Le chiffre d'affaires de l'activité **haute tension sous-marine** est en retrait de 5,6% en 2010. Cette faiblesse est due à un certain nombre de difficultés d'exécution de contrats, liées à la forte charge de l'usine d'Halden ou à la survenance d'incidents externes. Certaines phases de production ont dû être re-planifiées. Ces éléments n'ont pas permis de passer dans les temps prévus toutes les phases d'avancement nécessaires à la reconnaissance complète du chiffre

d'affaires sur les contrats concernés. Le programme d'amélioration industrielle développé en 2010 a commencé toutefois à porter ses fruits. Afin par ailleurs de faire face au développement de l'activité, il a été décidé de lancer un projet d'accroissement de la capacité de l'usine avec la construction d'une deuxième ligne verticale qui devrait être opérationnelle au deuxième semestre 2011.

En 2010, les principaux contrats constitutifs du chiffre d'affaires concernent la fourniture et l'installation de câbles d'interconnexion de réseaux à l'exemple de la liaison haute tension à courant continu entre la péninsule ibérique et les îles Baléares (dans le cadre du projet COMETA), de l'interconnexion des réseaux finlandais et suédois (Fenno-Skan2), norvégiens et suédois (Oslofjord II) ou entre le Danemark et l'Allemagne (Kontek). Ils comprennent aussi les projets d'équipement et de connexion des parcs éoliens offshore de Sheringham Shoal et du Lincolnshire en Angleterre ou de Belwind en Belgique. A ces projets de câbles d'énergie, s'est ajoutée la réalisation de différents câbles ombilicaux à l'image de celui destiné au champ gazier de Tambaù au Brésil.

Le chiffre d'affaires comprend aussi les dernières phases de contrats plus anciens qui ont été clôturés en 2010, à l'exemple de la liaison sous-marine très haute tension entre l'Arabie Saoudite et Bahreïn ou la fourniture d'un câble d'énergie sous-marin destiné au projet Valhall « Power from Shore » de BP.

Le carnet de commandes de cette activité (980 millions d'euros) continue d'offrir une très bonne visibilité avec une charge équivalente à plus de 24 mois de chiffre d'affaires. Plusieurs commandes significatives ont ainsi été prises en 2010 pour des projets d'interconnexion. L'un de 178 millions d'euros entre la Sicile et Malte, l'autre de 64 millions d'euros qui permettra de relier l'île d'Eubée avec la région de l'Attique pour un projet de fermes éoliennes. Les autres contrats phare de l'année 2010 concernent la liaison Estlink 2 entre la Finlande et l'Estonie pour un montant de 180 millions d'euros ainsi que le projet de la liaison haute tension traversant le fjord d'Oslo en remplacement de celle installée depuis plus de 30 ans (104 millions d'euros).

En **haute tension terrestre**, le chiffre d'affaires est en retrait de 3,2% en 2010 par rapport à 2009. Le net retrait de l'activité sur le second semestre (-15% par rapport au premier semestre) s'explique principalement par de moindres travaux d'installations sur sites.

L'activité industrielle elle-même est restée soutenue tout au long de l'année avec un bon niveau de charge entre les différentes usines grâce à une plus grande mutualisation des capacités du Groupe. En 2010, les contrats constitutifs du chiffre d'affaires sont principalement des projets d'interconnexion au Moyen-Orient entrés en commande les années passées et dont la réalisation s'est déroulée sans difficulté tout au long de l'année (Lybie Phase II, Qatar phase VIII...), auxquels s'ajoute un courant d'affaires régulier avec les opérateurs historiques en France, Espagne ou Belgique. En Australie, le projet remporté en 2009 pour la fourniture d'un câble destiné à alimenter la plus grande station de désalinisation d'eau de mer en construction dans l'Etat de Victoria a assuré la charge de l'usine de Tottenham en Australie.

Le Groupe a également remporté en 2010, deux nouveaux contrats d'une taille très significative au Moyen Orient : un contrat clé en main de 90 millions d'euros portant sur la réalisation du premier système de câble très-haute tension fonctionnant à 400 kV pour DEWA à Dubaï ainsi qu'un contrat de 73 millions d'euros pour un projet clé en main de modernisation de l'infrastructure énergétique d'Abu Dhabi. Au 31 décembre 2010, le carnet de commandes s'établit à environ 430 millions d'euros. Compte tenu des réponses à des appels d'offre en cours, la visibilité est de l'ordre de 18 mois.

Le chiffre d'affaires réalisé dans les **câbles moyenne / basse tension** est en recul de 7,7% à taux de change et périmètre constants par rapport à 2009. Le deuxième semestre 2010 affiche cependant une progression de plus de 8 % à change constant par rapport aux six premiers mois de l'année.

En Europe, le chiffre d'affaires à taux de change constant est en retrait de 7,5% sur l'année, mais il est cependant en progression sur le deuxième semestre par rapport à fin juin 2010.

En Europe du Nord (Suède, Norvège, Allemagne), les conditions météorologiques particulièrement défavorables de début d'année se sont cumulées avec des marchés relativement atones où la concurrence a été soutenue. Le deuxième semestre montre une stabilisation voire un léger regain d'activité avec les principaux opérateurs nationaux ainsi que la reprise des contrats exports (Russie, Inde).

La France, tirée par la poursuite du plan d'investissements d'ERDF et par la réalisation d'un grand contrat à l'international (Ghana), voit son chiffre d'affaires progresser (+11,5% sur l'année 2010). L'Europe du Sud a aussi bénéficié de conditions favorables avec notamment en Grèce, un surcroît d'activité sur le marché domestique. En Italie le Groupe a profité de quelques commandes exceptionnelles de la part d'ENEL dans le cadre du plan de relance italien, commandes qui n'ont toutefois pas permis de pérenniser le site de Latina dont le projet de fermeture a été annoncé fin mai. L'Espagne a enregistré une nouvelle baisse très significative de son activité par rapport à 2009 confirmant la poursuite de la dégradation de ce marché, aggravée par la décision de l'Etat de réduire ses aides au développement des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque). Le marché britannique est resté difficile en raison d'un contexte de prix toujours très concurrentiel et d'une évolution des taux de change défavorable aux productions du Groupe vers ce pays.

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires à taux de change constant est en retrait de 11,9% sur l'année 2010, et il est stable au deuxième semestre par rapport à la première partie de l'année. La demande de câbles d'infrastructures au Canada enregistre un ralentissement après les investissements importants réalisés en 2009 en préparation des Jeux Olympiques. Aux Etats-Unis, la faiblesse récurrente du marché résidentiel continue à peser sur les volumes de câbles de distribution qui connaissent une baisse voisine de 20%. L'impact pour le Groupe reste toutefois limité suite à la fermeture au premier trimestre 2009 de l'usine de Québec.

En Asie-Pacifique, à périmètre et taux de change constants, les ventes sont en retrait de 10,4% par rapport à 2009, mais le deuxième semestre 2010 enregistre une amélioration de 13,1% sur la deuxième partie de l'année par rapport au premier semestre.

En Australie, les ventes s'inscrivent en baisse de 14,9% par rapport à l'an passé (-27,7% à fin juin). Outre la faiblesse du marché résidentiel (pénalisant les câbles enterrés de réseaux de distribution basse tension), l'année a notamment été marquée par une très faible activité au premier semestre dans certains Etats (Queensland & Victoria), connaissant à la fois un décalage des chantiers du fait de conditions climatiques défavorables et des restrictions budgétaires ayant conduit à l'arrêt de certains projets publics. Un meilleur équilibre des ventes entre les différents Etats a permis une reprise dès le deuxième semestre (en progression de pratiquement 20% par rapport au premier semestre 2010).

En Corée, les ventes sont comparables à celles de 2009. Si la concurrence est restée forte sur le marché domestique, la filiale du Groupe a bénéficié d'un important contrat au Moyen-Orient avec le sud coréen Hyundai Engineering & Construction.

Dans la Zone MERA, la progression des ventes a été forte en 2010 (+24,3% par rapport à 2009, dans la continuité de la tendance du premier semestre) essentiellement grâce au développement des ventes réalisées à partir de la nouvelle unité russe.

En Russie, l'usine d'Ouglich est maintenant opérationnelle sur le plan industriel, la production de câbles d'Infrastructure basse et moyenne tensions n'ayant démarré qu'en septembre 2009. Par ailleurs, les activités de négoce de câbles en provenance des autres unités sont en nette reprise après un arrêt total au début de l'année 2009 en raison de la crise économique.

Au Maroc, les ventes s'inscrivent en baisse de 8,4% sur l'année 2010 par rapport à 2009, compte tenu du fort recul des achats de l'opérateur national et du ralentissement des grands projets d'infrastructures touristiques. Ce phénomène domestique n'a été que partiellement compensé par la poursuite du développement des ventes vers l'Afrique de l'Ouest.

En Egypte, les ventes sont en retrait par rapport à 2009 de 4,3% en 2010 contre une baisse de près de 18% à mi-année. Après un premier semestre difficile pour la fourniture de câbles d'infrastructures pour les réseaux de distribution moyenne tension, la demande a repris au deuxième semestre. Le segment des câbles haute tension pour le marché domestique est resté par contre bien orienté mais l'unité n'a pu totalement en bénéficier en 2010 faute de capacités de production. En conséquence, il a été décidé de poursuivre les investissements de montée en tension de l'unité locale. Enfin, un courant d'exportation a été initié vers les pays africains limitrophes, notamment en torsades basse tension.

Au Liban, les ventes sont en retrait de 17,9% sur l'année mais en progression de plus de 10% à change constant d'un semestre sur l'autre. Le report dans le temps des commandes de l'opérateur national n'a pas permis de compenser pleinement la baisse des exportations, pénalisées par les conditions de marché difficiles qui prévalent dans certains Etats du Moyen-Orient (Irak, Jordanie, Syrie).

En Amérique du Sud, la baisse des ventes atteint 24,8% sur l'ensemble de l'année avec un contraste très fort entre premier et deuxième semestre. En effet, les six premiers mois de l'année affichent un retrait de -41,4% tandis que le deuxième semestre progresse de 30% à change constant, en séquentiel.

Au Brésil, la tendance constatée fin 2009 s'est confirmée avec un report en chaîne des grands projets de développement des infrastructures en lignes aériennes conduisant à une quasi absence de charge de l'usine de Lorena au premier semestre. Sur ce marché, l'environnement concurrentiel s'est par ailleurs renforcé. Cette situation a conduit le Groupe à décider de la concentration de ses moyens industriels, en matière de lignes aériennes notamment, sur un seul site. Dès le premier semestre, le Groupe a ainsi annoncé la fermeture de son site de Lorena avec le transfert programmé des équipements aluminium vers les sites d'Americana (Sao Paulo) et cuivre vers celui de Rio de Janeiro. Le deuxième semestre a vu la reprise des livraisons de certains contrats, ce qui a conduit le Groupe à adapter le calendrier initial de transfert des équipements afin de pouvoir répondre aux demandes des clients. Dans le domaine des câbles isolés de distribution, les niveaux d'activité se sont quant à eux améliorés progressivement au cours de l'année même si les conditions de marché sont restées difficiles en raison à la fois d'un environnement concurrentiel fort et de la situation de pénurie de certaines matières premières comme les lingots d'aluminium.

Au Pérou, le chiffre d'affaires progresse de 5,1% à change constant en 2010. La bonne tenue de la demande sur le marché domestique compense la faiblesse des ventes à l'exportation (Vénézuéla). Le marché domestique apparaît plus concurrentiel et s'oriente vers l'aluminium. En Argentine le chiffre d'affaires est inférieur de 22,5% à celui de 2009. La réduction s'explique pour l'essentiel par le décalage dans le temps d'un projet significatif en ligne aérienne devant démarrer initialement en septembre 2010.

Le chiffre d'affaires en **accessoires d'énergie** progresse en 2010 de 9,0% à périmètre et change constants par rapport à 2009. En Europe (à l'exception de l'Espagne toujours en situation de crise) l'activité est soutenue. La France conserve un niveau d'activité satisfaisant dans le domaine des jonctions et des coffrets. L'Allemagne et la Belgique progressent fortement (respectivement 17% et 30%) sous l'effet du redéploiement du Groupe vers de nouveaux



marchés (éolien) ou de ses nouvelles offres produits (offres OEM).

### **Câbles Industriels :**

Le chiffre d'affaires progresse de 16,1% en 2010, à taux de change constant par rapport à 2009, confirmant un net redressement de l'activité pour le troisième semestre consécutif.

Les activités de câbles et faisceaux pour le marché automobile contribuent largement à cette progression. Le ferroviaire, l'aéronautique et les câbles à forte valeur ajoutée pour les projets «offshore» confirment leur bonne tenue en 2010 tandis que la robotique ou les câbles pour l'industrie minière (après une année 2009 très difficile) affichent un fort rebond.

En 2010, le chiffre d'affaires de **l'activité faisceaux** poursuit le redressement engagé dès mi-2009. Le chiffre d'affaires progresse de plus de 50% sur l'année et est en croissance régulière sur les trois derniers semestres. La demande est soutenue tant en Allemagne qu'aux Etats-Unis où le Groupe a bénéficié de la décision de certains grands constructeurs automobiles de réduire le nombre de leurs fournisseurs.

Les ventes de **câbles spéciaux pour applications industrielles** progressent de 7,4% en 2010, à périmètre et taux de change constants. Par rapport au point bas que représente le deuxième semestre 2009, le chiffre d'affaires affiche une progression de plus de 10% à change constant.

En Europe, l'année 2010 est en progression organique de 6,2%. Le regain d'activité a été marqué dès les premiers mois de 2010, la deuxième partie de l'année progressant à nouveau de 3,0% à change constant par rapport au premier semestre 2010. Les évolutions sont contrastées selon les segments.

Le marché de la machine outil a redémarré progressivement en début d'année mais dans un contexte de prix plus concurrentiel pour ensuite se stabiliser au deuxième semestre. L'Italie et l'Allemagne progressent en rentabilité, sous l'effet conjoint de la reprise des volumes et des effets positifs des plans d'adaptation de la capacité mis en œuvre en 2009. Toutefois dans certains segments (câbles de sécurité...), le point d'équilibre n'a pas encore été retrouvé en raison de l'intensification de la concurrence. La France bénéficie de la reprise sur les marchés du nucléaire et dans le domaine de la pétrochimie, les appels d'offres plus nombreux annoncent le retour des grands projets. Des commandes importantes à l'export ont été signées (câbles pour centrales nucléaires en Chine et en Slovaquie). Le ferroviaire reste un marché porteur tandis que le secteur de la construction navale (essentiellement destinée au transport de passagers en Europe) est par contre difficile.

En Asie, les ventes ont progressé de 16,7% à périmètre et taux de change constants. Les évolutions sont contrastées sur l'année.

La Corée a bénéficié d'un contexte très porteur dans le domaine des plateformes offshore soutenu par les marchés d'exportation singapouriens et des projets à destination de la Russie notamment dans le domaine des nouveaux câbles résistants au froid ICEFLEX®. Ceci a compensé une plus faible activité en construction navale.

En Chine, le chiffre d'affaires progresse de 40,4% en 2010. Cette croissance repose sur le développement des câbles destinés au marché du ferroviaire, objet d'investissements publics conséquents en Chine. Les câbles destinés à la construction navale progressent également par rapport à l'an passé mais la baisse des marchés à l'exportation en limite la croissance.

L'Australie enregistre une forte progression de ses ventes (+18,8%) grâce à la bonne tenue de l'industrie minière.

Dans la Zone MERA, les ventes ont augmenté de 37,5% à périmètre et taux de change constants en 2010. Le Maroc affiche un doublement de ses ventes en raison de la montée en puissance des productions de câbles aéronautiques dans la nouvelle usine de Mohammedia. En Turquie, la demande en câbles d'instrumentation pour les industries pétrolières et la construction navale reste faible.

En Amérique du Sud, à périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires recule de 31,4% en 2010 par rapport à 2009.

Au Brésil, l'activité reste faible. Toutefois, les perspectives semblent plus encourageantes au regard de la forte augmentation du nombre des appels d'offre. Une première commande significative a été prise sur le marché des ombilicaux en 2010, elle sera livrée à partir de l'usine norvégienne de Halden.

Au Chili, les ventes progressent de 1,9% en 2010. Les investissements reprennent dans le secteur minier dans un contexte concurrentiel plus intense.

### **Câbles Bâtiment :**

En 2010, le Groupe a enregistré un recul de 5,0% de son chiffre d'affaires à taux de change et périmètre constants par rapport à 2009. L'arrêt de l'activité bâtiment en Allemagne avec la fermeture du site de Vacha a contribué pour environ un tiers à cette baisse.

Après un premier semestre 2010 en baisse d'environ 12% (hors effet fermeture de Vacha), le deuxième semestre affiche une progression de 7,3% à taux de change constant par rapport aux six premiers mois de l'année. Cette hausse sur le deuxième semestre concerne quasiment toutes les zones.

En Europe, les ventes ont reculé de près de 10% en 2010 alors que la baisse sur le premier semestre s'élevait à 21,0%. Une partie de ce recul s'explique par le retrait du Groupe du marché allemand en 2009. Corrigé de cet impact, la baisse de l'année 2010 se limiterait à 3,2%.

Dans les pays les moins touchés par la crise immobilière en 2009, la rentabilité de l'activité bâtiment s'est néanmoins dégradée en 2010 en raison des réductions de volumes et des tensions sur les prix. Cet effet a affecté particulièrement le premier semestre. Au deuxième semestre le regain d'activité a permis une amélioration de la marge opérationnelle.

Ainsi, le Nord de l'Europe (Norvège, Suède, Pays-Bas) se maintient à un niveau satisfaisant en raison d'une offre de produits à forte valeur ajoutée (HFFR, câbles chauffants, spécialités). La France (environ 50% des ventes en Europe) est en progression organique de 4,9% sur le deuxième semestre 2010.

L'ensemble des mesures de réduction de coûts prises en 2009 dans les pays les plus affectés par la crise ont permis de réduire les foyers de perte.

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires est en baisse de 5,2% en 2010 par rapport à 2009. L'important recul du premier semestre (-21,1%) a été partiellement compensé par la croissance des volumes au deuxième semestre.

Sur le marché canadien, la demande a été stable en 2010 dans les segments résidentiel et commercial mais en baisse dans le segment industriel. La forte volatilité des prix du cuivre a par ailleurs conduit les distributeurs à maintenir leurs stocks à un niveau très bas. Dans ce contexte, le Groupe a été amené à adopter une politique de prix plus offensive à partir de l'automne.

Aux Etats-Unis, le marché est toujours caractérisé par une pression concurrentielle forte et des volumes qui restent à des niveaux historiquement bas. Une certaine stabilisation des prix a été constatée au second semestre sans pouvoir indiquer à ce stade s'il s'agit d'un début de renversement de tendance.

En Australie, les ventes de câbles destinés au marché des distributeurs et grossistes ont diminué de 20% en 2010, en forte progression au second semestre après un retrait de 34,8% au premier semestre.

Touché beaucoup plus tardivement par la crise, le marché du Bâtiment semble avoir atteint un point bas au premier semestre 2010. La baisse de l'activité a été accentuée par des pertes de parts de marché auprès d'un des principaux distributeurs alors que le marché australien est de plus en plus ouvert aux importations en provenance des pays à bas coûts d'Asie du Sud Est. En réaction, l'unité a lancé au deuxième semestre une série d'actions visant à reconquérir le terrain perdu. Le redémarrage des volumes s'est confirmé au deuxième semestre avec une progression de plus de 20% de l'activité à change constant par rapport aux six premiers mois de l'année. Le programme de restructuration engagé en 2009 sur le site de Lilydale a permis de mieux résister à cette conjoncture difficile. Il a été complété par de nouvelles actions de réduction de coûts engagées dès l'automne 2010.

Dans la zone MERA, les ventes sont en croissance de 1,0% en 2010 à périmètre et change constants par rapport à 2009.

Le Liban a réalisé un chiffre d'affaires en croissance de 14,4%, porté par la demande liée à la reconstruction du pays.

Après un ralentissement marqué sur le marché domestique au quatrième trimestre 2009, concomitant à des augmentations des capacités de production dans la zone, la Turquie a subi en 2010 une forte réduction de ses marges.

Le Maroc a réalisé un chiffre d'affaires en progression de 7,2% en 2010. L'unité a redéployé ses activités de distribution tant au Maroc (ouverture d'un centre de distribution à Tanger, Marrakech et Fès afin d'accéder à de nouveaux clients régionaux) qu'en Afrique (Sénégal).

En Amérique du Sud, la croissance organique des activités Bâtiment atteint 30,6% en 2010.

Au Brésil, le chiffre d'affaires progresse de 78,0% sous l'impulsion des programmes gouvernementaux d'aide à la construction au premier semestre notamment.

Le Chili a bénéficié au premier semestre des travaux de reconstruction, suite au tremblement de terre de février, qui s'est matérialisé par une augmentation des stocks des distributeurs dans un environnement qui reste très concurrentiel.

Au Pérou, la demande est restée fortement soutenue par les programmes de logements sociaux d'une part et par la vente de câbles sans halogène pour l'équipement des bâtiments publics d'autre part.

En Colombie, le chiffre d'affaires est en progression organique de 4,1% en 2010 grâce à un très bon deuxième semestre où le Groupe a repris des parts de marché sur ses principaux concurrents et remporté des succès en câbles de contrôle auprès de clients dans le secteur pétrolier.

**La marge opérationnelle du métier Energie** s'élève à 188 millions d'euros en 2010, soit 5,3% du chiffre d'affaires à cours des métaux constants, contre 229 millions d'euros en 2009 (6,8% du chiffre d'affaires à cours des métaux constants).

La réduction du taux de marge opérationnelle est due à l'effet combiné de plusieurs facteurs :

- Une pression sur les marges dans un contexte économique marqué par un retour des volumes encore incertain, couplée au renchérissement du coût de certaines matières, notamment les dérivés des produits pétroliers entrant dans la composition des matières d'isolation.
- Des difficultés de réalisation sur certains contrats dans l'activité haute tension sous-marine, qui ont privé le Groupe d'une partie du potentiel de cette activité.
- Une adaptation progressive de l'outil industriel à un contexte de reprise des volumes en

fin d'année après plusieurs trimestres successifs de forte baisse de l'activité.

Le marché des **infrastructures d'énergie** dégage un taux de marge opérationnelle de 7,6% en 2010, contre 10% en 2009 en raison des difficultés rencontrées dans les **activités de haute tension sous-marine** et de la faiblesse des volumes **en câbles moyenne tension** qui a conduit à une moindre absorption des frais fixes. Cette situation a amené le Groupe à poursuivre comme prévu son programme de restructuration avec l'annonce des fermetures des usines de Lorena au Brésil et de Latina en Italie.

La rentabilité des **câbles industriels** s'améliore progressivement. Le taux de marge opérationnelle est de 2,6% en 2010 alors qu'il était voisin de l'équilibre en 2009.

Enfin, les câbles pour **le bâtiment** ont dégagé un taux de marge opérationnelle de 3,2% en 2010 avec un second semestre en amélioration de 210 points de base par rapport aux six premiers mois de l'année contre 5,3% en 2009. En Europe, les restructurations engagées en 2009 ont permis une réduction des frais indirects et une amélioration de la profitabilité de cette activité par rapport à 2009. En Amérique du Nord, en Australie et dans la zone MERA en revanche, les conditions de marché et la forte baisse des prix n'ont pu être compensées.

## TELECOM

Les ventes de câbles télécom se sont élevées à 426 millions d'euros en 2010, comparable à périmètre et change constants à celles réalisées en 2009 (-0,3% de croissance organique). La baisse des câbles d'infrastructures est en net contraste avec le redressement du marché des câbles pour réseaux locaux.

### **Infrastructures télécoms :**

Les ventes ont diminué de 7,1% à taux de change et périmètre constants en 2010 mais la progression a été forte sur le second semestre (+15,2% à change constant par rapport aux six premiers mois de l'année).

L'Europe, qui représente plus de 80% des ventes du Groupe sur ce marché, a enregistré une baisse de chiffre d'affaires de 9,2% en 2010 alors que le retrait dépassait 20% à fin Juin.

Dans le domaine des câbles télécom cuivre (pour lequel le Groupe conserve une offre de complément de gamme auprès de certains opérateurs historiques), la plupart des implantations du Groupe sont en retrait.

Dans le domaine des câbles à fibre optique, l'activité recule de 14,1% sur l'année. Après un premier semestre marqué par de nombreux reports de projets (manque de financements, incertitude sur les modalités de partage des investissements entre opérateurs historiques et alternatifs), le deuxième semestre affiche une progression de pratiquement 20% attestant du redémarrage progressif de certains projets, notamment en Suède.

En Asie (Corée et Vietnam), la progression est supérieure à 23% en 2010 par rapport à 2009. Sur les marchés cuivre, comme en Europe, les ventes sont en forte réduction alors que sur la fibre, le Groupe retrouve en Corée, une part de marché significative auprès de l'opérateur national.

En Amérique du Sud, le chiffre d'affaires progresse en 2010 de 12,8% par rapport à 2009, rattrapant le retard affiché à fin juin (-5,8%). Au Brésil, la progression est de 27,8% grâce à un redémarrage de la demande en provenance des opérateurs privés.

### Réseaux locaux (câbles LAN):

En 2010, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires en progression organique de 5,5% confirmant le rebond constaté dès le deuxième semestre 2009.

Aux Etats-Unis (plus de 53% des ventes du segment), le chiffre d'affaires affiche une progression organique de 14,3% par rapport à l'année 2009 qui avait été marquée par le déstockage chez les distributeurs. En 2010, cet effet est effacé et l'activité se maintient à un niveau satisfaisant malgré la crise du bâtiment. L'activité bénéficie du positionnement du Groupe sur les produits à haute valeur ajoutée tant dans les câbles cuivre (10 Gbits) que dans la fibre optique.

En Europe, le chiffre d'affaires est en recul de 2,5%. Après un démarrage difficile, l'activité s'est stabilisée à des niveaux qui restent néanmoins faibles. En revanche, la croissance des ventes câbles à plus forte valeur ajoutée et l'impact positif du plan d'adaptation lancé en 2009 en France ont permis un retour à une situation très proche de l'équilibre.

Les ventes de systèmes se maintiennent sur 2010, aidées par les nombreux projets de centres de données pour des grands groupes privés (financiers et industriels) en Europe de l'Ouest et notamment au Royaume-Uni.

En Asie, le chiffre d'affaires est en recul de 1,8% en 2010 par rapport à 2009. En Chine, l'évolution vers une offre produits et systèmes à plus forte valeur ajoutée a permis de dégager une croissance de 3,9% en 2010 par rapport à 2009.

Par contre, en Corée, les activités sont en recul en raison notamment de l'arrivée sur le marché de capacités de production concurrentes.

En Turquie, les ventes de câbles LAN vers l'Europe enregistrent en 2010 une progression de 2,7% par rapport à 2009.

Au Brésil, le chiffre d'affaires est en baisse de 13,4% en 2010 à périmètre et change constants par rapport à 2009 en raison de la faiblesse de la demande et de la forte concurrence sur cette activité.

**La marge opérationnelle du métier Télécom** s'élève à 26 millions d'euros en 2010, soit 6,0% du chiffre d'affaires à cours des métaux constants contre 23 millions d'euros en 2009 soit 5,5% du chiffre d'affaires à cours des métaux constants.

Les **infrastructures télécom** affichent un taux de rentabilité de 5,1% contre 8,7% en 2009. Le deuxième semestre est en forte amélioration (8,2% à change constant contre 1,6% à fin juin). Tant pour les réseaux cuivre qu'optique, la faiblesse des volumes au premier semestre a été largement compensée au deuxième semestre par un redémarrage de l'activité et un meilleur mix produits.

La marge opérationnelle des **réseaux locaux** atteint 6,7% en 2010 alors qu'elle était inférieure à 3,0% en 2009. L'amélioration de l'activité en Amérique du Nord ainsi que les réductions de coûts opérées en 2009 en Europe (usine de Fumay) ont largement contribué à ce redressement.

## FILS CONDUCTEURS

Les ventes de Fils Conducteurs s'élèvent à 289 millions d'euros en 2010. A taux de change et périmètre constants, le chiffre d'affaires externe progresse de 21,9% par rapport à 2009.

### Fil machine :

Le chiffre d'affaires progresse de 28% à périmètre et change constants en 2010.

En Europe, l'outil industriel est maintenant optimisé pour les seuls besoins internes, les ventes externes devenant marginales (10 millions d'euros). La fermeture du site de Chauny (coulée continue et tréfilerie) fin 2009 et la redistribution des volumes sur les autres sites en France et en Allemagne contribuent à une amélioration significative de la rentabilité qui redevient positive.

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires croît de 33,3% avec de bons niveaux de marge.

### Fils conducteurs nus :

Les ventes progressent de 8,9% à taux de change constant grâce essentiellement aux activités en Allemagne, où le chiffre d'affaires progresse de 27,9% du fait du redémarrage du secteur automobile auquel est destiné une partie des fils conducteurs spéciaux.

### Fils émaillés :

L'activité brésilienne voit ses ventes progresser de 18,4% en 2010 portées par le redémarrage de la consommation dont ont profité les secteurs de l'électroménager et de l'automobile.

**La marge opérationnelle du métier fils Conducteurs** est passée d'une situation d'équilibre à un résultat positif de 7 millions d'euros en 2010 soit 2,4% du chiffre d'affaires à cours des métaux constants. Les activités européennes, largement restructurées, ainsi que la bonne tenue de cette activité en Amérique du Nord sont pour l'essentiel à l'origine de cette forte progression des marges.

## ACTIVITES NON ALLOUEES

Les métiers supportent chacun une quote-part des coûts de fonctionnement de la Holding (appelés frais centraux) en proportion de leur niveau d'activité.

Par ailleurs, certains produits ou dépenses ne sont pas directement rattachables à une activité opérationnelle spécifique et à ce titre ne sont pas alloués au métier. Ainsi, en 2010 comme en 2009, le Groupe a supporté des charges exceptionnelles en liaison avec l'organisation de sa défense juridique suite aux enquêtes de concurrence initiées à son encontre et à celle d'autres producteurs de câbles. D'autre part, la fermeture de certains sites industriels et la poursuite avec succès en 2010 des efforts de réduction du besoin en fonds de roulement (notamment au travers d'une accélération de la rotation de ses stocks) ont permis au Groupe de réduire de façon significative son stock-outil. Cette réduction s'est traduite par un effet positif de 37,0 millions d'euros en 2010, identique à 2009, au niveau de la marge opérationnelle, dont la contrepartie se trouve sur la ligne «stock-outil» du résultat opérationnel. Le stock-outil est en effet retenu à sa valeur historique au niveau de la marge opérationnelle, plus basse que sa valeur de revente. (Voir note 1.i. de l'annexe aux comptes consolidés au 31.12.2010).

Au 31 décembre 2010, la marge opérationnelle des activités non allouées s'établit à -13 millions d'euros, comparativement à -11 millions d'euros en 2009.

## **1.2 Autres éléments des comptes consolidés**

### **1.2.1 Effet stock-outil**

L'effet stock-outil au 31 décembre 2010 est positif de 89 millions d'euros (net des impacts de réduction de volume, cf. §1.1.2 Activités non allouées) alors qu'il était positif de 18 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Cet effet correspond à l'impact mentionné plus haut (paragraphe 1.1.1 Evolution des résultats) de la valorisation du stock-outil au coût moyen pondéré.

L'effet stock-outil est exclu du calcul de la marge opérationnelle, dans laquelle les variations de stocks sont comptabilisées sur la base du coût de remplacement conformément aux principes de gestion du Groupe qui couvre le prix du métal contenu dans le câble vendu au client.

### **1.2.2 Dépréciations d'actifs nets**

Le Groupe procède au cours du quatrième trimestre de chaque année à une revue de la valorisation de ses « goodwill », ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, sur base de données prévisionnelles à moyen terme actualisées pour les différentes entités opérationnelles.

Cette revue a conduit à comptabiliser une charge sur l'exercice 2010 de 43 millions d'euros qui correspond principalement (à hauteur de 33 millions d'euros) à une dépréciation limitée de l'Unité Génératrice de Trésorerie regroupant les activités de Nexans en Australie et en Nouvelle Zélande. La progression sensible des importations sur le marché australien en provenance de pays à bas coûts qui s'est accompagnée pour Olex de pertes de parts de marché auprès d'un certain nombre de clients, eux-mêmes de plus en plus concurrencés de manière durable, a conduit le Groupe à déprécier, au premier semestre, une partie de la valeur affectée à son portefeuille clients qui avait fait l'objet d'une valorisation spécifique au moment de l'acquisition. Sur la deuxième partie de l'année un complément a été constaté par une dépréciation partielle du « goodwill ».

Par ailleurs, le « goodwill » et les autres immobilisations corporelles en Espagne, ont été totalement dépréciés (8 millions d'euros) compte tenu de l'absence de redressement de la situation économique du pays, notamment sur le marché de l'immobilier domestique.

Enfin, le solde concerne les investissements, principalement de maintenance des activités du Groupe déjà intégralement dépréciées au cours des exercices précédents et pour lesquelles les perspectives actuelles n'ont pas permis au 31 décembre 2010 d'envisager un renversement de cette position.

Sur l'exercice 2009, le test de valorisation des goodwill avait conduit à comptabiliser une charge nette de 21 millions d'euros dont près de la moitié portait sur la dépréciation partielle du « goodwill » des 2 sociétés italiennes de câbles spéciaux et pour 5 millions d'euros sur l'activité « Faisceaux », toutes deux fortement affectées en 2009 par la crise. Le reliquat portait sur les investissements de maintenance des activités du Groupe déjà intégralement dépréciées (dont essentiellement la métallurgie).

### **1.2.3 Restructurations**

Les charges de restructurations se sont élevées à 67 millions d'euros en 2010 (voir détail des coûts en note 23 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2010) contre 119 millions d'euros en 2009.

Cette charge correspond principalement à la constitution des provisions relatives aux projets de fermeture de deux usines de câble, opérant pour l'essentiel sur le marché des infrastructures d'énergie : Latina en Italie et Lorena au Brésil.

En Italie, l'activité du Groupe dans le domaine des câbles d'infrastructure n'a que rarement atteint l'équilibre malgré les diverses restructurations entreprises par le passé et les importants efforts financiers consentis. La poursuite de la baisse des volumes commandés par les opérateurs d'électricité, tant sur le marché local qu'à l'exportation, notamment en Espagne, n'a pas permis d'envisager d'autre solution que le projet de fermeture définitive du site. 155 personnes sont concernées.

Au Brésil, la très forte baisse du marché des lignes aériennes, principale production de l'usine de Lorena, ainsi que la surcapacité du Groupe en lignes cuivre après l'acquisition en 2008 des activités fils et câbles du groupe Madeco ont conduit à poursuivre la rationalisation des capacités. Ainsi, les productions du groupe au Brésil seront regroupées sur deux sites au lieu de trois.

Le solde des charges de restructurations correspond pour l'essentiel à des dépenses courantes de fermeture consécutives aux activités arrêtées en 2009 (notamment en France).

En 2010, comme en 2009, tous les plans seront accompagnés de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel afin d'en réduire les conséquences pour les salariés concernés.

### **1.2.4 Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non-ferreux**

Le Groupe utilise des contrats d'achat et vente à terme conclus pour l'essentiel sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour couvrir son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre, aluminium et, dans une moindre mesure, plomb).

La forte volatilité des cours des métaux non ferreux a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de « couverture de flux de trésorerie », au sens de la norme IAS 39, une part importante de ces instruments financiers dérivés. Ainsi, lorsque ces instruments couvrent des transactions futures hautement probables (achats de cathodes de cuivre notamment), mais non encore facturées, et dans la mesure où ils remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie, ils suivent un traitement similaire à celui des instruments de change qualifiés en comptabilité de couverture de trésorerie : la part dite « efficace » du gain ou de la perte latente de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres, alors que la part « inefficace » est comptabilisée sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ». Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert (c'est-à-dire l'achat de cathodes de cuivre par exemple) affecte le résultat.

A fin décembre 2010, seules quelques unités ne remplissent pas encore les conditions permettant de qualifier leurs dérivés en instruments de couverture. Pour ces dernières, l'impact de la variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux est reporté sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux » du compte de résultat.



### **1.2.5 Plus et moins values sur cession d'actifs**

Ce poste affiche une plus-value de 15 millions d'euros correspondant pour moitié aux gains réalisés sur la cession de deux activités : l'une au Maroc au premier trimestre (activité de production de batteries de Nexans Maroc), l'autre au Vietnam (participation majoritaire dans la société LIOA). Le reliquat correspond essentiellement aux plus values réalisées en 2010 sur la cession de divers terrains.

### **1.2.6 Résultat financier**

La charge financière nette totale s'élève à 84 millions d'euros en 2010 contre 102 millions d'euros en 2009.

Le coût de l'endettement net a augmenté de 11 millions d'euros en raison notamment de l'impact en année pleine de la nouvelle OCEANE 4% 2016 émise en juin 2009 suite à la décision du Groupe de poursuivre l'allongement de la maturité de sa dette (voir note 24 des états financiers au 31 décembre 2010).

Les autres charges financières sont en baisse de 29 millions d'euros, en raison principalement d'une amélioration du résultat de change (+4 millions d'euros en 2010 contre -19 millions d'euros en 2009).

### **1.2.7 Impôts**

En 2010, la charge d'impôt s'élève à 26 millions d'euros, contre 39 millions d'euros en 2009.

En 2009, la charge d'impôt avait été fortement pénalisée par la non reconnaissance de nouveaux actifs d'impôts différés sur les pertes encourues en 2009 dans certains pays notamment au titre des charges de restructuration. En 2010 en revanche, l'amélioration du résultat imposable de l'année due en partie à la forte croissance des cours du cuivre (effet stock outil, voir paragraphe 1.2.1) ou à de plus faibles charges de restructurations, mais aussi l'anticipation d'une amélioration de la conjoncture, ont permis une plus grande consommation de reports déficitaires et une reconnaissance d'impôts différés sur pertes fiscales plus importante qu'en 2009.

Le taux effectif d'impôt sur les entités bénéficiaires au 31 décembre 2010 s'élève à 18,1% contre 21,4% au 31 décembre 2009.

### **1.2.8 Principaux flux financiers de la période**

En 2010, Nexans a dégagé 207 millions d'euros de flux de trésorerie en provenance de l'exploitation contre 461 millions d'euros en 2009 :

- La capacité d'autofinancement (avant coût de l'endettement financier brut et impôt) est de 268 millions d'euros en 2010, proche de celle de 2009 malgré des décaissements au titre des restructurations de 68 millions d'euros contre 44 millions d'euros en 2009.
- La variation nette des actifs et passifs courants est négative de 61 millions d'euros alors qu'elle était positive de 203 millions d'euros en 2009. La poursuite des actions de réduction du besoin en fonds de roulement (BFR) n'a pas permis de compenser intégralement l'impact de la forte hausse des prix du cuivre. Il convient toutefois de souligner que le ratio BFR/Chiffre d'affaires poursuit son amélioration. En effet, le besoin en fonds de roulement opérationnel moyen (clients, stock et fournisseurs) des quatre trimestres 2010 représente 18,5% du chiffre d'affaires des trimestres annualisés contre 21,3% en 2009.

Les dépenses d'investissements nettes ont été limitées à 116 millions d'euros (contre 156 millions d'euros en 2009). Le dividende Groupe payé en 2010 s'est élevé à 28 millions d'euros contre 56 millions d'euros en 2009.

Au total, l'endettement net du Groupe s'élève à 144 millions d'euros au 31 décembre 2010, soit un niveau stable par rapport au 31 décembre 2009 (141 millions d'euros).

### **1.2.9 Bilan**

Le bilan au 31 décembre 2010 fait apparaître :

- des capitaux propres part du Groupe de 2 164 millions d'euros, en hausse de 288 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2009. Cette évolution intègre notamment des écarts favorables de conversion des devises à hauteur de 176 millions d'euros,
- une dette nette de 144 millions d'euros avec un «gearing» (dette nette/capitaux propres totaux) de 6,6%,
- un besoin en fonds de roulement total de 1 057 millions d'euros, en augmentation de 149 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2009, essentiellement sous l'effet de l'augmentation des prix des métaux non ferreux,
- des provisions pour risques et charges (y compris les provisions pour pensions) de 474 millions d'euros en diminution de 16 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2009 du fait essentiellement de la consommation des provisions pour restructuration,
- un actif immobilisé, hors impôts différés actifs, de 1 815 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 693 millions d'euros au 31 décembre 2009 sous l'effet notamment des variations de change positives de 160 millions d'euros. Le poste « goodwill » (voir note 7 des états financiers au 31 décembre 2010) comprend l'ajustement final (11 millions d'euros) de la survaleur constatée sur les activités câbles de Madeco acquises en 2008. L'accord signé en janvier 2011 fixant le complément de prix met fin à la procédure d'arbitrage entre Nexans et Madeco.

### **1.2.10 Autres faits marquants de l'exercice**

#### **a) Plan d'actionnariat salarié**

Nexans a annoncé le 10 février 2010 la mise en œuvre d'une nouvelle opération d'actionnariat salarié avec une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe portant sur un maximum de 500 000 titres (voir paragraphe 8.4 ci-après pour des précisions sur l'opération Act 2010).

La charge relative à ce plan a été comptabilisée sur le premier semestre 2010 pour un montant de 2,0 millions d'euros et prend en compte une décote reflétant le coût d'incessibilité pour les salariés des pays dans lesquels la mise en place d'un FCPE a été possible. Conformément à la recommandation du CNC, le coût d'incessibilité a été calculé en retenant le taux de financement applicable au marché des particuliers soit 6,34 % ; la charge qui aurait été comptabilisée en l'absence de toute décote se serait élevée à 4,9 millions d'euros.

## b) Evolutions de périmètre

En 2010, le Groupe a cédé sa participation de 60% dans LIOA, une des deux co-entreprises présentes au Vietnam. Cette cession a dégagé une plus value de 4,3 millions d'euros sur le deuxième semestre 2010, comptabilisée sur la ligne « plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat et a eu un impact positif sur la dette nette du Groupe de 9,5 millions d'euros.

LIOA a contribué aux comptes consolidés 2010 du Groupe pour un chiffre d'affaires courant de 11,5 millions d'euros et une marge opérationnelle de 0,4 millions d'euros.

### 1.3 Société Nexans SA

#### 1.3.1 Activité et résultats

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires s'est élevé à 12 882 063 euros et correspond essentiellement à la facturation du coût des prestations rendues aux filiales du Groupe. Le résultat net ressort en gain à 28 683 911 euros (contre 61 742 534 euros en 2009).

Les capitaux propres de la Société s'établissent à 1 695 792 131 euros contre 1 671 777 697 euros à la fin de l'exercice précédent.

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, il est précisé que le solde des dettes fournisseurs de la société Nexans SA s'élevait à 128 240 euros au 31 décembre 2009 et à 1 148 075 euros au 31 décembre 2010 (dans le second cas factures non échues au 31 décembre 2010 et entièrement exigibles au premier trimestre 2011).

#### 1.3.2 Proposition d'affectation du résultat 2010 et dividende

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de décider d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 28 683 911 euros de la manière suivante :

- report à nouveau antérieur	272 832 691 euros
- résultat de l'exercice	28 683 911 euros
- dotation de la réserve légale	(59 146) euros
<b>Total bénéfice distribuable</b>	<b>301 457 456 euros</b>

#### Affectation du résultat

(Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2010, soit 28 604 391 actions)

- 1,10 euro par action soit un dividende mis en distribution égal à	31 464 830 euros
- Report à nouveau après affectation	269 992 626 euros
<b>Total</b>	<b>301 457 456 euros</b>

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de décider la distribution d'un dividende de 1,10 euro par action portant le montant total du dividende à 31 464 830 euros sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2010.

Toutefois, le montant du dividende est susceptible d'être augmenté (et corrélativement le report à nouveau diminué) d'un montant total maximal de 2 051 311 euros pour tenir compte du nombre total maximal de 1 864 828 actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 31 mai 2011, par voie éventuelle de levées d'options de souscription d'actions<sup>1</sup>.

Au cas où lors de la mise en paiement du dividende, Nexans détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions seront affectées au report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé que les actions sont toutes de même catégorie et que la totalité du dividende mis en paiement sera éligible à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.

Le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices précédents ainsi que le montant des dividendes éligibles à la réfaction de 40% ont été les suivants :

	<b>Exercice 2007</b> <b>(distribution en 2008)</b>	<b>Exercice 2008</b> <b>(distribution en 2009)</b>	<b>Exercice 2009</b> <b>(distribution en 2010)</b>
Dividende par action	2 €	2 €	1 €
Nombre d'actions rémunérées	25 372 103	27 970 803	28 101 995
Distribution totale	50 744 206€	55 941 606€	28 101 995

## **2. Progrès réalisés et difficultés rencontrées**

L'engagement des salariés du Groupe a permis de poursuivre les plans d'actions engagés en 2009 en réponse à un environnement difficile. Les efforts de réduction des coûts et du besoin en fonds de roulement ainsi que les programmes d'amélioration de la performance opérationnelle des usines ont été renforcés. La rationalisation de l'outil industriel a été poursuivie avec l'annonce de deux nouveaux projets de fermeture de sites, un en Italie, l'autre au Brésil.

Dans les pays émergents, le Groupe a continué à investir dans des projets industriels d'expansion de certaines de ses usines et finalisé son investissement de type « green field » au Qatar. Les investissements ont aussi concerné les domaines clés que sont les systèmes d'information.

En 2010, les salariés de Nexans ont montré la confiance qu'ils portent au Groupe et à son avenir, en participant activement à la quatrième augmentation de capital réservée aux salariés avec un taux de participation de 19,4% et une progression de plus de 50% du nombre de salariés ayant souscrit par rapport à la précédente opération en 2008.

### **La maîtrise des coûts**

En 2010, plusieurs facteurs ont conduit les Achats du Groupe à réorienter leurs actions :

- La forte variation de certaines devises, qui ont nécessité parfois de rediriger certains flux d'approvisionnement,

<sup>1</sup> Sous réserve en outre des éventuelles options levées entre le 31 mai (date de l'Assemblée Générale) et la date de mise en paiement du dividende, lesquelles options donneront également droit au dividende éventuellement décidé par l'Assemblée 2011.

- Une tension sur la disponibilité de certaines matières premières plastiques : certains fournisseurs ont réduit leurs capacités en 2009 pour faire face à la baisse de la consommation. En 2010, ils ont fait face à une sous-capacité lors du redémarrage de leur activité, avec pour conséquence un impact sur les prix de marché. La stratégie passée de réduction des situations de monopole a permis à Nexans de faire face à cette nouvelle situation sans conséquence sur sa production, tout en limitant l'impact défavorable sur ses prix d'achat.

Par ailleurs, les Achats ont intensifié leurs efforts dans les domaines suivants :

- Adaptation de la politique d'approvisionnement en cuivre à la nouvelle organisation de la métallurgie au sein du Groupe,
- Extension du périmètre des actions de la direction des Achats à de nouveaux domaines tels que les assurances et la certification qualité et produits,
- Renforcement des actions ciblées en Asie et en Amérique du Sud avec le lancement d'appels d'offre régionaux,
- Fixation des contrats d'énergie (gaz et électricité) à des conditions avantageuses en Australie, France, Brésil ou en Amérique du Nord sur des durées supérieures à un an, en profitant d'opportunités tarifaires en cours d'année,
- Poursuite de la recherche de nouvelles opportunités de réduction de coûts dans d'autres domaines notamment celui du fret,
- Mise en œuvre d'actions d'achats « verts » en coopération avec certains fournisseurs : certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) des tourets, compensation carbone des voyages. A ce titre, un nombre important de fournisseurs ont répondu favorablement à notre demande de signature de Charte RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale),
- Amorçage d'un plan complet de refonte des outils Achats sur trois ans, visant à faciliter la consolidation des informations Achats, et à permettre un meilleur suivi des actions engagées.

A ces initiatives portant sur les coûts variables de production, se sont ajoutés des efforts de réduction des frais fixes qui ont permis de stabiliser en 2010 le niveau de frais fixes au même niveau que 2009, les actions entreprises visant notamment à compenser à la fois les effets de l'inflation (à deux chiffres sur certains pays) et du passage d'une période de forte sous-activité à une période marquée par le redémarrage brutal de certains marchés.

### **Le support aux opérations et la coordination industrielle :**

Le déploiement du programme Nexans Excellence Way a été poursuivi en 2010. 57 usines sont maintenant pleinement impliquées et constatent des améliorations opérationnelles tant au niveau des coûts (productivité, réduction des déchets) qu'en ce qui concerne la motivation des salariés, la sécurité et le service au client. Un effort particulier a porté sur la mise en place de la résolution de problèmes sur le terrain et sur une évolution des organisations en ligne avec les modèles de compétences industriels.

- **La Sécurité :** L'amélioration de la sécurité reste un objectif prioritaire du Groupe. 2010 aura connu une nouvelle baisse du taux de fréquence des accidents de travail (-35%) et l'objectif d'un taux de fréquence<sup>1</sup> usines inférieur à 10 a été atteint (8,9 en 2010). L'analyse systématique de tous les accidents critiques, la réalisation de journées de sensibilisation pour les équipes de direction, l'établissement et la diffusion de standards continuent de renforcer une dynamique forte à travers le Groupe.

<sup>1</sup> Taux de fréquence des accidents de travail des usines= Nombre total d'accidents de travail des usines avec arrêt de travail supérieur à 24 heures/Nombre total d'heures travaillées\* 1 000 000.

- **L'efficacité opérationnelle** : Elle recouvre des sujets essentiels tels que la maîtrise des coûts directs, la réduction des niveaux de stocks ainsi que le service aux clients. L'accent a été mis en 2010 sur la réduction des déchets.
  - Le suivi des consommations matières : en travaillant à la fois sur le déploiement des méthodologies de réduction de déchets et en concentrant l'effort sur les sites les plus contributeurs, les taux de rebut ont été réduits, passant de 5,2% en 2009 à 4,9% en 2010.
  - La réduction des stocks : le programme IRIS (Inventory Reduction and Improved Service) a poursuivi son déploiement dans l'ensemble des zones. Le niveau des stocks exprimé en jours de ventes (taux de couverture) a connu une nouvelle baisse de près de 3%, conduisant à une baisse totale de 20% sur 3 ans. En parallèle, le taux de service au client a été maintenu à 87%. La poursuite de l'amélioration de ce dernier constituera une priorité pour 2011.
- **La maîtrise des projets industriels** : Les projets d'investissements majeurs font l'objet d'un suivi particulier, aussi bien dans les phases de validation que d'exécution ou de clôture. En 2010, un processus analogue a été mis en place pour les projets de localisation de produits dans le cadre d'opérations visant à accompagner les clients dans de nouveaux pays.

Les équipes centrales de la Direction Industrielle ont également coordonné la gestion des grands projets du Groupe. L'usine du Qatar est maintenant opérationnelle au sein de la société commune QICC (dont Nexans est actionnaire minoritaire). Le projet de construction en Inde dans le cadre de la société commune entre Nexans et Polycab est en cours de réalisation.

### **Le recours à des moyens informatiques optimisés :**

En 2010, Nexans a continué à rénover et à sécuriser ses infrastructures afin qu'elles puissent soutenir les évolutions des métiers et accompagner le développement externe du Groupe. La téléphonie IP (Internet Protocol) est partie intégrante de cette évolution. Fin 2010, trente six sites utilisent la vidéo via IP et 1000 postes ont été mis en place pour la téléphonie sur IP.

Un projet de transformation des services Informatiques a été lancé au niveau du Groupe afin de créer des services partagés pour gérer les applications stratégiques du Groupe (SAP, Exchange, HFM, BI, portails etc.). Un partenaire unique a été choisi pour les Data Centers (salles machines et centres de calcul) et une migration progressive des applications Corporate est prévue dans un premier temps.

Dans le même temps, le Groupe a poursuivi le déploiement de ses progiciels de gestion intégrés. SAP a été mis en place au Canada en Septembre 2010. Le déploiement de la nouvelle version de SAP ECC6.0 a été effectué en Australie en janvier et en Nouvelle Zélande en septembre 2010.

Le projet de migration de la version 4.6c spécifique câbles vers la nouvelle version ECC6.0 entre dans une phase active : la Suisse a été choisie comme site pilote. Ce projet important concernera après 2011 des pays comme la France, l'Allemagne, le Benelux, la Norvège, l'Espagne, la Grèce, la Corée et les Etats-Unis. Le nouveau système est basé sur un cahier des charges des « bonnes pratiques » du Groupe incluant les fonctions logistique, production, achats et finances. Cette nouvelle version prend aussi en compte les demandes résultant du programme Nexans Excellence Way visant à améliorer le suivi de la performance industrielle.

Pour les sites moins complexes, plusieurs projets de mise en place de Navision (Microsoft) sont en cours en Chine, au Liban, au Qatar au Nigeria et en Egypte basés sur la nouvelle version de Navision qui intègre aussi les « bonnes pratiques » du Groupe.

Par ailleurs, le déploiement de l'outil de gestion de la relation client (CRM, Customer Relationship Management) s'est poursuivi. 500 collaborateurs, qui gèrent les appels d'offre sont d'ores et déjà parties prenantes à un système unique de cotation et de suivi des offres.

La sécurité reste aussi une priorité et les tests réalisés cette année ont donné des résultats satisfaisants. Plusieurs DRP (Disaster Recovery Plans) ont été testés avec succès en France, Norvège, Suisse, Allemagne, Corée, Suède et Turquie. Le Groupe a aussi lancé des plans de continuité d'activité pour sensibiliser les entités opérationnelles et préparer les processus à mettre en œuvre en cas d'indisponibilité des systèmes d'information.

Enfin, Nexans a poursuivi sa participation aux groupes de travail du CIGREF (Club Informatique des Grandes Entreprises Françaises) permettant d'élargir ses actions de prévention tout en bénéficiant des expériences des autres grands groupes français.

### **Les principales difficultés rencontrées en 2010 :**

L'activité a atteint un point bas au terme du premier semestre avant d'enregistrer un rebond dans la majorité des activités au cours des derniers mois de l'année. Ce passage d'une situation de sous activité durant plusieurs trimestres d'affilée suivie par une reprise soudaine des commandes ou de projets jusqu'alors reportés dans le temps, a constitué un des enjeux de l'année écoulée.

Parallèlement, une certaine pression sur les marges a été sensible dans certains segments en raison soit d'un environnement de prix très concurrentiel soit d'une hausse brutale des cours de certaines matières qu'il a été plus difficile que par le passé de répercuter immédiatement au client final. Tous ces éléments ont pesé sur la rentabilité du Groupe en 2010.

Dans ce contexte, le pilotage des actions de restructuration engagées au Brésil et en Italie a été particulièrement complexe.

Enfin, le Groupe a été confronté à des difficultés d'exécution sur certains contrats de l'activité haute tension sous-marine en raison des plans de charge très serrés de l'usine d'Halden et de projets parfois complexes. Une remise à plat de l'organisation ainsi que le renforcement de certains processus industriels clés ont été mis en œuvre et permettent de revenir en fin d'année, à une situation plus normalisée.

### **3. Recherche et Développement**

Nexans apporte une attention particulière à l'Innovation en développant dans ses laboratoires de nouveaux matériaux et de nouvelles technologies.

L'effort financier pour accompagner ces activités de Recherche et Développement a été maintenu à un niveau élevé malgré la crise et représente 71 millions d'euros pour l'ensemble du Groupe en 2010, contre 64 millions d'euros en 2009.

Afin de mieux répondre aux attentes de ses clients et pour adapter l'Innovation à la croissance du Groupe de ces dernières années, une nouvelle organisation a été mise en place au cours de l'année 2010. Elle repose sur deux niveaux de responsabilité :

- Quatre Centres de Recherche Nexans sont désormais en charge, chacun dans leur domaine de compétence, de la Recherche amont en liaison avec des partenaires extérieurs

(Universités, laboratoires, organismes de recherche,...), de la mise au point de nouvelles technologies et du soutien technique sur les différents sujets de développement. Ils sont à la disposition de l'ensemble des Unités et, à ce titre, sont entièrement financés par le Groupe. Ces quatre Centres de Recherche sont localisés à :

- Lens, en France, pour la métallurgie,
- Lyon, en France également, pour les autres matériaux réticulés ainsi que pour la simulation,
- Nuremberg, en Allemagne, pour les matériaux thermoplastiques,
- Enfin le nouveau centre de Jincheon, en Corée, pour les matériaux élastomères. L'investissement d'un Centre de Recherche Nexans en Corée traduit la volonté du Groupe de déployer ses activités de R&D à l'international.

- 24 réseaux de développement correspondants aux 24 segments de marché identifiés par le Groupe comme étant stratégiques pour sa croissance. Chacun de ces réseaux est responsable dans son domaine de la définition des programmes de développement produits, de la coordination des différentes unités sur ces programmes ainsi que de leur bonne exécution. Il a aussi en charge la détection de nouvelles technologies liées à son segment de marché ainsi que la liaison permanente avec les équipes marketing du Groupe de façon à s'assurer de la cohérence des efforts de développement et des besoins clients. Les responsables de ces réseaux s'appuient sur une unité pilote spécialisée dans le segment de marché considéré. Cette décentralisation des activités de développement permet aux équipes Nexans de se rapprocher des besoins clients, tout en bénéficiant selon les besoins du soutien des quatre centres de recherche.

Par ailleurs, Nexans a mis en œuvre en 2010 une nouvelle politique en matière de gestion des grands projets de recherche et développement. En effet, une vingtaine de projets d'importance stratégique pour le Groupe ont été identifiés à la fin de l'année 2009 et sont pilotés étroitement par la Direction Technique qui en assure également le financement.

Cette nouvelle politique permet de mieux identifier les projets-clés au niveau du Groupe tout en définissant des axes prioritaires afin d'accélérer la mise au point de nouvelles solutions.

Parmi les réalisations de l'année 2010, on peut noter les éléments clés suivants :

- Mise au point de solutions innovantes pour le courant continu : câbles extrudés et extrémités supraconductrices à 200 kV,
- Développement de nouveaux produits pour les « smart grids »,
- Poursuite du développement de limiteurs de courant pour la protection des réseaux électriques Moyenne Tension,
- Qualification de lignes aériennes de nouvelle génération à cœur composite,
- Déploiement des solutions INFIT® pour les câbles de sécurité au feu ainsi que de la gamme ALSECURE® sans halogènes,
- Nombreuses réalisations dans le domaine de l'Industrie (câbles marine, nucléaire, photovoltaïque, éoliennes,...).

Enfin, sur l'ensemble de l'exercice 2010, le dépôt de 75 brevets établit un nouveau record et conforte la solidité du portefeuille Nexans.

#### **4. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2010**

Le Groupe n'a pas connaissance d'événement important survenu depuis la clôture de l'exercice 2010.



## **5. Orientations et perspectives**

Le dernier trimestre de l'année 2010 aura été marqué par une nette amélioration de la conjoncture avec notamment une reprise marquée des volumes dans l'ensemble des métiers du Groupe. Toutefois, la progression attendue de l'activité ne devrait pas permettre de retrouver dès 2011 les niveaux de chiffre d'affaires d'avant crise. Les marges devraient se redresser progressivement en raison du maintien d'un environnement prix toujours très concurrentiel, de la forte hausse de certaines matières et du poids des contrats moyen, long terme entrés en carnet au plus fort de la crise.

Dans ces conditions, le Groupe continuera à se mobiliser autour de quelques actions clés :

- vigilance sur l'évolution des prix de vente,
- poursuite des efforts de réduction du BFR,
- optimisation de l'outil industriel afin de gérer au mieux la forte reprise des volumes dans certaines activités notamment projets en faisant de l'excellence industrielle un facteur de compétitivité accru pour le Groupe,
- maintien des efforts engagés en matière d'exécution des contrats dans la haute tension sous marine afin de revenir au plus vite à une situation complètement normalisée,
- poursuite de la réflexion sur le devenir de certains sites dans le cas où la situation concurrentielle du Groupe ne permettrait pas d'envisager un redressement durable des activités concernées,
- déploiement d'un programme d'excellence commerciale « customer orientation »,
- reprise d'un programme de développement ambitieux d'investissement notamment au grand international.

Pour l'ensemble de l'année 2011, les ventes devraient poursuivre leur amélioration et donc s'inscrire en forte progression notamment comparativement au premier semestre 2010. La rentabilité opérationnelle du Groupe a touché un point bas en 2010, elle devrait nettement progresser en 2011. Tout en reconnaissant la sensibilité du modèle à l'ampleur de la reprise de l'activité et à l'aléa que fait peser l'évolution des prix des matières premières, le Groupe considère qu'il pourrait atteindre un taux de marge opérationnelle de l'ordre de 5,5 % en 2011.

## **6. Facteurs de risque**

Le rapport du Président du Conseil d'administration préparé conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce pour l'exercice 2010 décrit l'organisation et les procédures mises en place au sein du Groupe en matière de gestion des risques.

### **6.1 Risques juridiques**

#### **6.1.1 Risques de non-conformité aux lois et règlements et aux normes**

Le Groupe n'est pas soumis à une réglementation particulière du fait de son activité. Néanmoins, compte tenu de la diversité de ses implantations géographiques, le Groupe est tenu au respect de nombreuses législations et réglementations nationales et régionales, notamment commerciales, douanières et fiscales. Tout changement dans l'une de ces réglementations et de leurs modalités d'application à Nexans pourrait entraîner une baisse de la rentabilité et des résultats du Groupe.

Notamment, Nexans a mis en œuvre, sous la direction des Achats Groupe, un projet visant à assurer la conformité des produits vendus avec le règlement européen REACH, entré en vigueur depuis le 1er juin 2007. Le Groupe a poursuivi ses efforts en 2010, en particulier en vue de l'enregistrement de certaines substances utilisées par le Groupe. Le déploiement du projet sur l'ensemble des sites européens du Groupe a conduit à la mise en place de procédures et bonnes pratiques pour intégrer les exigences réglementaires lors de l'achat des matières premières, la conception d'un nouveau produit, la production et la vente des câbles.

### **6.1.2 Enquêtes de concurrence**

Le risque juridique auquel le Groupe est actuellement le plus exposé est le risque relatif aux enquêtes de concurrence :

Fin janvier 2009, des enquêtes de concurrence ont été engagées à l'encontre de Nexans et d'autres producteurs de câbles. Les enquêtes en cours à ce jour sont conduites par la Commission Européenne et les autorités de la concurrence en Australie, en Corée du Sud (outre une enquête portant sur les activités réalisées localement), aux Etats-Unis ainsi qu'au Brésil (notifiée en 2010) dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés. Les enquêtes au Japon et en Nouvelle-Zélande ont été clôturées.

Le Groupe n'est pas en mesure de se prononcer sur les suites qui seront données. Sans préjuger des conclusions des enquêtes, mais compte tenu du niveau d'amendes infligées récemment par les autorités européennes et américaines et des conséquences directes et indirectes qui pourraient en résulter, ces événements peuvent avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

Le Groupe a pris des mesures afin d'assurer le respect de l'ensemble des lois et règlements, notamment ceux relatifs aux règles de concurrence. Dans ce cadre, le Groupe a mis à jour en 2008 puis actualisé en 2010 son Code d'Ethique et de Conduite des Affaires, lequel fixe les principes que les collaborateurs du Groupe doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il est diffusé largement dans le Groupe.

Au premier semestre 2009, le Groupe a par ailleurs adopté un Programme Mondial de Conformité aux Règles de Concurrence (*Competition Compliance Program*), lequel définit les principes fondateurs destinés à assurer la stricte conformité du Groupe au droit de la concurrence. Au nombre des principes adoptés figurent en particulier la diffusion effective des procédures et standards de conformité du Groupe auprès des collaborateurs et l'obligation de strict respect de ces procédures ainsi que la poursuite de programmes de formation interne au sein des entités en vue d'une constante et meilleure sensibilisation des collaborateurs aux risques liés aux pratiques illicites.

La réalisation du Plan d'Actions Annuel défini par le *Competition Compliance Program* en mai 2009 a fait l'objet d'un audit interne en 2010. Le rapport d'audit, qui a constaté l'avancement du plan d'actions et confirmé l'adéquation des moyens de contrôle interne mis en place, a été présenté au Comité d'Audit et des Comptes et au Conseil d'administration de Nexans en juillet 2010.

Un nouveau Plan d'Actions Annuel a été arrêté et communiqué à tous les responsables locaux du Groupe en juillet 2010. Ce nouveau plan vise notamment, outre la poursuite des actions de formation des collaborateurs du Groupe et de sensibilisation aux problématiques de droit de la concurrence, la remise à tout salarié du Groupe du Code d'Ethique et de Conduite des Affaires et la signature, par l'ensemble des commerciaux du Groupe et de leur management, d'un certificat annuel confirmant le respect des règles édictées dans la procédure groupe Lignes Directrices en matière de Conformité au Droit de la Concurrence.

Le Groupe dispose de règles et de procédures de contrôle interne en vue de gérer les risques liés à la non-conformité aux lois, qui ont été renforcées de manière continue depuis plusieurs années (voir également la partie Contrôle Interne du Rapport du Président 2010).

Néanmoins, les procédures mises en place par le Groupe ne peuvent garantir que les risques et les problèmes seront totalement maîtrisés ou éliminés.

### **6.1.3 Risques de litiges**

Le Groupe est exposé, par son activité, à des litiges commerciaux et techniques.

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est confronté à des risques juridiques découlant des relations nouées avec des partenaires, clients ou fournisseurs. En particulier, le Groupe est engagé dans plusieurs contentieux principalement liés aux contrats (voir notamment paragraphe 6.2.1 ci-dessous) (voir également paragraphe 6.2.7 en matière environnementale).

## **6.2 Risques liés à l'activité**

### **6.2.1 Risques liés aux responsabilités contractuelles**

#### Responsabilité du fait des produits

L'activité de Nexans l'expose à des actions en responsabilité du fait des produits ou à des allégations selon lesquelles ses produits sont responsables de dommages causés à des tiers ou à des biens. Nexans garantit les performances de ses produits, parfois sur de longues durées. En outre, les garanties consenties à Nexans dans les contrats d'approvisionnement en matériaux ou composants que le Groupe utilise dans la production n'ont pas toujours la même étendue que celles accordées par Nexans à ses propres clients (par exemple les tubes en acier dans les câbles ombilicaux ou les fibres optiques dans les câbles à fibre optique).

Le cas suivant n'a pas donné lieu à provision, parce que les critères de constitution n'étaient pas réunis. Il concerne des câbles fabriqués par une filiale européenne du Groupe et vendus à un fabricant de harnais. Ce fabricant de harnais les a ensuite revendus à un autre équipementier, qui les a lui-même revendus à un constructeur automobile européen. La filiale n'a pas été informée des spécifications requises par le constructeur automobile européen. Le constructeur automobile européen aurait utilisé ces câbles conjointement avec des commutateurs servant notamment au fonctionnement d'essuie-glaces et un certain nombre de câbles se seraient cassés. La filiale estime que les câbles vendus correspondaient aux spécifications de son client, le fabricant de harnais.

Une procédure de référé-expertise a été initiée en janvier 2008 par l'équipementier automobile à l'encontre du fabricant de harnais dont l'objet est la recherche et la préservation de la preuve dans le but d'identifier la cause technique du dommage et Nexans a été impliqué dans cette procédure. Dans le cadre de cette procédure, l'équipementier invoque la non-conformité des câbles aux spécifications techniques du fabricant de harnais, ce que le fabricant de harnais et Nexans réfutent. A l'issue de cette procédure, le tribunal rendra un constat d'expertise technique. Le constructeur automobile aurait lancé une campagne de rappel qui concernerait environ 350 000 commutateurs installés. Enfin, l'équipementier a confirmé que son client, le constructeur automobile a émis, en 2007, une réclamation de 17 millions d'euros à son encontre suite aux retours de véhicules à cette date. Ce cas a été notifié par Nexans à l'assureur de l'époque.

Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer, à ce jour, les conséquences du cas décrit ci-dessus, Nexans estime à ce stade que son issue n'aura pas d'effet significatif sur sa situation financière consolidée, sans pour autant pouvoir l'exclure.

#### Contrats relatifs à des projets clés en main

L'essentiel des contrats de fourniture et d'installation de câbles dans le cadre de projets d'infrastructures clés en main est lié aux activités de câbles haute tension terrestres et sous-marins, lesquelles avoisinent 16% du chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux constants. La valeur individuelle de ces contrats est souvent élevée et ils contiennent des clauses de pénalité et de responsabilité applicables dans le cas où Nexans ne remplirait pas ses engagements de calendrier et/ou de qualité (par exemple, défauts techniques nécessitant une intervention lourde après installation suite à une non-conformité des produits résultant d'un dysfonctionnement lors de la production).

En outre, un certain nombre de contrats clés en main sont exécutés dans le cadre de consortiums formés par le Groupe Nexans et un fabricant et/ou prestataire ou avec le concours significatif d'un tel fabricant ou sous-traitant. Dans ce contexte, Nexans partage dans une certaine mesure les risques d'exécution de son partenaire.

La mise en cause éventuelle de Nexans dans ce cadre, du fait de l'importance des pénalités encourues, de l'éventuel remplacement de tout ou partie des câbles, des demandes de dommages-intérêts, de l'extension de la période de garantie ou encore en raison de l'effet des retards sur l'équilibre financier des projets, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats de Nexans.

Dans les cas où Nexans est confronté à de telles mises en cause, il en tient compte dans la reconnaissance des marges comptabilisées sur ces contrats comme décrit à la note 1.g de l'annexe aux comptes consolidés.

A titre d'exemple, l'exécution d'un contrat de haute tension sous-marine rencontrait des difficultés à fin 2009. Le client, une société détenue par l'Etat chinois, a contesté en 2009 les montants dus au titre de la protection du câble déjà posé (et en fonctionnement) sur le fondement du caractère excessif du temps passé dans l'exécution des travaux de protection. Nexans a constitué dès le premier semestre 2010 dans ses états financiers une provision qui couvre la transaction conclue avec le client début 2011 sur les travaux passés.

Un autre problème sur ce projet concerne le bateau du sous-traitant chinois participant à l'installation qui avait accidentellement endommagé une liaison fibre optique sous-marine de l'armée chinoise, laquelle avait par la suite retenu le bateau en question et fait obstacle au déchargement de l'équipement Nexans qui était à son bord. La réclamation de l'armée qui s'élevait à environ 7 millions d'euros a été résolue.

Enfin, le différend avec ce sous-traitant se poursuit à fin 2010, celui-ci réclamant le paiement de factures couvrant la location de son matériel pour la période pendant laquelle ce matériel a été immobilisé à la demande de l'armée chinoise. Nexans réclame au sous-traitant le remboursement des éventuels préjudices (retard) provoqués par l'accident. Ce différend fait l'objet d'un arbitrage à Singapour.

A fin 2010, certains contrats conclus par le Groupe sont susceptibles de donner lieu à des difficultés dans l'exécution sans que le Groupe considère que ces difficultés soient de nature à justifier la constitution de provisions dans ses comptes ou de les mentionner en tant que passifs éventuels.

## Contrôle des risques

Les contrats importants conclus par le Groupe sont soumis à une procédure d'évaluation systématique des risques, toutes les offres commerciales supérieures à 5 millions d'euros étant soumises au Comité Groupe de revue des offres contractuelles. Une attention particulière est portée à la sensibilisation des commerciaux aux risques dans les contrats de vente et à la négociation des conditions contractuelles avec une implication de la direction juridique du Groupe.

Pour limiter le risque relatif à la responsabilité du fait des produits, le Groupe a mis en place des processus de contrôle sur la qualité de ses produits. Un nombre important d'unités de Nexans sont certifiées ISO 9001 ou 9002 selon les besoins. Chaque unité suit mensuellement un ensemble d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès en matière de qualité et de satisfaction client.

Nexans dispose actuellement d'une assurance responsabilité du fait des produits, qu'il considère adaptée aux pratiques du secteur et dont les montants de garantie excèdent largement les sinistres survenus dans le passé. Néanmoins, Nexans ne peut garantir que les assurances souscrites seraient suffisantes pour couvrir les actions en responsabilité intentées contre lui (se reporter au paragraphe 6.4 ci-après) car les montants de garanties, bien qu'importants, sont limités annuellement et les couvertures sont soumises aux exclusions classiques pour ce type de police telles qu'en particulier le coût du produit lui-même et les pénalités de retard.

### **6.2.2 Risques liés à la dépendance clients**

En termes de risque clients, Nexans se caractérise par une grande diversité de ses métiers (câbles pour infrastructure, bâtiment et industrie, de type énergie et télécommunications), de ses clients finaux (distributeurs, fabricants d'équipement, opérateurs industriels, opérateurs publics...) et de sa base géographique. Cette diversité constitue à l'échelle du Groupe un facteur de protection. A ce titre, aucun client ne représente plus de 4 % du chiffre d'affaires consolidé en 2010.

Cependant, certains clients peuvent représenter une part essentielle de l'activité d'une unité de production spécifique et la perte d'un client pourrait avoir des conséquences locales significatives, et en particulier entraîner la fermeture d'ateliers de production.

Par ailleurs, compte tenu du niveau du résultat opérationnel et des conditions de marché difficiles, la perte d'un client notamment dans des activités où le nombre d'acteurs est réduit, telles que la construction navale, l'aéronautique ou l'industrie automobile, pourrait affecter les résultats de Nexans.

Enfin, la demande pour certains produits est liée à l'environnement économique propre du secteur d'activité concerné, comme par exemple l'industrie pétrolière.

### **6.2.3 Risques liés aux matières premières et à l'approvisionnement**

Le cuivre, l'aluminium et les plastiques sont les principales matières premières utilisées par Nexans, étant précisé que le cuivre et l'aluminium représentent à eux seuls l'essentiel des achats de matières premières du Groupe. Les fluctuations de cours et la disponibilité des produits ont donc un impact direct sur ses activités. À ce jour, Nexans a toujours été en mesure d'obtenir des approvisionnements suffisants, à des prix commercialement raisonnables. Dans le domaine du

cuivre, une pénurie mondiale ou des interruptions d'approvisionnement seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable sur les résultats de Nexans, même si pour réduire ce risque, le Groupe a, dans la mesure du possible, élargi ses sources d'approvisionnement. La situation est, sous certains aspects, comparable pour les produits dérivés du pétrole (PE, PVC, plastifiants...). L'incapacité à obtenir des matières premières à des prix commercialement raisonnables pourrait avoir un effet défavorable sur les activités et les résultats de Nexans.

La politique Groupe consiste à avoir toujours au moins deux fournisseurs pour toute matière ou composant utilisé dans la fabrication des produits. Il peut exister quelques cas isolés d'approvisionnement à partir d'une source unique, notamment des matières premières utilisées pour la production des câbles haute tension. En 2008, les équipes Achats de Nexans ont lancé un programme visant, avec l'aide des services Développement et Recherche, à limiter les situations d'approvisionnement unique et des progrès ont été réalisés dans ce sens. Nexans n'a pas eu à souffrir en 2010 de pénurie de matières premières malgré une situation d'approvisionnement parfois très tendue.

La consommation de cuivre en 2010 s'est élevée à 450 000 tonnes (hors volumes transformés pour le compte des clients 60 000 tonnes). Dans le cadre de sa politique d'achats visant à garantir l'approvisionnement de certaines matières premières, tant en termes de quantités que de formules de prix (par exemple, cours LME plus prime), le Groupe était lié jusqu'à fin 2010 avec un fournisseur pour l'achat de cathodes de cuivre dont les tonnages annuels sont fixés en fin d'année pour l'année suivante. Un nouveau contrat est en cours de négociation début 2011 pour la période 2011-2013. Pour ses autres besoins, Nexans conclut avec d'autres producteurs de cuivre, des contrats annuels d'achat de cathodes portant sur des quantités déterminées. Nexans a ainsi pris des engagements sur environ 300 000 tonnes de cuivre pour 2011.

La consommation d'aluminium en 2010 s'est élevée à 149 000 tonnes. Sur le marché du fil aluminium, le Groupe sécurise ses approvisionnements en prenant des engagements fermes d'achat sur des quantités minimales pour environ 40 000 tonnes par an pour la période 2008-2012. Cette politique s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec deux grands producteurs mondiaux.

Synthèse des engagements cuivre et aluminium au titre de contrats d'achat ferme (*take or pay*) ou accords :

Matière première	Montants des engagements (en Ktonnes)			Valeur de marché	Objectif de détention
	2011	2012	2013		
Cuivre	300	200*	100*	LME	Own use
Aluminium	40	47	-	LME	Own use

\* montant non définitif

Il est à noter que, s'agissant de produits faisant l'objet de cotations sur des marchés réglementés, un hypothétique excédent de quantités achetées par rapport aux besoins est à ce titre cessible, avec néanmoins un coût potentiel lié à un écart éventuel sur le prix.

Les instruments financiers utilisés par le Groupe afin de gérer son exposition aux risques de matières premières (cuivre et aluminium) sont décrits dans la note 26 de l'annexe aux comptes consolidés (Risques Financiers), paragraphe d (Risques sur les cours des métaux). La sensibilité des résultats du Groupe aux cours du cuivre est présentée au paragraphe g (Analyse de sensibilité aux risques de marché) de la même note.

Sauf en ce qui concerne quelques contrats d'énergie de faible valeur à l'échelle du Groupe, les contrats conclus par le Groupe pour les autres matières premières sont négociés annuellement sans engagement d'achat ferme et les commandes sont passées au mois le mois en fonction des besoins.

Les risques liés à l'approvisionnement en matières premières font l'objet d'un suivi spécifique par chaque acheteur de famille de produits concernée.

#### **6.2.4 Risques géopolitiques dans les zones de développement à croissance élevée**

L'expansion du Groupe s'appuie notamment sur certaines zones de développement à croissance élevée mais à risques géopolitiques importants. En 2010, le Groupe a réalisé environ 13% de son chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux courants dans la zone MERA (Moyen-Orient, Russie, Afrique) et moins de 3% de son chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux courants dans les pays classés par la Coface comme pays présentant un environnement économique et politique très incertain ou un risque très élevé.

#### **6.2.5 Risques liés à la situation concurrentielle de Nexans**

L'industrie du câble reste encore relativement fragmentée au niveau régional et mondial et les marchés du câble, des fils et des systèmes de câblage sont très concurrentiels. Le nombre et la taille des concurrents de Nexans varient en fonction des marchés, des zones géographiques et des lignes de produits concernés. À ce titre, le Groupe se trouve en concurrence avec plusieurs entreprises dans chacune de ses activités. Par ailleurs, pour certaines d'entre elles et sur certains marchés géographiques, il est possible qu'un ou plusieurs des principaux concurrents du Groupe disposent de positions, de compétences ou de ressources plus importantes que celles de Nexans. En Europe, où le Groupe réalise environ 50% de son chiffre d'affaires par destination, les concurrents les plus significatifs sont Prysmian, Draka et General Cable.

Au cours des dernières années, les producteurs de câbles ont dû faire face à la crise des marchés des télécoms et à la progression régulière des échanges de certains types de câbles à faible valeur ajoutée entre pays d'une même région. Ceci s'est traduit par des programmes de restructuration chez de nombreux acteurs pour réduire les capacités de production devenues excédentaires. Cependant, la structure de l'industrie n'a pas fondamentalement évolué au-delà des mesures correctives citées ci-dessus et reste relativement fragmentée aux niveaux régional et mondial.

En parallèle, le développement de nouveaux marchés, pays émergents en particulier, a favorisé l'apparition de nouveaux acteurs.

Dans la mesure où un certain nombre de produits (câbles, fils ou accessoires) obéissent aux spécifications de l'industrie et peuvent être interchangeables avec les produits de ses principaux concurrents, nationaux ou internationaux, Nexans peut connaître sur certains marchés une forte pression concurrentielle. Pour les marchés de l'industrie, les clients OEMs («Original Equipment Manufacturers») utilisent des produits moins normalisés et Nexans doit sans cesse développer de nouveaux produits pour répondre à des cahiers des charges toujours plus exigeants. Les principaux facteurs de compétitivité dans l'industrie du câble sont : le coût, le service, la qualité des produits, leur disponibilité, la couverture géographique et l'étendue de la gamme des produits offerts.

Dans ce contexte, Nexans doit sans cesse investir et améliorer sa performance afin d'être en mesure de préserver ses avantages concurrentiels sur certains marchés. Nexans poursuit par ailleurs ses efforts en matière de recherche et développement, de logistique et de marketing, afin de se différencier favorablement de ses concurrents. Pour faire face à la pression concurrentielle sur les prix, Nexans s'efforce également de réduire ses coûts au travers de plans d'amélioration de la performance industrielle et d'un effort continu de rationalisation de ses productions.

#### **6.2.6 Risques liés aux technologies utilisées**

Pour rester compétitif, Nexans doit tenir compte des avancées technologiques dans le développement de ses propres produits et procédés de fabrication, voire les anticiper. La demande croissante de produits consommant moins d'énergie, de produits recyclables et moins polluants et surtout de solutions économiques, impose de concevoir des procédés de fabrication innovants, d'utiliser de nouveaux matériaux et de développer de nouveaux fils et câbles. La plupart des marchés sur lesquels Nexans est présent ont tendance à privilégier l'utilisation de produits de haute technologie, il est donc important que Nexans entreprenne des études de base lui permettant d'accéder aux technologies nécessaires et acceptées par le marché. Corrélativement, malgré les efforts du département Recherche et Développement et la surveillance permanente de l'évolution des technologies potentiellement concurrentes, il ne peut être garanti que les technologies actuellement utilisées par Nexans ne seront pas ultérieurement supplantées par de nouvelles technologies développées par ses concurrents ou sujettes à des accusations de contrefaçon de la part de ces derniers.

Nexans est régulièrement partie prenante à des actions ou réclamations initiées par ou contre des concurrents pour contrefaçon. Dans le passé, les conséquences financières de tels contentieux n'ont pas été significatives pour le Groupe.

#### **6.2.7 Risques industriels et environnementaux**

Nexans est un groupe industriel et en tant que tel, est confronté aux risques d'intégrité de ses sites de production et de pannes majeures de machines. Le Groupe organise avec l'assureur en dommages un plan d'audit systématique afin de conseiller le Groupe dans la prévention de ces risques. Par ailleurs, le Groupe a mis en place diverses initiatives de réduction des coûts et de restructurations de certains sites, lesquelles pourraient donner lieu à des difficultés de mise en œuvre ou ne pas permettre de générer toutes les réductions de coûts espérées.

Compte tenu de la place majeure qu'occupe le Groupe sur les marchés des câbles sous-marins d'énergie haute tension, de la nécessité à cet égard de disposer d'un navire câblé adapté pour l'exécution de certains contrats d'installation dans les délais imposés et de l'étroitesse du marché pour de tels navires, Nexans est propriétaire de son propre navire, le Skagerrak, qui est l'un des rares navires au monde spécialement conçus pour le transport et la pose de câbles sous-marins haute tension.

Nexans, comme tout opérateur industriel, est soumis à un nombre important de législations et réglementations en matière d'environnement dans chacun des pays dans lesquels il exerce ses activités. Ces législations et réglementations imposent des normes de protection de l'environnement de plus en plus strictes concernant, notamment, les émissions atmosphériques, l'évacuation des eaux usées, l'émission, l'utilisation et la manipulation de matières ou de déchets toxiques, les méthodes d'élimination des déchets ainsi que la remise en état et la dépollution de sites. Ces normes exposent Nexans à un risque de mise en jeu de sa responsabilité et à des coûts importants (responsabilité relative aux activités actuelles ou passées ou liées à des actifs cédés, par exemple).



Un système de pilotage environnemental interne fonctionne depuis plusieurs années, basé sur un engagement volontaire du Groupe. Ce processus a pour objectif d'obtenir le label EHP (Environnement Hautement Protégé) délivré après un examen des sujets traités dans le cadre d'un questionnaire approfondi abordant 12 thèmes environnementaux et envoyé aux sites industriels du Groupe. Pour plus d'informations à cet égard, se reporter au paragraphe 16.1 du présent Rapport de gestion.

Aux Etats-Unis, les activités de Nexans sont soumises à des législations environnementales édictées au niveau fédéral et par les Etats, qui peuvent rendre responsables certaines catégories de personnes définies par la loi en les exposant à la totalité des coûts de remise en état liés à la pollution de l'environnement sans qu'il soit tenu compte de l'existence d'une éventuelle faute ou de la conformité à la réglementation des activités concernées. A ce jour, Nexans n'est impliqué dans aucune procédure de ce type. Cependant, aucune assurance ne peut être donnée qu'une telle procédure ayant un effet négatif significatif n'existera pas à l'avenir.

D'une façon générale, Nexans fait l'objet de diverses demandes ou réclamations en matière d'environnement dans le cadre de l'exercice normal de ses activités. Nexans considère qu'au vu du montant de ces réclamations, de l'état des procédures ainsi que de son évaluation des risques encourus et de sa politique de provisionnement, il est peu probable que ces demandes affectent de manière significative sa situation financière et ses résultats futurs.

Au 31 décembre 2010, le montant des provisions pour risques en matière d'environnement s'élève à 6,5 millions d'euros (dont 2 millions relatifs à la remise en état de sites dont la fermeture est en cours). Ces provisions incluent notamment à titre principal un litige à Duisburg en Allemagne avec les cessionnaires d'un terrain et une municipalité concernant la contamination des sols et de la nappe phréatique. La contamination du sol est ancienne, les coûts de dépollution ne sont pas encore arrêtés et la responsabilité pleine et entière de Nexans n'est pas établie. Nexans a néanmoins constitué une provision pour couvrir une éventuelle responsabilité pour les coûts de dépollution.

Elles incluent aussi le nettoyage d'une décharge sur le site de sa filiale en Suède et d'autres coûts de remise en état ou de nettoyages ponctuels des sols, prévus ou en cours, suite à l'utilisation de produits tels que solvants et huiles. En outre, d'éventuelles dépenses pourraient être effectuées visant à la dépollution de sites fermés et susceptibles d'être cédés, dépenses que le Groupe estime inférieures à la valeur de marché des sites considérés. En outre, Nexans a entrepris des études de site pour déterminer si des éventuelles actions de dépollution sont nécessaires.

Nexans estime que la part non provisionnée des coûts d'éventuelles remises en état des sites ne devrait pas impacter de manière significative ses résultats.

Nexans ne peut garantir que des événements futurs, notamment des modifications dans la législation, le développement ou la découverte de nouveaux éléments de faits ou conditions ne puissent pas entraîner de coûts supplémentaires qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats opérationnels.

### **6.2.8 Position de Nexans concernant l'amiante**

La fabrication des produits Nexans n'implique pas de manipulation d'amiante.

Dans le passé (et pour répondre notamment aux spécifications de l'armée française), l'amiante a été utilisé de façon limitée pour améliorer l'isolation de quelques types de câbles destinés aux applications militaires. Il a également servi dans la fabrication de fours pour fils émaillés sur deux sites français, activité arrêtée depuis plusieurs dizaines d'années.

A fin 2010, en France, 60 personnes ont été déclarées en maladie professionnelle, dont 9 sont actuellement en procédure à l'encontre de leur employeur. Par ailleurs, 55 collaborateurs (25 chez Nexans France et 30 chez Nexans Copper France – ex-SCCC) bénéficient d'un suivi médical. En dehors de la France et outre le fait que certains salariés aient été reconnus par le passé en maladie professionnelle, le Groupe a connaissance de quatre réclamations ou procédures judiciaires liées à l'amiante. La Direction considère que ce risque n'est pas de nature à affecter de manière significative la situation financière du Groupe ou ses résultats.

### **6.3 Risques financiers**

Cette section est à lire en relation avec la note 26 de l'annexe aux comptes consolidés (Risques Financiers). Une analyse de sensibilité pour l'année 2010 est par ailleurs présentée dans la même note.

#### **Risque de liquidité**

Les principaux risques de liquidité du Groupe tiennent :

- aux obligations de remboursement de sa dette existante, principalement constituée d'un emprunt obligataire à horizon 2017, de deux emprunts convertibles à échéance 2013 et 2016, d'un programme de titrisation de créances commerciales auquel participent deux filiales et, dans une moindre mesure, de dettes à court terme généralement localisées dans certaines filiales du Groupe,
- au financement de ses besoins futurs, et
- au respect des ratios de *covenants* attachés au crédit syndiqué souscrit par le Groupe et aux clauses de défaut croisé applicables aux obligations citées ci-dessus.

Le détail des besoins et des ressources dont le Groupe dispose pour y faire face (excédent de trésorerie, lignes de crédit, notation financière) et la politique de gestion et de suivi de la liquidité sont décrits en notes 24 et 26(a) de l'annexe aux comptes consolidés.

#### **Risques de marché (taux, change)**

Nexans considère que sa structure de financement, décrite en note 26(b) de l'annexe aux comptes consolidés, ne l'expose pas à un risque spécifique de taux d'intérêt et n'utilise pas habituellement d'instruments de couverture du risque de taux. Se reporter également à la note 26 (f) pour une analyse de sensibilité à une variation des taux d'intérêt.

Le risque de change auquel est exposé le Groupe est détaillé en note 26(c) de l'annexe aux comptes consolidés. Le Groupe considère que son exposition au risque de change sur ses flux d'exploitation est globalement limitée en raison de la structure même de son activité, dont la dimension est largement locale, exception faite (pour l'essentiel) des contrats à l'export de l'activité Haute tension. Les couvertures de change mises en place par le Groupe visent à ramener les flux des entités opérationnelles dans leur monnaie fonctionnelle. Se reporter également à la note 26 (f) pour une analyse de sensibilité à la fluctuation des deux principales devises d'exposition du Groupe à savoir le dollar américain et la couronne norvégienne.

En raison de sa présence internationale, le Groupe est par ailleurs exposé à un risque de conversion sur certaines devises comme notamment le dollar américain, le real brésilien, le dollar australien ou le peso chilien. Ce risque est suivi par la Direction Financière du Groupe mais ne fait l'objet que de couvertures limitées et spécifiques, leurs coûts et leurs incidences sur la trésorerie étant notamment jugées prohibitives.

## **Risque sur les cours des métaux**

En raison de son activité, le Groupe est exposé à la volatilité des prix des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure, aluminium et plomb). Nexans a pour politique de répercuter dans ses tarifs les prix des métaux et de couvrir son risque soit par le biais d'une couverture physique, soit par le biais de contrats à terme (*futures*) sur les Bourses des métaux. La politique de gestion du risque sur métaux non ferreux, l'impact potentiel de la variation des cours du cuivre et les couvertures mises en place sont décrites en note 26(d) et 26(f) de l'annexe aux comptes consolidés.

## **Risque de crédit client**

Outre l'exposition commerciale, le risque financier de contrepartie, détaillé en note 26(e) de l'annexe aux comptes consolidés, provient principalement des opérations sur dérivés pour couvrir le risque de change et sur les métaux non ferreux.

### **6.4 Assurances**

Nexans a mis en place des programmes d'assurance Groupe depuis 2003 dont bénéficient les sociétés détenues à plus de 50 % et dans lesquelles Nexans exerce le management. Les entités acquises sont progressivement intégrées dans la plupart des programmes. Compte tenu de la difficulté d'appliquer certains programmes dans certains pays, des assurances sont souscrites parfois localement en liaison avec la Direction des Assurances dans des pays à l'exemple du Brésil ou du Nigéria.

Les programmes d'assurance sont négociés avec des assureurs de premier rang sous la forme d'accords de durée pluri-annuels, quand cela est possible ; ils sont assortis de clauses de sortie en faveur de l'assureur. Leurs limites sont établies sur la base d'une analyse de l'expérience de la Société et sur les conseils de ses courtiers. Elles dépassent en général le montant maximal des sinistres assurés et encourus par le Groupe dans le passé. Néanmoins, ces polices sont limitées en montant et ne couvrent pas l'intégralité du risque en raison des limites de montant et de nature (par exemple non couverture de la valeur des produits de remplacement dans la police responsabilité civile).

Le Groupe fait appel à l'expertise de réseaux mondiaux de courtage d'assurance pour l'aider à maîtriser et gérer son risque dans l'ensemble des pays où il est présent.

Le coût global des polices d'assurance (hors assurances de personnes) placées au niveau du Groupe représente moins de 0,5% du chiffre d'affaires de Nexans à cours des métaux non-ferreux constants.

Les principaux programmes d'assurance Groupe industriels et opérationnels (hormis un programme de responsabilité civile des mandataires sociaux) sont les suivants :

### **Domages-pertes d'exploitation**

Les risques couverts sont les dommages matériels non exclus ainsi que les pertes d'exploitation consécutives à un accident soudain affectant les actifs de Nexans assurés.

Certaines zones géographiques bénéficient de couvertures plus limitées pour les risques de catastrophes naturelles telles que les zones à haut risque sismique (par exemple : Grèce, Italie, Turquie, Japon, Liban).

Nexans a poursuivi ses efforts en matière de prévention des risques industriels en mettant en place un programme d'investissement spécifique dont la réalisation s'étale sur 3 ans. Ce programme a été établi en étroite collaboration entre la Direction Industrielle et les experts de l'assureur Dommages du Groupe. Ces experts visitent régulièrement les sites industriels Nexans, établissent des recommandations précises pour améliorer la prévention et la sécurité et suivent l'exécution de ces recommandations.

### **Responsabilité civile (générale, environnementale, aéronautique et spatiale)**

Les risques couverts sont la responsabilité des sociétés du Groupe pour les dommages qu'elles peuvent causer aux tiers dans le cadre de leur activité (exploitation) ou du fait de leurs produits. Les risques liés à l'environnement et aux activités aéronautiques et spatiales font l'objet de contrats spécifiques.

Dans le domaine de la responsabilité civile du fait des produits aéronautiques et spatiaux, la garantie des dommages causés aux tiers est limitée à des occurrences d'accidents extrêmes ou à des décisions de maintien au sol des appareils demandées par les autorités nationales ou internationales de l'aviation civile et exclut tout autre type de sinistre. Il ne faut pas exclure que des sinistres peu fréquents et de forte intensité puissent le cas échéant dépasser très largement les montants assurés (ou les garanties obtenues dans les polices) et affecter significativement les résultats de Nexans.

Les acteurs tiers et les fournisseurs du marché des assurances utilisent de plus en plus souvent les possibilités de recours auprès des tribunaux pour réduire ou dépasser la portée des engagements contractuels. Les décisions de recours en justice créent un aléa supplémentaire sur la proportion du transfert des risques.

### **Transport**

Les risques couverts sont les flux du Groupe tant en approvisionnement qu'en livraison ou transfert entre sites, quel que soit le moyen de transport utilisé.

### **Tous risques chantiers terrestres et pose de câbles sous marins**

Les chantiers de pose de câbles, qu'ils soient terrestres ou sous marins, sont couverts par deux programmes spécifiques adaptés à l'activité en question.

### **Crédit court-terme garantissant les encours de certains clients tant domestiques qu'à l'exportation**

La police crédit court terme a été mise en place progressivement (environ 80% des pays en 2010) pour une certaine partie de leur chiffre d'affaires dans le cadre d'un programme pluriannuel renouvelé.

### **Couverture du navire câblé Skagerrak**

Le navire câblé Skagerrak est couvert par des assurances de type Dommages et Pertes (Hull & Machinery / Loss of Hire) et Responsabilités (Protection & Indemnity).

## **Captive d'assurance**

Nexans participe indirectement aux risques assurés au travers de sa captive de réassurance, Nexans Ré, opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Cet outil d'optimisation et de gestion de la rétention du Groupe, mais aussi de prévention et de maîtrise des risques, intervient sur les programmes de sinistres fréquents : dommages-pertes d'exploitation, crédit court terme et transport. Son intervention est établie programme par programme, avec des limites par sinistre, et une limite cumulée pour toutes ses lignes, par année d'assurance de 4 millions d'euros.

*Les risques décrits dans la présente section 6 sont, à la date du présent rapport, ceux dont le Groupe estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. Nexans peut se trouver exposé à d'autres risques, non identifiés à la date du présent rapport ou qui n'apparaissent pas significatifs en l'état actuel.*

## 7. Mandataires sociaux et dirigeants

Voir également la section 1 (Composition du Conseil d'administration) de la partie Gouvernement d'Entreprise du Rapport du Président 2010.

### 7.1 Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration

Le tableau ci-dessous récapitule, conformément à l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, la liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration de Nexans au 31 décembre 2010 dans toute société durant l'exercice 2010. Il mentionne également les mandats échus au cours des cinq dernières années.

	<b>Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2010 (et non échus au 31/12/2010)</b>	<b>Mandats échus au cours des cinq dernières années</b>
<b>Frédéric VINCENT</b> Président-Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Président-Directeur Général de Nexans Maroc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Administrateur d'Electro-Banque, International Cable Company*, Essex Nexans Europe, Nexans Hellas*, Liban Câbles Contracting SAL*, Liban Câbles Holding SAL*, Liban Câbles Packing SAL*, Liban Câbles SAL*, Nexans Energy USA Inc.*, Nexans Magnet Wire Redevelopment Corporation*, Nexans Canada*</li> <li>– Président du Conseil d'administration de Nexans USA Inc.*</li> <li>– Président-Directeur Général de Nexans Participations</li> <li>– Directeur Général Délégué de Nexans</li> </ul>
<b>Gianpaolo CACCINI</b> Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Président de Assovetro, Association des producteurs de verre italiens</li> <li>– Chairman de Saint-Gobain Corporation*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Administrateur de Saint-Gobain, Nybron Flooring International* et JM Huber Corporation*</li> <li>– Directeur Général Délégué du Groupe Saint-Gobain</li> </ul>
<b>Jean-Marie CHEVALIER</b> Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Professeur de Sciences Economiques à l'Université Paris Dauphine</li> <li>– Senior Associé au Cambridge Energy Research Associates (IHS-CERA)</li> </ul>	(néant)
<b>Georges CHODRON DE COURCEL</b> Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Directeur Général Délégué de BNP Paribas</li> <li>– Membre du Comité Exécutif de BNP Paribas</li> <li>– Président de Financière BNP Paribas SAS, Compagnie d'Investissement de Paris SAS, BNP Paribas (Suisse) SA*</li> <li>– Vice-Président de Fortis Bank SA/NV*</li> <li>– Administrateur de Bouygues SA, Alstom, F.F.P. (Société Foncière Financière et de Participations), Verner Investissements SAS, Erbé SA*, GBL (Groupe Bruxelles Lambert)*, Scor Holding (Switzerland) AG*, Scor Global Life Rückversicherung Schweiz AG*, Scor Switzerland AG*</li> <li>– Membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SA</li> <li>– Censeur de Exane, Scor SE, Safran</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Président de BNP Paribas Emergis SAS, BNP Paribas UK (Holdings) Ltd*</li> <li>– Administrateur de BNL* (Banca Nazionale del Lavoro), BNP Paribas ZAO*</li> <li>– Censeur de Scor Vie (devenue Scor Global Life)</li> </ul>

	<b>Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2010 (et non échus au 31/12/2010)</b>	<b>Mandats échus au cours des cinq dernières années</b>
<b>Jérôme GALLOT</b> Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Président de CDC Entreprises</li> <li>– Membre du Comité de Direction de la Caisse des Dépôts</li> <li>– Administrateur de ICADE, Caixa Seguros*, Plastic Omnium,</li> <li>– Membre du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA</li> <li>– Membre du Comité Exécutif du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI)</li> <li>– Censeur de NRJ Group</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Administrateur de Schneider Electric SA, Crédit Foncier de France, Galaxy Fund, Galaxy Management Services, Informatique CDC SA et CNP Assurances</li> <li>– Membre du Conseil de Surveillance de NRJ Group, CNP Assurances et de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR)</li> <li>– Président de Sicav Austral</li> <li>– Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations</li> <li>– Censeur d'Oseo</li> </ul>
<b>Jacques GARAÏALDE</b> Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Managing Director de Kohlberg Kravis Roberts &amp; Co. Ltd*</li> <li>– Président du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe</li> <li>– Président-Directeur Général de Médiannuaire Holding</li> <li>– Administrateur de Legrand, Tarkett SA et Visma AS*</li> <li>– Membre du Comité de Direction de Société d'Investissement Familiale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Administrateur de Legrand France, Lumina Participation</li> </ul>
<b>Véronique GUILLOT-PELPEL</b> <sup>1</sup> Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Juge consulaire au Tribunal de Commerce de Paris</li> </ul>	(néant)
<b>Gérard HAUSER</b> Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Administrateur de Alstom, Ipsen et Technip</li> <li>– Président du Conseil de Surveillance de Stromboli Investissement SAS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Président-Directeur Général de Nexans</li> <li>– Administrateur de Faurecia et Aplix</li> </ul>
<b>Colette LEWINER</b> Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Vice President, Global Leader Energy, Utilities &amp; Chemicals de Cap Gemini</li> <li>– Administrateur de Lafarge, Bouygues, La Poste et TGS-NOPEC Geophysical Company ASA*</li> <li>– Présidente non exécutive de TDF</li> <li>– Membre de l'Académie des Technologies</li> <li>– Membre de l'Advisory Group on Energy de la Commission Européenne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Administrateur de Ocean Rig ASA*</li> </ul>
<b>Guillermo LUKSIC</b> Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Président du Conseil d'Administration de Quiñenco*, Madeco*, CCU*, Viña San Pedro Tarapacá*</li> <li>– Administrateur de Banco de Chile*, SM Chile S.A.*, LQ Inversiones Financieras S.A.*, Antofagasta plc*, Antofagasta Minerals*, Embotelladoras Chilenas Unidas* et Compañía Pisquera de Chile S.A.*</li> <li>– Conseiller et membre des organes dirigeants de la fondation Ena Craig* et le Centro de Estudios Públicos* (organisations à but non lucratif)</li> <li>– Administrateur de l'université Finis Terrae*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Président du Conseil d'Administration de CNT Telefónica del Sur*</li> </ul>

<sup>1</sup> Administrateur nommé le 25 mai 2010

	<b>Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2010 (et non échus au 31/12/2010)</b>	<b>Mandats échus au cours des cinq dernières années</b>
<b>François POLGE DE COMBRET</b> Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Senior Advisor de Crédit Agricole CIB</li> <li>- Administrateur de Bouygues Telecom</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Safran</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Renault, Fonds Partenaires gestion, Sagem (devenue Safran)</li> </ul>
<b>Ervin ROSENBERG</b> Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseiller du Président du Directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Investment Managers Solutions, Edmond de Rothschild Entreprises Patrimoniales</li> <li>- Président-Directeur Général de Financière Savoisienne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Thomson SA, Carbone Lorraine, Mobility Saint Honoré</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, Ifrah Finance</li> <li>- Censeur de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque</li> </ul>
<b>Nicolas de TAVERNOST</b> Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Directoire de M6</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Ediradio SA (RTL)</li> <li>- Administrateur de Antena 3*, GL Events SA, Club des Girondins de Bordeaux, Extension TV SA, TF6 Gestion SA et Société Nouvelle de Distribution SA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Business interactif et de Hôtel Saint-Dominique (à titre personnel)</li> <li>- Président de l'Association des Télévisions Commerciales Européennes (ACT)*</li> </ul>

(\*) Mandats exercés dans des sociétés ou institutions étrangères.

## 7.2 Opérations des mandataires sociaux et principaux dirigeants

Conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations réalisées par les dirigeants mentionnés à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2010 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

	<b>Date de l'opération</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Instrument financier</b>	<b>Prix (en euros)</b>	<b>Montant total brut (en euros)</b>
<b>Frédéric Vincent</b> Président - Directeur Général	23/04/2010	Acquisition	Actions	58,9811	88 471,65
<b>Véronique Guillot-Pelpel</b> Membre du Conseil d'Administration	17/06/2010	Rachat	Parts de FCPE	52,62	83 881,86
	02/12/2010	Rachat	Parts de FCPE	51,3559	12 563,20
<b>Gérard Hauser</b> Membre du Conseil d'Administration	23/04/2010	Souscription	Options de souscription d'actions	27,82	556 400
	10/11/2010	Cession	Actions	53,6	53 648
	22/11/2010	Cession	Actions	54,25	54 259
<b>Frédéric Michelland</b> Membre du Comité de Direction et du Comité Exécutif	05/08/2010	Souscription	Parts de FCPE(*)	40,51	15 000
	12/08/2010	Acquisition	Actions	50,00	5 000
	25/08/2010	Acquisition	Actions	44,7258	4 472,58
	21/06/2010	Acquisition	Parts de FCPE(**)	54,95	17 153,68
<b>Jean-Claude Nicolas</b> Membre du Comité Exécutif	05/08/2010	Souscription	Parts de FCPE(*)	40,51	8 000
<b>Patrick Noonan</b> Membre du Comité Exécutif	05/08/2010	Souscription	Parts de FCPE(*)	40,51	20 000
<b>Pascal Portevin</b> Membre du Comité de Direction et du Comité Exécutif	21/06/2010	Acquisition	Parts de FCPE(**)	54,95	4 337
	05/08/2010	Souscription	Parts de FCPE(*)	40,51	20 000
<b>Yvon Raak</b> Membre du Comité de Direction et du Comité Exécutif	21/06/2010	Acquisition	Parts de FCPE(**)	54,95	17 153,68
	05/08/2010	Souscription	Parts de FCPE(*)	40,51	20 000



	Date de l'opération	Nature de l'opération	Instrument financier	Prix (en euros)	Montant total brut (en euros)
<b>Jacques Villemur</b> Membre du Comité Exécutif	10/03/2010	Cession	Actions	56,81	136 344
	21/04/2010	Souscription	Options de souscription d'actions	27,82	111 280
	21/06/2010	Acquisition	Parts de FCPE(**)	54,95	17 153,68
	05/08/2010	Souscription	Parts de FCPE(*)	40,51	14 000
	24/11/2010	Cession	Actions	52,60	157 800

(\*) Opérations liées à l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (Act 2010)

(\*\*) Opérations liées au versement de l'intéressement et de l'abondement, investis dans le FCPE Actionnariat Nexans.

### 7.3 Rémunération des administrateurs

Au 31 décembre 2010, la Société compte 13 mandataires sociaux (membres du Conseil d'administration).

Le montant annuel des jetons de présence alloués aux administrateurs a été fixé à 600 000 euros par l'Assemblée Générale du 26 mai 2009, avec effet à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les modalités de fixation et de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'administration comportent une part fixe et une part variable, qui est fonction de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et leur participation aux Comités.

Le Conseil d'administration a défini les modalités de répartition des jetons de présence de la manière suivante :

- chacun des administrateurs, y compris le Président, perçoit 20 000 euros d'allocation fixe ;
- chacun des administrateurs, y compris le Président, perçoit 2 000 euros de plus pour chaque séance du Conseil à laquelle il participe, plafonné à 14 000 euros par administrateur ;
- chacun des membres du Comité d'Audit et des Comptes perçoit 3 000 euros par réunion, plafonné à 12 000 euros par an, étant précisé que le Président du Comité perçoit 6 000 euros par réunion, plafonné à 24 000 euros par an ; et
- chacun des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations perçoit 3 000 euros par réunion, plafonné à 12 000 euros par an, étant précisé que le Président du Comité perçoit 4 500 euros par réunion, plafonné à 18 000 euros par an.

Le montant total des jetons de présence alloués au titre de l'année 2010 a été de 495 667 euros, répartis de la manière suivante pour chacun des administrateurs, en comparaison avec 2009 (en euros):

Membres du Conseil	Jetons de présence alloués en 2009 (au titre de 2009)	Jetons de présence alloués en 2010 (au titre de 2010)
Frédéric Vincent (Président)	34 000	34 000
Gianpaolo Caccini	46 000	46 000
Jean-Marie Chevalier	34 000	34 000
Georges Chodron de Courcel	58 000	52 000
Jérôme Gallot	64 000	61 000
Jacques Garaïalde	34 000	41 000
Véronique Guillot-Pelpel*	n.a.	21 667
Gérard Hauser	34 000	34 000

<b>Membres du Conseil</b>	<b>Jetons de présence alloués en 2009 (au titre de 2009)</b>	<b>Jetons de présence alloués en 2010 (au titre de 2010)</b>
Colette Lewiner	34 000	34 000
Guillermo Luksic	24 000	24 000
François Polge de Combret	46 000	46 000
Ervin Rosenberg	34 000	34 000
Nicolas de Tavernost	34 000	34 000
<b>TOTAL</b>	<b>519 000**</b>	<b>495 667</b>

\* Administrateur nommé le 25 mai 2010

\*\* Inklus 41 000 euros au bénéfice de Jean-Louis Gerondeau, administrateur jusqu'à fin 2009.

Les mandataires sociaux non dirigeants ne reçoivent aucune rémunération de la Société autre que les jetons de présence.

#### **7.4 Rémunérations et avantages au bénéfice du Président-Directeur Général**

Nexans a adopté le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration, disponible en intégralité sur le site Internet de la Société, comporte une annexe relative aux principes gouvernant la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au regard des principes du Code AFEP-MEDEF.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations propose au Conseil d'administration la rémunération du Président-Directeur Général, sur la base des règles de détermination qu'il définit en veillant à la cohérence de ces règles avec l'évaluation annuelle des performances des dirigeants et la stratégie à moyen terme de l'entreprise et des pratiques du marché. Il s'appuie, pour établir la structure de cette rémunération, sur les études de consultants extérieurs indiquant les pratiques du marché pour des sociétés comparables.

Les critères sur lesquels la part variable est établie sont fixés au début de chaque année par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, pour l'exercice en cours. Le Conseil statue également sur l'attribution de la part variable pour l'exercice précédent au regard de l'atteinte de critères préalablement définis.

La part variable de la rémunération du Président-Directeur Général est déterminée :

- pour partie en fonction d'objectifs quantitatifs fondés sur la performance opérationnelle et financière du Groupe, lesquels objectifs sont identiques à ceux appliqués aux cadres dirigeants du Groupe pour la détermination de la part variable de leur rémunération ; et
- pour partie sur une base qualitative en fonction d'objectifs précis et préétablis.

Pour 2010, la composante quantitative de la part variable de la rémunération des cadres dirigeants du Groupe, y compris le Président-Directeur Général, était assise sur trois objectifs financiers dont le poids relatif est le suivant : (1) marge opérationnelle : 50%, (2) besoin en fonds de roulement : 40% et (3) rentabilité des capitaux employés : 10%.

#### **Synthèse**

	<b>Au titre de 2009</b>	<b>Au titre de 2010</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 200 074	1 487 412
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	799 425 <sup>1</sup>
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <sup>2</sup>	-	-
<b>Total</b>	<b>1 200 074</b>	<b>2 286 837</b>

<sup>1</sup> Valorisation faite en 2010.

<sup>2</sup> Il est précisé qu'à fin 2010, Nexans n'a encore jamais mis en place de plan d'actions de performance

## **Récapitulatif des rémunérations du Président-Directeur Général**

	2009*		2010	
	Montants dus au titre de 2009	Montants versés en 2009	Montants dus au titre de 2010	Montants versés en 2010
Rémunération fixe	677 085	677 083	750 000	750 000
Rémunération variable	482 917	528 448	697 340 €	482 917
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence**	34 000 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €
Avantages en nature***	6 072 €	6 072 €	6 072 €	6 072 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 074 €</b>	<b>1 245 603 €</b>	<b>1 487 412 €</b>	<b>1 272 989 €</b>

\* En tant que Directeur Général Délégué jusqu'à fin mai 2009 puis en tant que Président-Directeur Général

\*\* Voir infra paragraphe 7.3 (Rémunération des administrateurs)

\*\*\* Voiture de fonction.

La rémunération variable du Président-Directeur Général due au titre de 2010, qui sera versée en 2011, peut varier de 0% à 150% de sa rémunération de base et la part des objectifs quantitatifs, déterminés selon la politique du Groupe, est de 65%. Le Conseil d'administration du 11 février 2011 a constaté que le taux de réalisation des objectifs quantitatifs Groupe pour 2010 s'est élevé, pour la détermination de la part variable de la rémunération de Frédéric Vincent, à 89,2%. Prenant en compte l'appréciation de l'atteinte d'objectifs qualitatifs précis et préétablis, le Conseil a par conséquent décidé de verser à Frédéric Vincent une rémunération variable totale de 697 340 euros au titre de 2010.

Conformément à la politique d'intéressement du Groupe pour ses managers adoptée en 2007, l'attribution d'options au titre du plan d'options n°8 a été assortie d'un Plan d'Intéressement Long Terme (PILT) d'une durée de deux ans prévoyant un paiement début 2011 égal au plus à 2/3 du bonus nominal en cas d'atteinte des objectifs quantitatifs 2010. Le plan d'options n°8 et le PILT associé comptaient 216 bénéficiaires dans le Groupe, dont le Président-Directeur Général. Le Conseil du 11 février 2011 a constaté que le niveau d'atteinte des objectifs 2010 prévus par ce PILT ne permet pas un quelconque versement au Président-Directeur Général à ce titre. Il est rappelé que Frédéric Vincent n'avait reçu aucun versement au titre du PILT associé au plan d'options n°7.

## **Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées en 2010 au Président-Directeur Général**

N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées en 2010	Prix d'exercice	Période d'exercice
Plan n°9 du 9 mars 2010	Options de souscription	799 425 €	41 800	53,97 €	2011-2014 (levées par 1/4 tous les ans)

Les options allouées au Président-Directeur Général ainsi qu'aux membres du Comité Exécutif ne pourront être exercées que sous réserve de l'atteinte de conditions de performance liées à la performance moyenne comparée de l'action Nexans et au *Free Cash Flow* dégagé par la Société. L'atteinte des conditions de performance est constatée par le Comité des Nominations et des Rémunérations à chaque date d'acquisition des droits attachés aux options par quart.

L'attribution d'options au titre du plan d'options n°9 a été assortie d'un Plan d'Intéressement Long Terme (PILT) de deux ans prévoyant, début 2012, un paiement au Président-Directeur Général égal au plus à 2/3 du bonus nominal suivant le niveau d'atteinte des 4 objectifs suivants à fin 2011: un objectif lié à la performance de l'action Nexans, deux objectifs liés à la performance financière du Groupe dérivés du plan stratégique et un objectif lié à la réalisation des objectifs qualitatifs du plan stratégique. En deçà d'une atteinte des objectifs à 70%, aucun versement ne sera effectué.

Voir également paragraphe 7.5 ci-après pour une description du plan d'options n°9 et les caractéristiques des allocations d'options et actions de performance faites au dirigeant-mandataire social.

### **Options de souscription ou d'achat d'actions levées en 2010 par le Président-Directeur Général**

Le Président-Directeur Général n'a pas levé d'options en 2010.

### **Engagements pris à l'égard du Président-Directeur Général**

Date de début de mandat en tant que P-DG : 26 mai 2009  
 Date de fin du mandat d'administrateur en cours : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2011

<b>Contrat de travail</b>	<b>Régime de retraite supplémentaire</b>	<b>Indemnités ou avantages liés à la cessation ou changement de fonctions</b>	<b>Indemnité relative à une clause de non-concurrence</b>
Non	Oui	Oui	Oui

### **Contrat de travail**

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le contrat de travail de Frédéric Vincent, suspendu depuis mai 2006, a été rompu avec effet à son entrée en fonctions en tant que Président-Directeur Général de Nexans en mai 2009.

### **Indemnités de départ**

Frédéric Vincent bénéficiera en tant que Président-Directeur Général des engagements suivants de la Société autorisés par le Conseil du 3 avril 2009 et ratifiés par l'Assemblée Générale du 26 mai 2009.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, l'ensemble des indemnités de départ – à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence – ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

### ***Indemnité de fin de mandat***

En cas de révocation de son mandat de Président-Directeur Général, Frédéric Vincent bénéficie d'une indemnité égale à douze mois de rémunération globale (fixe et variable) et dont le versement est soumis à deux conditions de performance:

- (1) Un taux moyen de réalisation des objectifs quantitatifs liés à la performance financière du Groupe fixés par le Conseil d'administration au début de chaque année dans le cadre de

la fixation des critères de performance qui déterminent la part variable de la rémunération de Frédéric Vincent, tel que ce taux de réalisation serait constaté pour une année donnée par le Conseil en début d'année suivante; le taux moyen consistera en la moyenne arithmétique du taux de réalisation constaté pour chacun des trois exercices clos précédant l'année du départ.

- (2) Un taux moyen de performance boursière comparé. Les performances boursières de la Société seront comparées à celles de l'indice SBF 120 et le taux moyen de performance boursière consistera en la moyenne arithmétique du taux de performance boursière sur trois périodes, à savoir chacune des deux années calendaires qui précèdent l'année de départ et l'année en cours entre le 1<sup>er</sup> janvier et la date de la décision de révocation. Le taux de performance boursière comparé pour une période donnée sera égal au rapport entre (a) au numérateur, le cours moyen de l'action Nexans sur la période divisé par le cours moyen de l'action Nexans sur la période précédente et (b) au dénominateur, la valeur moyenne de l'indice SBF 120 de la période divisé par la valeur moyenne du même indice sur la période précédente.

Si sur une des périodes considérées, le taux ainsi calculé est inférieur à 70%, le taux de performance boursière de la période sera considéré égal à zéro.

Les taux calculés aux points (1) et (2) seront pondérés à 65% et 35%, respectivement, pour déterminer le taux de l'Indice de Performance.

Le montant versé sera fonction du niveau de performance atteint :

- Si le taux de l'Indice de Performance est supérieur ou égal à 100%, l'indemnité est versée en totalité ;
- Si le taux de l'Indice de Performance se situe entre 30% et 100%, l'indemnité est versée à hauteur de l'Indice de Performance (par exemple, si l'Indice de Performance est égal à 70%, l'indemnité versée est égale à 70% de son montant maximum) ;
- Un taux de l'Indice de Performance inférieur à 30% ne donne droit à aucune indemnité.

Le versement de l'indemnité de fin de mandat ne pourra intervenir qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, qui seront présumés sauf décision contraire conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'administration, et avant que le Conseil ne constate le respect des conditions de performance.

### ***Indemnité de non-concurrence***

En contrepartie de l'engagement de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président-Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Frédéric Vincent percevra une indemnité égale à 1 an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives.

### **Régime de retraite**

Frédéric Vincent bénéficie du plan de retraite à prestations définies mis en place par le Groupe au bénéfice de certains salariés et mandataires sociaux. Ce régime de retraite à prestations définies, dont le règlement a été adopté par le Conseil d'administration en 2004 (et modifié les 1<sup>er</sup> octobre et 25 novembre 2008) conditionne le bénéfice du régime supplémentaire à l'achèvement par le bénéficiaire de sa carrière au sein de la Société. La rente, viagère et réversible, est basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années. Cette

rente vient en complément des régimes obligatoires et complémentaires de base et est limitée à 30% de la rémunération fixe et variable du bénéficiaire. Le Conseil d'administration du 25 novembre 2008 a modifié le règlement du plan en subordonnant le bénéfice du plan à 5 ans d'ancienneté pour les nouveaux mandataires sociaux. Le régime de retraite supplémentaire répond aux critères du Code AFEP-MEDEF en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires, l'ancienneté, un pourcentage limité de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la période de référence utilisée pour le calcul des prestations.

Le montant total des engagements pris par le Groupe pour les retraites et autres avantages du même type dont bénéficie Frédéric Vincent s'élève à 4 008 183 euros au 31 décembre 2010.

### **Régime de prévoyance**

Frédéric Vincent bénéficie du régime collectif de prévoyance (décès, incapacité, invalidité et frais médicaux) mis en place en faveur des salariés de Nexans.

## **7.5 Options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance**

### **Politique de rémunération long-terme du Groupe**

Jusqu'en 2010 inclus, la politique de rémunération long terme mise en place par le Groupe a constitué en une attribution annuelle d'options de souscription d'actions. Dans le souci d'associer un plus grand nombre de cadres clés aux performances de Nexans et d'introduire une plus grande conditionnalité à la part variable de leur rémunération, la politique d'attribution prévoyait, depuis 2007, une attribution annuelle d'options assortie d'un plan cash d'intéressement long terme à une population élargie de managers (Plan d'Intéressement Long Terme ou « **PILT** »). Cette combinaison d'éléments purement monétaires (mais soumis à des conditions de performance) et d'options et l'instauration d'un rythme annuel d'attribution a permis de réduire le nombre d'options attribuées chaque année et donc de diminuer l'effet dilutif sur le capital.

Le Conseil d'administration du 11 février 2011 a décidé de modifier la politique de rémunération long-terme du Groupe et de soumettre à l'Assemblée une proposition visant à permettre l'attribution aux principaux cadres-dirigeants du Groupe (y compris les membres du Comité Exécutif) d'actions de performance ainsi que, au bénéfice de certains cadres à haut potentiel, un nombre limité d'actions gratuites.

Le Conseil a d'ores et déjà décidé des principes suivants de la politique d'attribution d'actions de performance du Groupe en cas d'autorisation de l'Assemblée :

- Le périmètre d'attribution sera similaire au périmètre des plans d'options de souscription d'actions proposés par le Groupe dans le passé, soit environ 250 salariés répartis dans une trentaine de pays,
- L'enveloppe d'attribution comprendrait environ 156 000 actions de performance et moins de 14 000 actions gratuites (non soumises à conditions de performance) au total, soit un impact dilutif d'environ 0,60% sur la base du capital social au 31 décembre 2010,
- L'acquisition définitive des actions de performance attribuées au Président-Directeur Général, aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux principaux cadres-dirigeants du Groupe serait soumise à une condition de présence ainsi qu'à deux conditions de performance préétablies et appréciées sur une période de 3 ans au moins. L'une des conditions sera liée à la performance financière (taux de marge sur ventes) comparée à un panel et l'autre condition sera liée à la performance boursière de Nexans comparée à un panel.

Les conditions d'un éventuel plan d'attribution d'actions de performance feront l'objet d'une communication détaillée avant l'Assemblée Générale.

Les éventuelles attributions qui pourraient être faites au bénéfice du dirigeant-mandataire social au titre de cette politique seront conformes aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et en particulier aux caractéristiques décrites ci-après.

### **Caractéristiques des allocations au Président-Directeur Général**

Depuis l'adoption du Code AFEP-MEDEF, les caractéristiques des allocations aux dirigeants mandataires sociaux sont conformes aux recommandations prévues dans ledit Code<sup>1</sup>:

Périodicité	Attribution annuelle, sauf décision motivée et circonstances exceptionnelles.
Absence de décote	Les attributaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ne bénéficient d'aucune décote sur le prix.
Conditions de performance	L'acquisition définitive des actions de performance aux membres du Comité Exécutif et l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions par les membres du Comité Exécutif sont soumis à la constatation par le Comité des Nominations et des Rémunérations de la satisfaction de conditions de performance fixées par le Conseil au moment de l'attribution.  Au titre des deux derniers plans d'options adoptés par la Société (plans d'options n°8 et n°9), les options alloués aux membres du Comité Exécutif ne peuvent être exercées que sous réserve de l'atteinte de conditions de performance liées à la performance globale moyenne comparée de l'action Nexans et au <i>Free Cash Flow</i> dégagé par la Société, à remplir sur la période d'acquisition des droits.
Obligation de conservation	Le dirigeant mandataire social est soumis à une obligation de conservation partielle des actions issues des levées d'options et doit conserver un nombre important et croissant des actions acquises suite à l'exercice d'options ou résultat de l'acquisition définitive d'actions de performance.  Au titre des plans de stock options n°7, n°8 et n°9, les dirigeants mandataires sociaux attributaires sont tenus de conserver 1/4 des actions issus de chaque levée d'options jusqu'à la fin de leur mandat.
Prohibition des instruments de couverture	Les options ou les actions de performance attribuées aux membres du Comité Exécutif (dont le dirigeant mandataire social) ainsi que les actions issues de la levée des options ne peuvent pas faire l'objet de couverture.
Périodes recommandées d'abstention	Procédure Groupe « Délit d'initié ».

### **Plan n°9 d'options de souscriptions d'actions du 9 mars 2010**

Par décision du 9 mars 2010, le Conseil d'administration a adopté le plan n°9 d'attribution d'options de souscription d'actions, d'une durée de 8 ans, et a attribué un total de 335 490 options à 240 bénéficiaires. Le prix d'exercice des options s'élève à 53,97 € et l'impact de ce

<sup>1</sup> A fin 2010, il est précisé que Nexans n'a encore jamais mis en œuvre de plan d'attribution d'action gratuites ou d'actions de performance.

plan en termes de dilution était de 1,2%. Pour l'ensemble des bénéficiaires et sous réserve des conditions de performance applicables aux membres du Comité Exécutif (dont le Président-Directeur Général), les options sont acquises par ¼ tous les ans à partir de la date d'attribution.

### Options de souscription d'actions consenties en 2010 aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux

	Nombre d'options consenties	Prix
Plan n°9 du 9 mars 2010	87 000	53,97 €

### Actions souscrites au cours de l'exercice 2010 suite à la levée d'options de souscription d'actions par les 10 premiers salariés non mandataires sociaux

	Nombre d'actions souscrites	Prix
Plan n°3 du 16 novembre 2004	38 000	27,82 €
Plan n°4 du 23 novembre 2005	30 750	40,13 €
Plan n° 8 du 25 novembre 2008	350	43,46 €

### Historique des attributions d'options de souscription d'actions

	Plan n°1			Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8	Plan n°9
Date de l'Assemblée	2/04/01	2/04/01	2/04/01	25/06/02	5/06/03	5/06/03	15/05/06	15/05/06	10/05/07	10/04/08	26/05/09
Date d'attribution	16/11/01	18/01/02	13/03/02	4/04/03	16/11/04	23/11/05	23/11/06	15/02/07	22/02/08	25/11/08	9/03/10
Nombre d'options attribuées	531 500	5 000	8 000	644 500	403 000	344 000	343 000	29 000	306 650	312 450	335 490
Dont mandataires sociaux	55 000	-	-	50 000	125 000	-	120 000	-	65 000	45 000	41 800
Dont 10 premiers salariés attributaires	181 000	5 000	8 000	204 000	209 000	91 000	166 000	29 000	77 500	75 200	87 000
Nombre total de bénéficiaires	85	2	2	83	18	96	29	5	180	216	240
Point de départ d'exercice	16/11/02	18/01/03	13/03/03	4/04/04	16/11/05	23/11/06	23/11/07	15/02/09	22/02/09	25/11/09	9/03/11
Date d'expiration	15/11/09	17/01/10	12/03/10	3/04/11	15/11/12	22/11/13	22/11/14	14/02/15	21/02/16	24/11/16	8/3/18
Prix de souscription	17,45 €	16,70 €	19,94 €	11,62 €	27,82 €	40,13 €	76,09 €	100,94 €	71,23 €	43,46 €	53,97 €
Modalités d'exercice	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans	50% le 15/02/09 ; 25% chaque année suivante	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans
Nombre d'actions souscrites à fin 2010	510 250	2 000	8 000	590 050	209 750	127 984	-	-	-	2 912	-
Nombre d'options annulées	21 250	3 000	-	27 250	-	19 625	3 000	10 000	10 100	11 975	2 700
Options restant à lever à fin 2010	-	-	-	27 200	193 250	196 391	340 000	19 000	296 550	297 563	332 790



## 8. Informations concernant la Société et son capital

### 8.1 Capital social

#### Capital social au 31 décembre 2010

Au 31 décembre 2010, le montant du capital social s'élevait à 28 604 391 euros divisé en 28 604 391 actions de un (1) euro chacune de valeur nominale. Ce montant résulte des levées de 108 996 options de souscription d'actions intervenues entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2010 et de l'émission de 482 467 actions nouvelles lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés du 5 août 2010.

Compte tenu des droits de vote double conférés aux actions détenues sous la forme nominative depuis deux ans au moins, le nombre total de droits de vote à la même date est de 29 062 583.

#### **Tableau de l'évolution du capital de Nexans au cours des 5 dernières années**

Date	Opération	Nombre d'actions émises / annulées	Montant nominal de l'opération	Montant cumulé du capital (en euros) et du nombre d'actions
1 <sup>er</sup> février 2006	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	120 100	120 100 €	<b>23 507 322</b>
29 mars 2006	Réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues	2 221 199	2 221 199 €	<b>21 286 123</b>
12 mai 2006	Augmentation de capital réservée aux salariés	65 797	65 797 €	<b>21 351 920</b>
26 juin 2006	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions et conversion d'OCEANE	312 825 3 534 160	3 846 985 €	<b>25 198 905</b>
30 janvier 2007	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	66 050	66 050 €	<b>25 264 955</b>
24 juillet 2007	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	360 975	360 975 €	<b>25 625 930</b>
30 janvier 2008	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	52 425	52 425 €	<b>25 678 355</b>
28 mars 2008	Augmentation de capital réservée aux salariés	91 525	91 525 €	<b>25 769 880</b>
23 juin 2008	Réduction de capital par annulation d'actions auto détenues	420 777	420 777 €	<b>25 349 103</b>
23 juin 2008	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	51 600	51 600 €	<b>25 400 703</b>
30 septembre 2008	Augmentation de capital en rémunération d'un apport en nature	2 500 000	2 500 000 €	<b>27 900 703</b>
11 février 2009	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	36 250	36 250 €	<b>27 936 953</b>
12 juin 2009	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	33 850	33 850 €	<b>27 970 803</b>
9 février 2010	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	42 125	42 125 €	<b>28 012 928</b>
27 juillet 2010	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	89 067	89 067 €	<b>28 101 995</b>
5 août 2010	Augmentation de capital réservée aux salariés	482 467	482 467 €	<b>28 584 462</b>
14 janvier 2011	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	19 929	19 929 €	<b>28 604 391</b>

*Ce tableau ne tient pas compte des nouvelles actions créées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 suite à la levée d'options de souscription d'actions car le Conseil d'administration n'a pas procédé, à la date du présent Rapport, à la modification corrélative des statuts.*

## Capital social potentiel au 31 décembre 2010

Les titres donnant accès à des actions Nexans sont :

- (1) les OCEANE (obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange contre des actions existantes) émises le 7 juillet 2006 par appel public à l'épargne pour un montant d'emprunt total d'environ 280 millions d'euros représenté par 3 794 037 OCEANE de valeur nominale unitaire 73,80 euros (visa AMF n° 06-242 en date du 29 juin 2006) (les « **OCEANE 1,5% 2013** »). La durée de cet emprunt est de 6 ans et 178 jours. L'amortissement normal doit ainsi s'effectuer en totalité le 1er janvier 2013 par remboursement au prix de 85,7556 euros par OCEANE, soit 116% de leur valeur nominale. La Société dispose toutefois d'une option de remboursement anticipé. Les OCEANE portent intérêt à un taux de 1,50% l'an, payable à terme échu le 1er janvier de chaque année. Le taux de rendement actuariel brut des OCEANE est de 3,75% (en l'absence de conversion et/ou d'échange en actions et en l'absence d'amortissement anticipé). L'option de conversion ou d'échange des OCEANE peut être exercée par les porteurs d'OCEANE à compter du 7 juillet 2006 et jusqu'au 7ème jour ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé.

Le 3 juin 2009, le ratio de conversion d'une OCEANE 1,5% 2013 a été ajusté conformément aux dispositions de la note d'opération visée par l'AMF de sorte que depuis cette date, en cas de conversion d'une OCEANE 1,5% 2013, tout porteur recevra 1,02 action Nexans au lieu de 1,0 action Nexans.

Au 31 décembre 2010, la totalité des OCEANE 1,50% 2013 restait en circulation.

- (2) les OCEANE (obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange contre des actions existantes) émises le 23 juin 2009 par appel public à l'épargne pour un montant d'emprunt total d'environ 212 millions d'euros représenté par 4 000 000 d'OCEANE de valeur nominale unitaire 53,15 euros (visa AMF n° 09-187 en date du 15 juin 2009) (les « **OCEANE 4% 2016** »). La durée de cet emprunt est de 6 ans et 192 jours. L'amortissement normal doit ainsi s'effectuer en totalité le 1er janvier 2016 par remboursement au pair, soit 53,15 euros par OCEANE. La Société dispose toutefois d'une option de remboursement anticipé. Les OCEANE portent intérêt à un taux de 4 % l'an, payable à terme échu le 1er janvier de chaque année. Le taux de rendement actuariel brut des OCEANE est de 4% (en l'absence de conversion et/ou d'échange en actions et en l'absence d'amortissement anticipé). L'option de conversion ou d'échange des OCEANE peut être exercée par les porteurs d'OCEANE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 7<sup>ème</sup> jour ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé à raison d'une action par obligation (sous réserve en particulier des ajustements prévus par la loi). Au 31 décembre 2010, la totalité des OCEANE 4% 2016 restait en circulation.
- (3) les 1 702 744 options de souscription d'actions Nexans réservées au personnel, représentant 5,95% du capital au total et donnant droit chacune en cas d'exercice à une action Nexans.

Il n'existait, au 31 décembre 2010, aucun autre titre ou droit donnant accès directement ou indirectement au capital social.

Le capital potentiel (capital existant auquel sont ajoutés les titres susceptibles de donner accès à des actions Nexans) représente environ 133% du capital social au 31 décembre 2010, sur la base de 28 604 391 actions Nexans composant le capital social au 31 décembre 2010, de 3 794 037 OCEANE 1,5% 2013 et de 4 000 000 OCEANE 4% 2016 susceptibles d'être converties en actions nouvelles (en tenant compte du ratio de conversion desdites OCEANE tel que décrit ci-avant) et de 1 702 744 actions susceptibles d'être créées dans le cadre de l'exercice des options de souscription d'actions Nexans.

Voir également paragraphe 7.5 du présent Rapport de Gestion (Options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance).

## 8.2 Répartition du capital et des droits de vote

Sur la base des informations reçues en application de l'article L.233-7 du Code de Commerce, les actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote de la Société au 31 décembre 2010 sont<sup>1</sup> :

- La société Madeco SA (Chili),
- La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) par l'intermédiaire du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI),
- La société Axa (France),
- La société Dodge & Cox (Etats-Unis).

Les déclarations de franchissement de seuils portées à la connaissance de l'Autorité des Marchés Financiers au cours de l'exercice 2010 sont les suivantes :

Date du franchissement de seuil	Date de la déclaration	Société ou intermédiaire inscrit	Nombre total d'actions et de droits de vote	% du capital	% des droits de vote	Origine de la déclaration
07/06/2010	11/06/2010	Deutsche Bank AG	1 498 304	5,33%	5,25%	Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote
10/06/2010	16/06/2010	Deutsche Bank AG	1 377 656	4,90 %	4,83 %	Franchissement de seuil à la baisse en nombre d'actions et droits de vote
30/06/2010	06/07/2010	Deutsche Bank AG	1 454 909	5,18 %	5,09 %	Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote
29/07/2010	04/08/2010	Deutsche Bank AG	1 423 383	5,07 %	4,98 %	Franchissement de seuil à la baisse en droits de vote
02/08/2010	10/08/2010	Deutsche Bank AG	1 399 580	4,90 %	4,82 %	Franchissement de seuil à la baisse en nombre d'actions
19/04/2010	04/11/2010	Axa	1 437 724	5,12 %	5,05 %	Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote
07/09/2010	2/11/2010	Manning & Napier Advisors, Inc. <sup>(1)</sup>	1 434 622	5,02 %	4,94 %	Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions
11/10/2010	2/11/2010	Manning & Napier Advisors, Inc. <sup>(1)</sup>	1 198 145	4,19 %	4,12 %	Franchissement de seuil à la baisse en nombre d'actions <sup>(2)</sup>
24/11/2010	01/12/2010	Dodge & Cox	1 490 102	5,21 %	5,13 %	Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote

(1) La société Manning & Napier Advisors, Inc. (Etats-Unis) agit pour le compte des fonds et des clients dont elle assure la gestion.

(2) Le formulaire AMF reçu par Nexans de Manning & Napier le 2/11/2010 mentionne la détention au 11/10/2010 de 1 366 483 actions représentant 4,7% du capital et 4,1% des droits de vote de Nexans.

Par courrier du 2/11/2010 complété notamment le 23/11/2010, Manning & Napier a déclaré à l'AMF détenir, en date du 18/11/2010, 1 045 624 actions représentant autant de droits de vote, soit 3,66% du capital et 3,60% des droits de vote de Nexans.

<sup>1</sup> A la connaissance de la Société et bien qu'elle n'ait pas reçu de déclaration de franchissement de seuil légal à la baisse, la société BlackRock Inc. (Etats-Unis), qui agissait pour le compte des fonds et clients dont elle assure la gestion, détenait moins de 5% du capital social à fin 2010.

### **8.3 Rachats d'actions**

L'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2010 a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions dans les conditions qu'elle a fixées. Au 31 décembre 2010, aucun programme de rachat d'actions n'a été lancé par le Conseil d'administration. La Société ne détient à cette date aucune de ses propres actions.

### **8.4 Actionnariat salarié**

Le 5 août 2010, Nexans a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, dans le cadre de laquelle ont été émises 482 467 actions nouvelles. L'offre « Act 2010 » proposait une formule structurée dite à effet de levier permettant aux salariés de souscrire des parts de FCPE à un cours préférentiel décoté tout en offrant une garantie du montant investi ainsi qu'un multiple de la performance éventuelle du titre. Dans les pays où l'offre de parts de FCPE à effet de levier soulevait des difficultés juridiques ou fiscales, une formule alternative a été proposée comportant l'attribution de *Stock Appreciation Rights* (SAR).

Dans le cadre d'Act 2010, 385 030 actions ont souscrites par les salariés du Groupe par l'intermédiaire de FCPE et le solde, soit 97 437 actions, ont été souscrites par Société Générale dans le cadre de la structuration de la formule alternative.

Le prix de souscription était de 40,51 euros par action (soit une décote de 20 % par rapport à la moyenne des cours constatés durant les vingt jours de Bourse précédents), soit un montant global d'augmentation de capital, prime incluse, de près de 19,5 millions d'euros.

Suite à la réalisation de l'opération Act 2010, la participation des salariés au capital représente 3,1% (dont 97,8% via des FCPE) du capital social au 31 décembre 2010.

### **8.5 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique**

Outre les engagements envers Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général décrits au point 7.4 ci-avant, certains membres salariés du Comité Exécutif de Nexans auraient droit, en cas de licenciement (pour un motif autre que la faute lourde ou grave) au versement d'une indemnité contractuelle égale à un ou deux ans de leur rémunération brute totale.

En outre, les trois engagements suivants comportent des dispositions relatives au changement de contrôle de Nexans :

- Le contrat de crédit syndiqué de 580 millions d'euros ; ce contrat comporte une clause d'exigibilité anticipée notamment en cas de changement de contrôle de Nexans.
- Le prospectus d'émission des « Notes 2017 » (obligations 5,75%, 2007-2017, émises le 2 mai 2007 et admises à la cotation à la Bourse de Luxembourg) ; aux termes du prospectus d'émission, les obligataires disposent d'une option de vente en cas de changement de contrôle de Nexans accompagné d'une dégradation de la notation.
- Le prospectus d'émission des OCEANE 4% 2016 (décrites au paragraphe 8.1 ci-avant), lequel prévoit une possibilité de remboursement anticipé à l'initiative des obligataires notamment en cas de changement de contrôle de Nexans.

## 9. Développement durable - Données sociales et environnementales

### 9.1 Organisation développement durable

Un **Comité CSR<sup>1</sup>** a été créé en juillet 2009 pour suivre les différentes initiatives et déterminer les politiques en termes de développement durable. Présidé par Frédéric Vincent, Président-Directeur Général du Groupe, il rassemble deux membres du Comité de Direction de Nexans représentant les directions Industrielle et Logistique, Technique/Recherche et Développement, Environnement, Achats, Marketing, ainsi que le Secrétaire Général de Nexans, le Directeur des Ressources Humaines, le Directeur de la Communication et le Directeur de la Gestion des Risques qui en assure le secrétariat. Ce Comité CSR se réunit deux fois par an.

**En outre, deux Comités experts**, organisés autour de **groupes de travail**, sont chargés de piloter et coordonner les thèmes et projets dans les domaines suivants :

- **Comité expert « Gouvernance et Social »**
  - Ethique et Conduite des affaires
  - Gestion de crise
  - Achats responsables
  - Sécurité au travail
  - Formation et développement des compétences
  - Dialogue social
  - Projets de Mécénat
  - Relations avec les communautés
  - Indicateurs sociaux...
  
- **Comité expert « Environnement et Produits »**
  - Gestion environnementale sur site
  - Evaluation des émissions de Gaz à Effet de Serre
  - Etude des sols
  - REACH (Enregistrement, Evaluation et Autorisation des Substances chimiques)
  - Innovation et développement de nouveaux produits
  - Eco-production
  - Analyse de cycle de vie et éco-déclarations
  - Produits et Solutions durables
  - Indicateurs environnementaux...

Ces deux Comités experts se réunissent également deux fois par an.

### 9.2 Ethique et conduite des affaires

Le Groupe a mis à jour son Code d'éthique et de conduite des affaires en 2009 et l'a actualisé en 2010.

Ce Code fixe les principes de conduite des affaires que les collaborateurs du Groupe doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il s'intègre dans le programme de Responsabilité Sociale dont le renforcement a conduit le Conseil d'administration de Nexans du 25 novembre 2008 à adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies.

---

<sup>1</sup> *Corporate Social Responsibility : Responsabilité Sociale d'Entreprise*

Le programme de déploiement et de sensibilisation à l'éthique a été poursuivi en 2010.

Un effort particulier a été réalisé pour sensibiliser les équipes commerciales et achat pour s'assurer de sa mise en œuvre dans les relations avec les clients et les fournisseurs.

Traduit en 16 langues, le Code d'éthique et de conduite des affaires est accessible sur le site Internet de Nexans ainsi que sur l'Intranet du Groupe et les sites Intranet pays. Il est remis à chaque salarié lors de son entrée dans le Groupe.

### **9.3 Responsabilité sociale et données sociales**

#### **Méthodologie :**

Le processus de suivi et d'analyse des données sociales est réalisé par la communauté RH et la Direction des Ressources Humaines du Groupe procède à leur consolidation.

Les informations figurant dans ce paragraphe 9.3 résultent de collectes d'informations provenant de :

- données sociales quantitatives : elles sont collectées trimestriellement, au sein du département des Ressources humaines, par pays via un système interne qui a été renforcée en 2010. Ces indicateurs, dont certains portent sur la performance, sont accessibles par l'ensemble des responsables RH via un outil d'informatique décisionnelle,
- données qualitatives : elles sont remontées mensuellement, une synthèse par thème (excluant les informations personnelles) est redistribuée à l'ensemble des RH via un espace collaboratif RH Groupe,
- d'échanges avec les pays lors de visites sur sites,
- de l'analyse d'un rapport qualitatif annuel traitant des différents processus RH.

Le périmètre de consolidation des données est le même que celui des comptes comptables consolidés Nexans<sup>1</sup>.

Le processus de suivi et d'analyse des données sociales suit un calendrier Groupe. Les indicateurs s'appuient sur des définitions standards Groupe.

En 2010, une harmonisation des définitions a été mise en place avec la Direction Financière, ainsi qu'une répartition des domaines de « reporting » social respectif.

Le processus de consolidation de ces données extra financières fait l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes.

La principale difficulté liée à ce processus réside dans les différences de granularité des informations recueillies. Ainsi, depuis peu, la zone Amérique du Nord remonte des informations détaillées par site afin de mieux suivre la performance, dans son périmètre.

#### **Stratégie RH :**

La stratégie RH Nexans découle de la stratégie du Groupe Nexans et s'articule autour de deux axes principaux :

- Le support au développement de l'efficacité de l'Organisation (référentiel métiers, compétences, processus fonctionnels, indicateurs de performance),
- Le développement de l'efficacité de la fonction RH.

---

<sup>1</sup> Ne tient pas compte de Nexans Singapour

Plusieurs actions sont menées afin de déployer ces 2 axes stratégiques :

- La professionnalisation des acteurs RH à travers le déploiement du modèle de compétences RH (défini en 2010) et le développement d'outils et de processus RH,
- La conception des modèles de compétences pour toutes les fonctions du Groupe,
- La promotion de l'excellence à travers le déploiement de ces modèles de compétence et des programmes de développement,
- Le renforcement des programmes de la Nexans University,
- Des plans de succession pour tous les postes clés du Groupe,
- Une définition d'une politique de rémunérations,
- La mise en place d'un système d'évaluation des postes.

Tout en respectant les obligations juridiques locales, cette politique vise :

- à faire évoluer les collaborateurs en fonction des besoins de leur métier,
- à développer leur employabilité,
- et à promouvoir la sécurité au travail.

### 9.3.1 Effectifs

- **Evolution des effectifs par zone (nombre de personnes sous contrat avec une entité Nexans consolidée à la date indiquée)**

	Europe	Asie- Pacifique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	MERA	Nexans
2008	14 575	2 459	1 803	2 535	2 108	23 480
2009	14 277	2 437	1 662	2 203	2 137	22 716
2010	14 618	2 153	2 038	2 403	2 436	23 648

(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Les effectifs de l'activité faisceaux en Tunisie étaient classés en Europe en 2009 pour 204 personnes et sont désormais dans la zone MERA en 2010

En 2010, l'effectif total du Groupe augmente de 4,1%, essentiellement liée à la forte reprise de l'Activité faisceaux en Slovaquie, Roumanie et Mexique. Quant aux effectifs de l'Activité câbles, ils diminuent d'environ 2% suite principalement à la cession de LIOA au Vietnam.

Le Groupe est implanté sur tous les continents et le poids des effectifs par zone reste relativement stable.

#### EUROPE

Les effectifs localisés dans la zone Europe augmentent de 3,9% et représentent environ 62 % des effectifs totaux du Groupe contre environ 63% en 2009.

Cette hausse résulte essentiellement de la reprise du marché de l'activité faisceaux qui a vu progresser ses effectifs de 20 % (principalement dans les usines slovaque et roumaine).

Hors Activité faisceaux, les effectifs diminuent de 2,2%, résultant de la réalisation des plans de restructurations en France et en Belgique. La progression des effectifs en Suède, Grèce et Norvège n'a pas compensé cette baisse.

#### ASIE-PACIFIQUE

La zone Asie-Pacifique emploie 9,1% des effectifs Nexans. Cette diminution du poids des effectifs dans le Groupe (10,7% en 2009) est liée à la cession de LIOA au Vietnam. Les effectifs des autres unités de cette zone sont stables, sauf en Chine où la progression est de 10%.

## AMERIQUE DU NORD

Les effectifs de la zone Amérique du Nord représentent 8,6% du total des effectifs du Groupe. Cette augmentation de 22,6% par rapport à 2009 est liée à l'Activité faisceaux localisée au Mexique. Les effectifs des sites de l'activité câbles sont stables.

## AMERIQUE DU SUD

La zone Amérique du Sud emploie 10,2% des effectifs du Groupe. Ces effectifs sont en augmentation de 9,1% liée à l'augmentation de la charge et de la capacité de production dans les sites de Rio de Janeiro et d'Americana. Les autres pays de la zone sont également en augmentation de 4,7% par rapport à 2009.

## MERA

Les effectifs localisés dans la zone MERA progressent de 4% par rapport à 2009 (après réintégration des effectifs de la Tunisie) et représentent 10,3% du total Nexans.

Les effectifs de la zone ont globalement augmenté à :

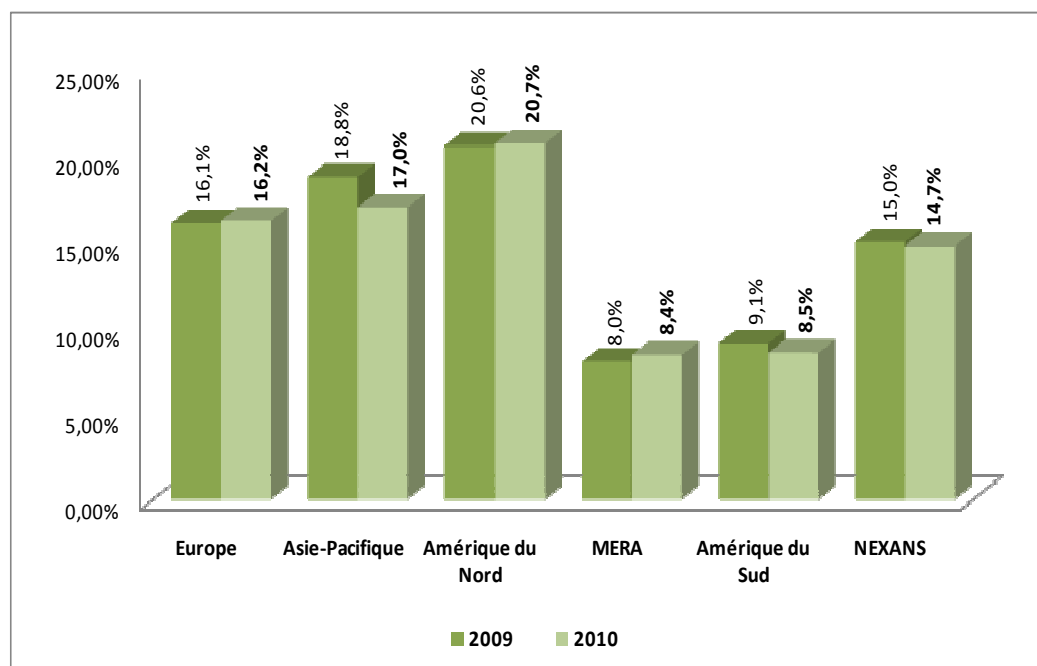
- l'usine d'Ouglich en Russie (créée en 2008) qui a atteint le niveau d'effectifs souhaité,
- l'usine de Mohammedia au Maroc qui, dans le cadre de son partenariat avec Airbus, produit dans sa nouvelle unité de fabrication des câbles aéronautique,
- l'usine de Ksar Hellal de l'activité harnais en Tunisie.

Par ailleurs, des baisses d'effectifs sont intervenues au Maroc (avec la cession de l'activité batterie), en Egypte (suite au plan de restructuration) ainsi qu'en Turquie (suite à la réorganisation des équipes).

Les indicateurs analysés ci-après ne tiennent pas compte de l'activité faisceaux qui présente des caractéristiques spécifiques en matière de gestion et d'évolution de ses effectifs par rapport aux autres activités du Groupe.

Les indicateurs de l'Activité faisceaux sont reportés dans le paragraphe 9.3.12 ci-après.

### • Pourcentage des femmes dans l'effectif total au 31 décembre 2010



Chiffres hors Activité faisceaux  
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)



Le pourcentage des femmes dans l'effectif total du Groupe diminue légèrement à 14,7% du fait de la cession de LIOA au Vietnam qui employait environ un tiers de femmes.

Les pays qui emploient le plus de femmes par rapport à leur effectif sont notamment la Chine (34,5%), le Vietnam (27,6%), les Etats-Unis (27,3%) et la France (22,1%).

Près de la moitié des femmes sont localisées en France, Allemagne et Chine avec 29% des effectifs féminins Nexans travaillant en France.

Les femmes en position cadre représentent 18,3% des effectifs concernés avec un pourcentage supérieur à 25% en Colombie, en Chine, au Vietnam, en Turquie, en Suède et en Russie.

Certains pays accordent une importance particulière au respect d'une mixité homme-femmes (par exemple participation à l'observatoire de la mixité en France).

#### • Promotion de l'égalité et de la diversité

La promotion de l'égalité et de la diversité traduit la politique de non-discrimination appliquée dans les différentes entités Nexans, indépendamment du pays d'origine et de la culture. Elle est reflétée dans le Code d'Éthique et de conduite des affaires du Groupe.

Le contenu de ce Code d'Éthique et de conduite des affaires fait l'objet d'une formation e-Learning et le déploiement dans les unités a été accompagné par les directions des ressources humaines locales.

Le choix des personnes ne fait l'objet d'aucune restriction et n'est lié qu'aux compétences nécessaires pour accomplir leur mission. Par exemple, la France participe à l'observatoire de la mixité et la Suède suit un plan d'égalité. L'Australie, quant à elle, répond aux directives de la commission EEO (*Equal Employment Opportunity*).

#### • Mouvements par zone

	Europe	Asie- Pacifique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	MERA	NEXANS
Départs naturels	(733)	(359)	(113)	(251)	(120)	<b>(1 576)</b>
Restructurations	(366)	(3)	0	(60)	(39)	<b>(468)</b>
Embauches	872	366	119	508	139	<b>2 004</b>
Effets périmètre	0	(292)	0	0	(71)	<b>(363)</b>
Transferts	(9)	6	0	1	2	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(236)</b>	<b>(282)</b>	<b>6</b>	<b>198</b>	<b>(89)</b>	<b>(403)</b>

Chiffres hors Activité faisceaux

(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Les départs naturels comprennent les démissions, les départs à la retraite, les départs volontaires ou non négociés individuellement, les décès et les fins de contrats (CDD).

Les restructurations concernent les personnes parties dans le cadre d'un plan collectif de licenciement (CDD ou CDI).

Les embauches comprennent les personnes recrutées à l'extérieur du Groupe Nexans (CDD ou CDI) ainsi que des personnes qui étaient au préalable en contrat d'intérim.

Les effets de périmètre comprennent l'entrée ou la sortie d'effectifs liés à une acquisition ou cession d'activité/société juridique (CDD ou CDI).

Les transferts comprennent les personnes qui ont changé d'employeur à l'intérieur du Groupe (CDD ou CDI).

En 2010, les départs naturels ont été moins importants que les embauches. Les départs à la retraite représentent 11% du total de ces départs. Ces départs naturels se situent majoritairement en Europe, Asie – Pacifique et Amérique du Sud.

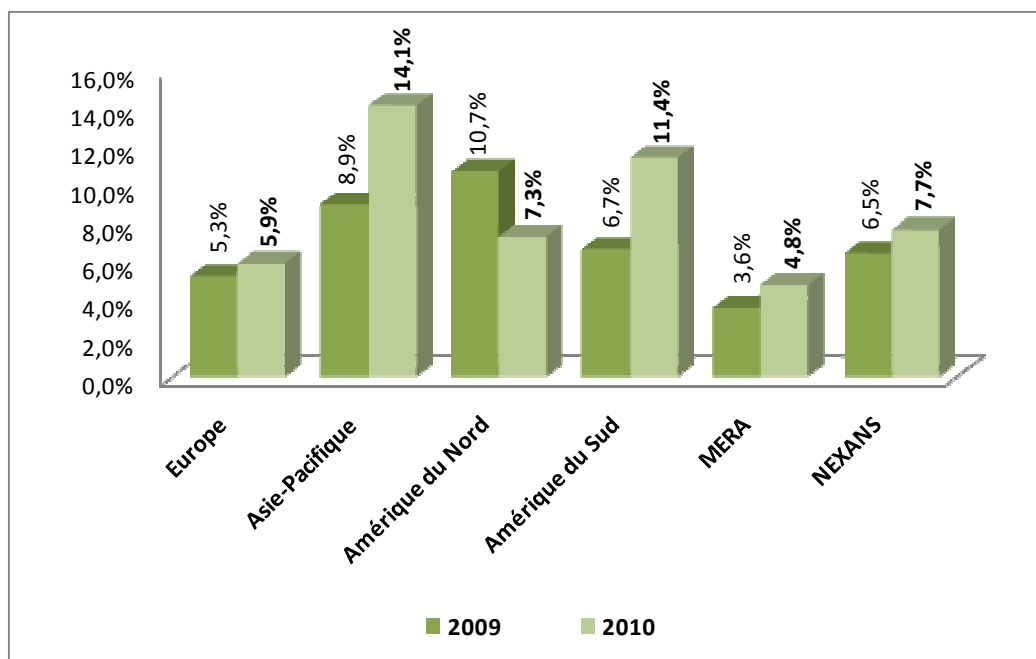
Les restructurations (majoritairement en Europe) sont essentiellement liées à la fermeture des sites de Vacha en Allemagne, de Chauny en France et aux adaptations d'effectifs qui ont eu lieu en France, en Belgique (Division Euromold de la société Nexans Network Solutions), en Australie et en Egypte. Des plans de restructuration décidés en 2010 en Australie, Italie et Brésil se traduiront par des sorties d'effectifs en 2011.

Des unités du Groupe ont procédé à des recrutements en 2010 pour faire face à l'augmentation de leur charge. La moitié environ de ces embauches concernent des contrats à durée déterminée ; le pourcentage d'embauches sous forme de CDD atteint 63% pour la zone Europe (dont la moitié en Norvège et en Allemagne) et 61% pour la zone Asie Pacifique (essentiellement en Chine – 46% du total). Cette flexibilité permet de répondre à la variation des niveaux d'activité.

Les effets de périmètre sont liés à la cession de l'activité Batterie au Maroc et de LIOA au Vietnam.

La variation nette négative des effectifs est essentiellement liée aux sorties de périmètre et aux restructurations.

- **Taux de rotation du personnel**



Chiffres hors Activité faisceaux

(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Taux de rotation du personnel = nombre de départs (démissions, fins de contrat, licenciements individuels, décès) hors retraites, restructurations, cessions, mobilités / effectif moyen \* 100

En 2010, le taux de rotation du personnel au sein de Nexans se situe à 7,7%, en augmentation par rapport à 2009. Seule la zone Amérique du Nord voit son taux de rotation du personnel diminuer par rapport à 2009.

Les disparités importantes suivant les zones reflètent la structure et le marché de l'emploi. Par exemple, en Europe, une grande partie des départs est liée à l'expiration des contrats à durée déterminée, comme c'est le cas en Norvège. En Asie Pacifique, les départs sont volontaires et se situent principalement en Chine et en Australie.

De ce fait, les politiques mises en œuvre ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre; compte tenu du contexte local, en Chine en particulier, la rétention des talents est un enjeu majeur.

- **Identification des candidats pour la mobilité et le recrutement**

Des opportunités de mobilité internationale sont offertes au sein du Groupe. Une charte de mobilité assure l'égalité de traitement entre tous les expatriés du Groupe, quel que soit leur pays d'origine. Par ailleurs, des études sociales et fiscales sont systématiquement réalisées afin d'optimiser pour le Groupe et les salariés les coûts associés à cette politique de mobilité internationale.

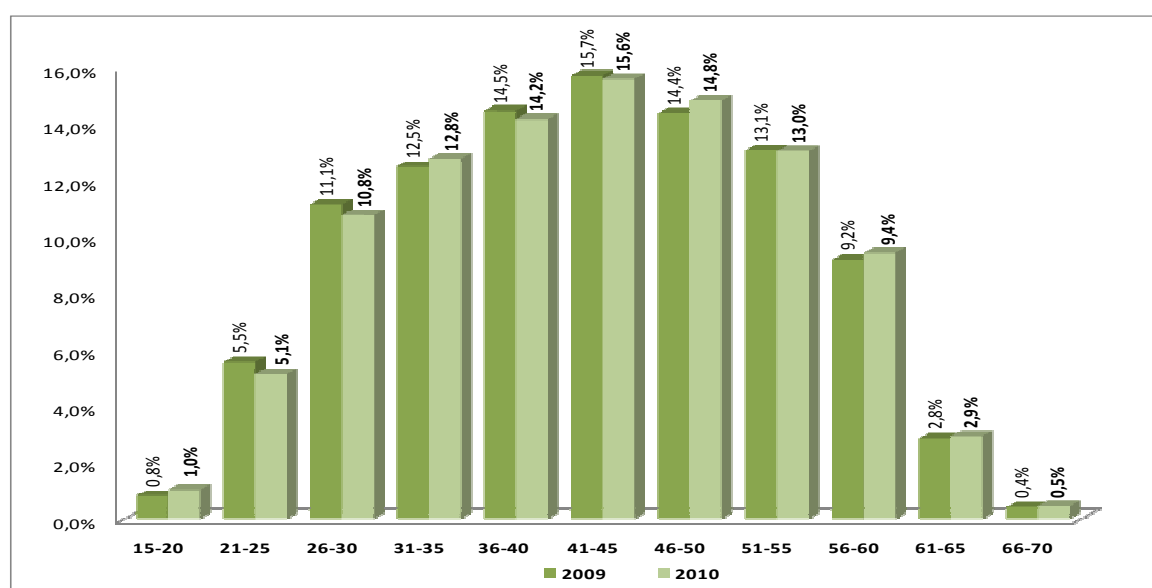
La mobilité internationale est considérée chez Nexans comme un instrument de transmission des expertises permettant de contribuer au développement personnel et professionnel des salariés, d'accompagner la croissance et de véhiculer la culture du Groupe à travers le monde. La mobilité internationale continue d'être encouragée par Nexans.

La mobilité internationale est un outil important de fidélisation des talents clés et bénéficie à un nombre croissant de collaborateurs provenant de tous les pays.

Les outils mis en place en 2009, dont notamment l'outil en ligne « Job Way » de publication interne et externe des offres d'emploi, permet à chaque salarié d'avoir connaissance des offres et de postuler aux offres en ligne afin de bénéficier d'une mobilité fonctionnelle ou géographique. Cet outil a permis de renforcer la connaissance des candidats intéressés par une mobilité. La direction des Ressources Humaines veille au respect de la confidentialité autour de chaque cas individuel avant que le candidat ne se déclare officiellement.

Par ailleurs, un « Talent sharing Committee » se tient chaque mois pour permettre l'échange des postes et des candidats ouverts à la mobilité internationale.

- **Pyramide des âges**



Chiffres hors Activité faisceaux

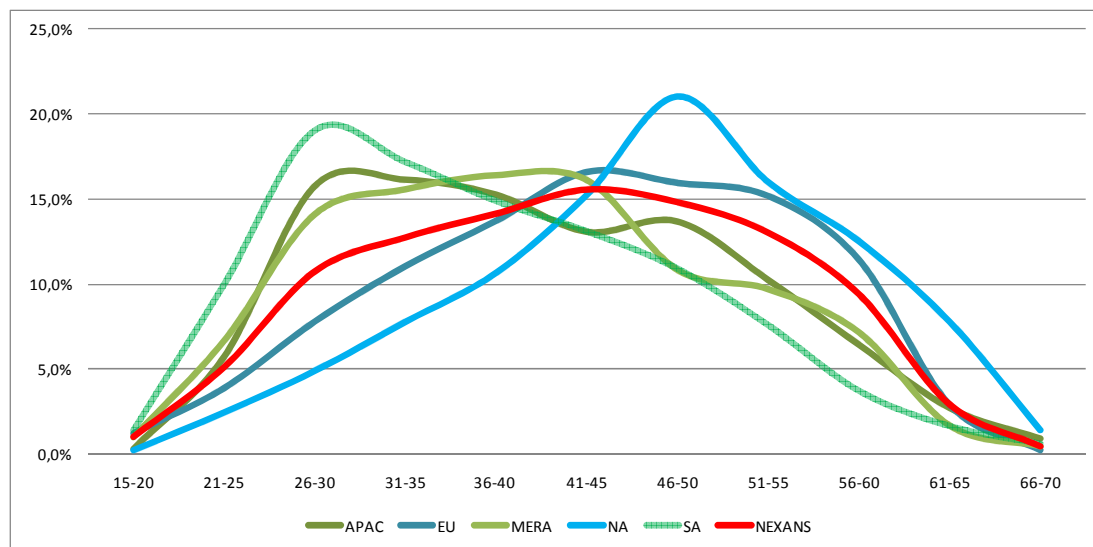
### Age moyen des salariés par zone géographique

	2009	2010
Europe	43,6	43,6
Asie-Pacifique	39,1	40,5
Amérique du Nord	46,7	46,9
MERA	39,9	40,0
Amérique du Sud	37,9	37,7
<b>Nexans</b>	<b>42,1</b>	<b>42,3</b>

Chiffres hors Activité faisceaux  
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

L'âge moyen des salariés de Nexans augmente légèrement à 42,3 ans (42,1 ans en 2009). Cette hausse, essentiellement liée à l'Europe, est modérée par le résultat d'actions entreprises afin de renouveler des effectifs plus jeunes et de la mise en place des plans de restructurations. La plus forte progression de l'âge moyen des salariés se situe en Asie-Pacifique et a été renforcée par la cession de LIOA au Vietnam, où les effectifs étaient plus jeunes que la moyenne de la zone.

### Pyramide des âges par zone

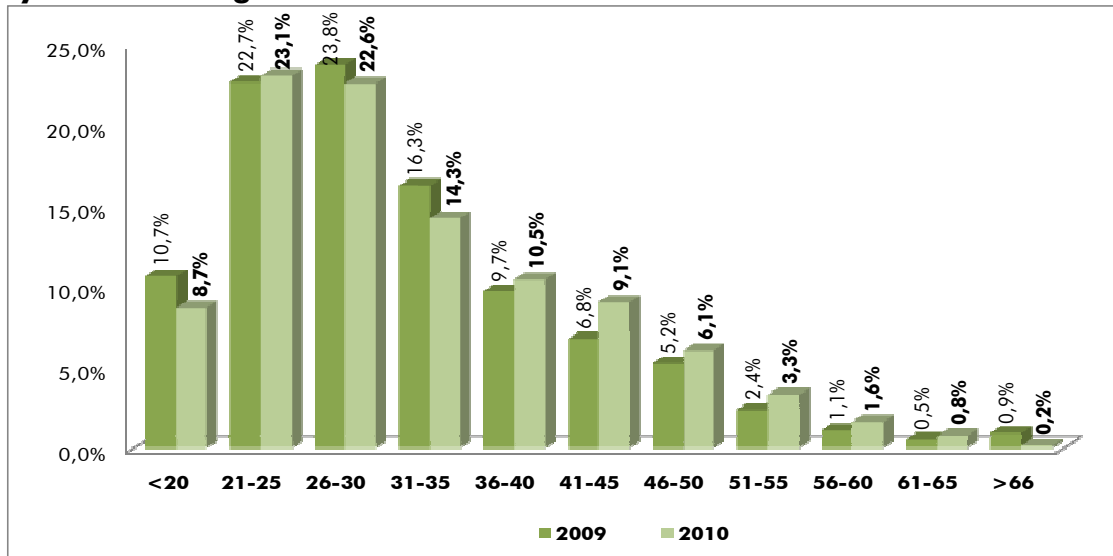


Chiffres hors Activité faisceaux  
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

La pyramide des âges du Groupe met en évidence des situations contrastées suivant les zones. Le vieillissement des zones Europe et Amérique du Nord est pour l'essentiel dû à un plus faible taux de rotation du personnel sur certaines catégories lié à une conjoncture économique plus difficile.

Les différentes situations des pays amènent Nexans à répondre aux enjeux locaux par des politiques appropriées de rétention, de recrutements sélectifs de jeunes collaborateurs et/ou de développement des personnes dans l'optique d'une évolution vers un autre poste dans le cadre d'une succession éventuelle.

## Pyramide des âges des nouveaux embauchés



Chiffres hors Activité faisceaux

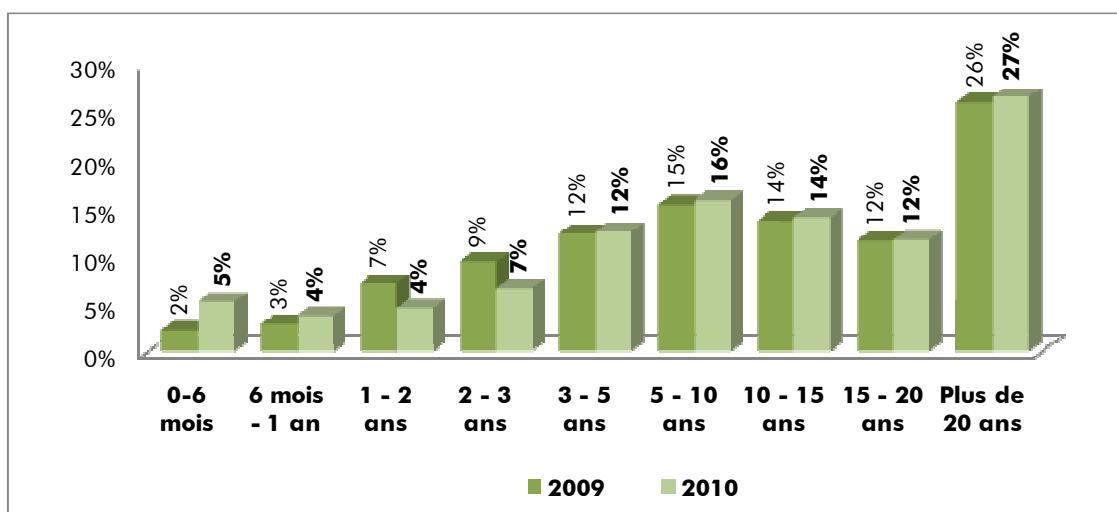
Les actions entreprises par le Groupe en matière de recrutement cherchent à assurer le renouvellement des générations.

Dans certaines zones, comme l'Amérique du Nord, c'est devenu une priorité stratégique.

En 2010, l'âge moyen des nouveaux entrants est de 32 ans, relativement stable par rapport à 2009. 54,4% d'entre eux ont moins de 30 ans.

La majorité de ces recrutements concernent des emplois non cadres (87%). Un peu plus de la moitié de ces recrutements se fait en contrat à durée indéterminée (52%) mais des disparités fortes existent entre les zones. Les zones MERA, Amérique du Nord et du Sud recrutent fortement à contrat à durée indéterminée.

- **Ancienneté**

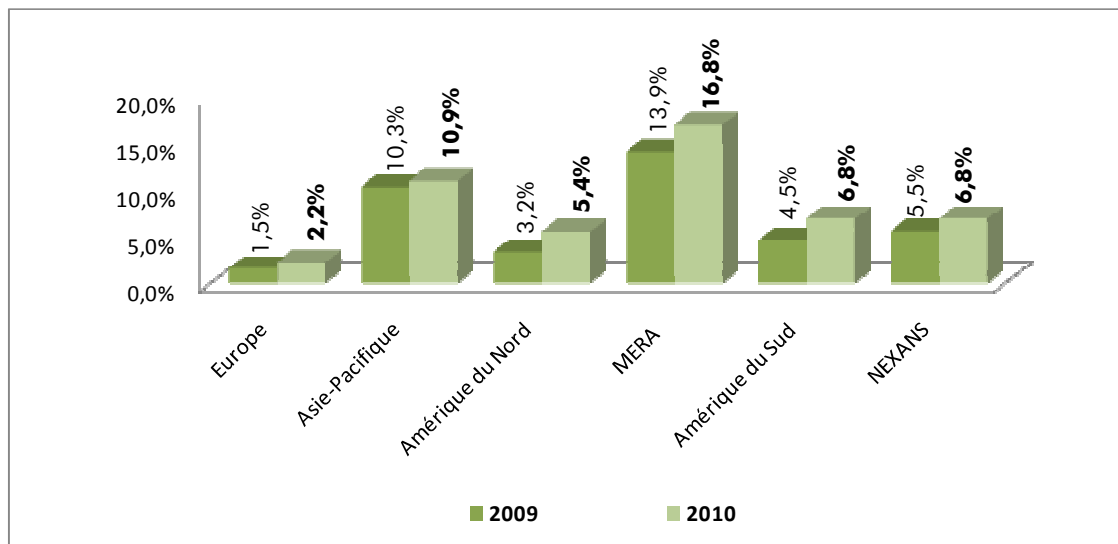


Chiffres hors Activité faisceaux

En 2010, comme les trois années précédentes, l'ancienneté moyenne s'élève à environ 13 ans. Cette ancienneté est particulièrement élevée en Amérique du Nord et en Europe (par exemple 17,2 ans en France). L'ancienneté par zone est relativement stable à l'exception de la zone Asie-Pacifique, où elle augmente. Ceci est le reflet d'un fort sentiment d'appartenance au Groupe et le résultat des programmes de fidélisation du personnel.

Cette stabilité assure une préservation des savoir-faire du Groupe.

- **Les heures supplémentaires**



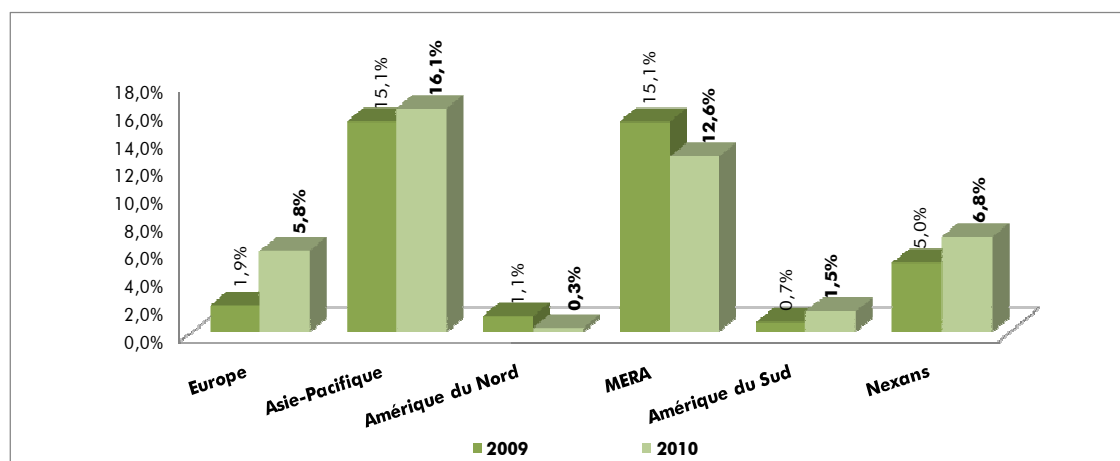
Chiffres hors Activité faisceaux

(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

% heures supplémentaires = nombre d'heures supplémentaires / nombre d'heures de travail réelles. La notion d'heures supplémentaires est celle déterminée par la législation de chaque pays dans le cadre de la durée légale du travail.

Les heures supplémentaires sont utilisées dans le cadre d'une politique d'emploi adaptée au niveau d'activité. En 2010, comme l'an passé, elles participent à la flexibilité requise par une conjoncture économique difficile et ont permis aux usines de s'adapter. Les heures supplémentaires représentent 6,8% des heures travaillées (hors activité faisceaux) contre 5,5% en 2009. 65% de ces heures supplémentaires concernent les zones MERA et Asie Pacifique. Pour faire face à une reprise d'activité sur certains sites au second semestre, le Groupe a été amené à recourir davantage aux heures supplémentaires.

- **% d'intérimaires**



*Chiffres hors Activité faisceaux*

*(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)*

*Nombre de personnes équivalent temps plein du dernier trimestre ayant un contrat avec une agence d'intérim /effectifs Nexans fin de période*

A fin 2010, le personnel intérimaire représente 6,8% de l'effectif total contre 5% en 2009.

Afin de faire face à des augmentations ponctuelles de la charge, l'Europe a eu recours à un nombre d'intérimaires supérieur à 2009. Les pourcentages toujours importants d'intérimaires en Asie et dans la zone MERA sont principalement localisés en Chine et au Maroc.

Les écarts entre zones sont significatifs et s'expliquent par les politiques locales de recrutement, à l'exemple de la Chine.

Le niveau de flexibilité observé (heures supplémentaires) pendant la période correspond à des mesures prudentes en matière d'emploi dans le cadre d'une situation économique incertaine.

### **9.3.2 Restructurations**

Dans le cadre des plans de restructuration qu'il est amené à mettre en œuvre, le Groupe porte une attention toute particulière à la qualité du dialogue avec les instances représentatives du personnel. Nexans met en œuvre des mesures permettant de limiter au maximum les suppressions de postes et de favoriser les reclassements de salariés. Ces mesures sont prises dans le cadre des législations nationales applicables.

Le Groupe consacre des moyens importants pour accompagner chaque salarié concerné par un plan de restructuration dans la recherche de solutions internes ou externes et propose des plans d'accompagnement adaptés en concertation avec les partenaires sociaux.

Les plans de restructuration lancés en 2009 portant sur la suppression de 1 800 postes se sont soldés par 942 départs en 2009, 468 départs en 2010, le solde des départs devant se réaliser en 2011. Ces suppressions étaient notamment liées à la fermeture de sites localisés en France, en Roumanie, en Allemagne, au Canada et à la diminution d'effectifs en Europe, en Egypte, en Australie, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud.



Annoncés fin 2009, le plan d'adaptation des activités de Nexans France et Nexans Copper France (avec la fermeture du site de Chauny) ainsi que la réduction des effectifs de la Division Euromold de la société Nexans Network Solutions, en Belgique, se poursuivent. En 2010, les départs ont concerné 242 personnes (sur les 468 départs de l'année).

De plus, la fermeture des sites de Latina (Italie) et de Lorena (Brésil) a été annoncée en 2010. Ces fermetures concernent environ 450 personnes dont 45 personnes au Brésil en 2010 (sur les 468 départs de l'année).

### 9.3.3 Organisation

Le travail du personnel au sein du Groupe est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles qui sont variables d'un pays à l'autre. Tout horaire inférieur à l'horaire en vigueur au sein d'un établissement est considéré comme temps partiel.

Le nombre de contrats à temps partiel s'établit comme suit :

- **Temps de travail par zone / temps partiel**

Effectif à temps partiel (quand l'horaire indiqué dans le contrat est inférieur à la durée légale)

	2009	2010
Europe	388	387
Asie-Pacifique	19	18
Amérique du Nord	0	1
MERA	0	0
Amérique du Sud	2	2
<b>Nexans</b>	<b>409</b>	<b>408</b>

*Chiffres hors Activité faisceaux  
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)*

Les contrats de travail à temps partiel concernent principalement le Benelux, la France, l'Allemagne, la Suisse, la Norvège, la Suède et l'Australie. Ils représentent environ 2,2 % de l'effectif du Groupe hors activité faisceaux, chiffre stable par rapport à 2009.

La Belgique représente 40% dans les effectifs à temps partiel de l'Europe et reflète la mise en place du système de crédit temps qui permet temporairement à un travailleur salarié d'interrompre totalement ou partiellement sa carrière professionnelle.

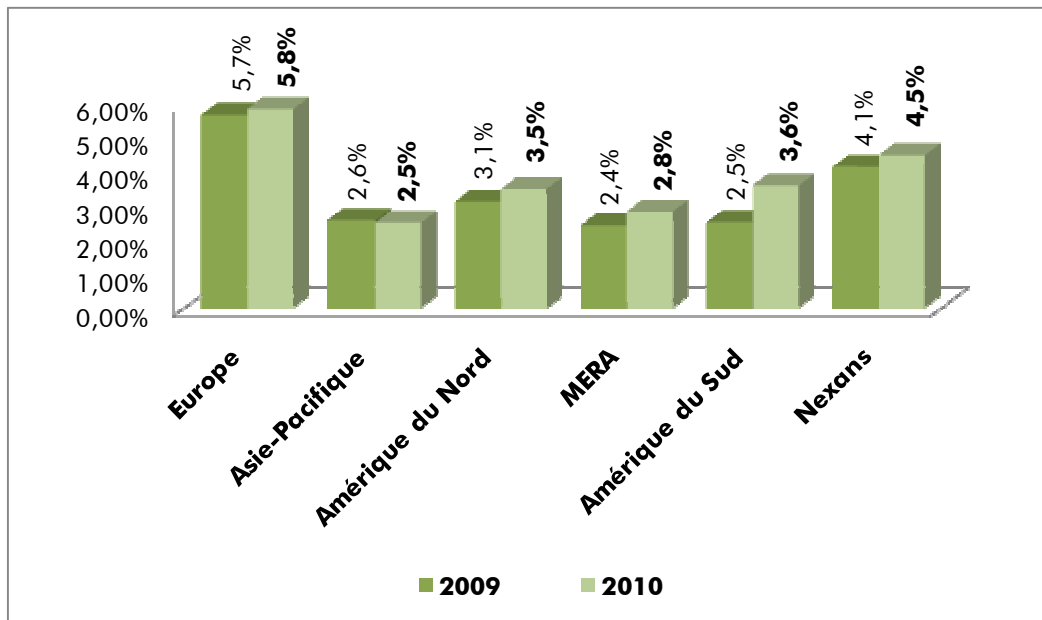
- **Contrats à durée déterminée (CDD) / Contrats à durée indéterminée (CDI)**

	2009		2010	
	CDI	CDD	CDI	CDD
Europe	98%	2%	96%	4%
Asie-Pacifique	75%	25%	73%	27%
Amérique du Nord	100%	0%	100%	0%
MERA	97%	3%	98%	2%
Amérique du Sud	93%	7%	95%	5%
<b>Nexans</b>	<b>94%</b>	<b>6%</b>	<b>94%</b>	<b>6%</b>

Chiffres hors Activité faisceaux  
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Le pourcentage des effectifs ayant un contrat à durée déterminée reste stable à 6%. En revanche, une augmentation est localisée principalement en Europe et en Asie Pacifique. Cette progression se situe en Allemagne et en Grèce et répond au besoin de flexibilité exigé par la charge de production. La principale zone concernée par ces contrats à durée déterminée est la zone Asie-Pacifique, notamment en Chine, reflet de la législation locale.

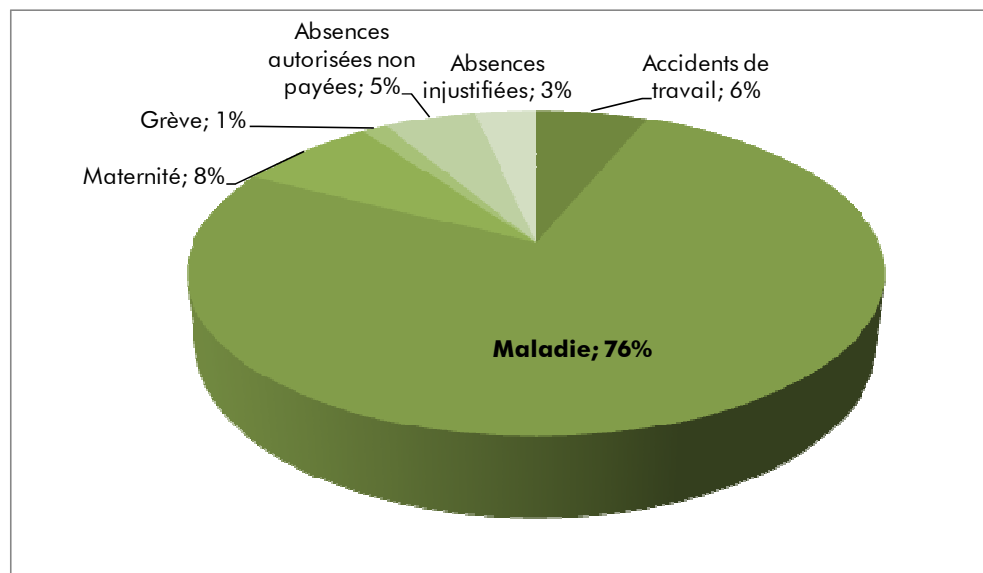
- **Absentéisme**



Chiffres hors Activité faisceaux  
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Le taux d'absentéisme est défini comme le nombre d'heures d'absence, divisé par le nombre d'heures théoriques travaillées. En 2010, le taux d'absentéisme augmente légèrement de 4,1% à 4,5%. Seul le taux d'absentéisme de la zone Asie Pacifique diminue.

La répartition des absences par motif est donnée ci-après.



*Chiffres hors Activité faisceaux*

La maladie, qui est la principale cause d'absentéisme au sein de Nexans, est en augmentation par rapport à 2009.

Suite aux actions menées en faveur de la sécurité, le taux d'absentéisme pour cause d'accident de travail continue de diminuer et représente 6 % en 2010 contre 7% en 2009.

Le pourcentage lié à la grève est principalement dû aux mouvements contre la réforme des retraites en France, un plan de restructuration en Belgique et les mesures économiques en Grèce.

### **9.3.4 Rémunérations**

La politique de rémunération du Groupe a pour objectif de renforcer l'engagement de ses collaborateurs, d'accompagner le développement de leurs compétences et soutenir la performance individuelle et collective.

Pensée et déployée globalement avec des objectifs de compétitivité, d'équité et de transparence, elle fait l'objet de déclinaisons locales pour répondre aux spécificités culturelles, organisationnelles et opérationnelles des différentes entités de Nexans.

Pour s'assurer de la pertinence de ses dispositifs, le Groupe recourt de façon extensive à des enquêtes salariales dans ses principaux pays d'implantation et concernant l'ensemble de ses dirigeants et collaborateurs clefs. Les campagnes salariales 2010, à l'exception de certaines mesures de gel, ont visé à compenser les effets d'inflation locaux, mais aussi et surtout à suivre les tendances de marché. Elles ont été encadrées dans plusieurs pays par la signature d'accords salariaux, renouvelés sur une base pluriannuelle comme par exemple en Australie ou en Nouvelle Zélande.

Les mesures d'augmentation individuelles ont été décidées, dans les cadres budgétaires impartis, par rapport au marché de l'emploi et en tenant compte des appréciations de performance, du potentiel et des compétences acquises et démontrées par les collaborateurs.

Les éléments de rémunération variable à court terme (ciblant la population d'encadrement – managers et experts) sont calés sur des montants cibles pouvant atteindre jusqu'à 50% du salaire de base annuel (avec une variation selon les niveaux de responsabilité des collaborateurs). Les montants versés sont calculés en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs.

La politique de rémunération à long terme pour ses cadres dirigeants reposait depuis 2007 et jusqu'en 2010 inclus sur deux instruments : les plans d'options de souscription d'actions et les Plan d'Intéressement Long Terme (PILT), qui leur sont associés. Ce dispositif a été mis en place pour les cadres dirigeants afin de les fidéliser et les mobiliser sur la performance long terme du Groupe.

### **Actionnariat salarié :**

Afin de renforcer l'engagement et le lien de confiance existant entre l'entreprise et ses collaborateurs, Nexans mène une politique soutenue de développement de son actionnariat salarié. En 2010, cette ambition s'est traduite par le lancement de deux initiatives spécifiques :

- L'adoption d'un plan d'options de souscription d'actions, en date du 9 mars 2010, ciblant 240 collaborateurs clés à travers le monde, afin de récompenser leur contribution aux résultats du Groupe tout en les associant étroitement à ses résultats.
- Le programme Act 2010, lancé au premier semestre 2010 et réalisé en août, est le dernier en date parmi les plans d'actionnariat salarié conduits par le Groupe. Couvrant 25 des pays du Groupe, ce plan, qui s'est traduit par l'émission de plus de 400 000 actions nouvelles, reposait sur une formule unique comportant une garantie sur le capital investi ainsi qu'un multiple de la performance éventuelle du titre Nexans.

Le taux de participation à cette quatrième augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe a été d'environ 20%, ce qui a permis d'améliorer sensiblement leur part dans le capital de l'entreprise. Suite à la réalisation de l'offre Act 2010, la participation des salariés au capital représente 3,1% (dont 97,8% via des FCPE) du capital social au 31 décembre 2010.

### **9.3.5 Relations sociales**

- **Un dialogue social ouvert et constructif**

Les relations sociales dans le Groupe sont fondées sur le respect et le dialogue. Dans cet esprit, les partenaires sociaux et la Direction de l'entreprise se rencontrent fréquemment pour échanger, négocier ou conclure des accords.

Nexans bénéficie d'un dialogue social de qualité grâce à une volonté partagée de communication, d'échange et de négociation.

Localement, les échanges avec les partenaires sociaux sont multiples et constructifs. Les discussions s'articulent principalement autour de plusieurs axes : les salaires, l'employabilité, la situation économique, l'organisation, la santé, la sécurité et l'évolution de l'environnement de travail.

Un accent particulier est mis sur l'amélioration des conditions de travail, la qualité de vie au travail et la sensibilisation sur les sujets liés à la santé (dépendance à l'alcool et au tabac par exemple et aux risques psycho sociaux, comme le stress) et à la sécurité.

Les échanges avec les partenaires sociaux sont soutenus et relayés par le management local. Des représentants syndicaux mandatés existent dans la majorité des sites.

Au-delà, des actions sont entreprises afin d'associer davantage les salariés à la marche de leur unité à travers en particulier des réunions régulières sur la performance économique, les projets de développement et la situation de ces marchés.

Le Comité d'Entreprise Européen du Groupe Nexans répond également à cet objectif de dialogue : institution représentative des salariés du Groupe Nexans, créée en 2003 au niveau de l'Union Européenne et présidée par le Président-Directeur Général, ce comité se réunit deux fois par an. La dernière réunion s'est déroulée en novembre 2010 et a traité de la situation du Groupe, de sa stratégie de développement et de sa politique de Ressources Humaines.

Nexans a conclu avec les partenaires sociaux plus de 60 accords dans 13 pays.

Les principaux accords signés en 2010 ont concerné :

- les accords salariaux : en Corée, au Chili, en Grèce, en Espagne, en Norvège, au Brésil,
- un accord relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, un avenant relatif à la gestion des seniors et le renouvellement de l'accord d'intéressement en France,
- la révision de l'accord pluri annuel d'entreprise en Nouvelle Zélande et Australie,
- l'accord de fermeture de site en Italie,
- des mesures d'indemnisation du chômage en Italie,
- des mesures de réduction du temps de travail au Benelux,
- divers accords sur les conditions de travail comme en Norvège.

Par ailleurs, de nombreuses réunions-consultations ont eu lieu sur différents sujets comme :

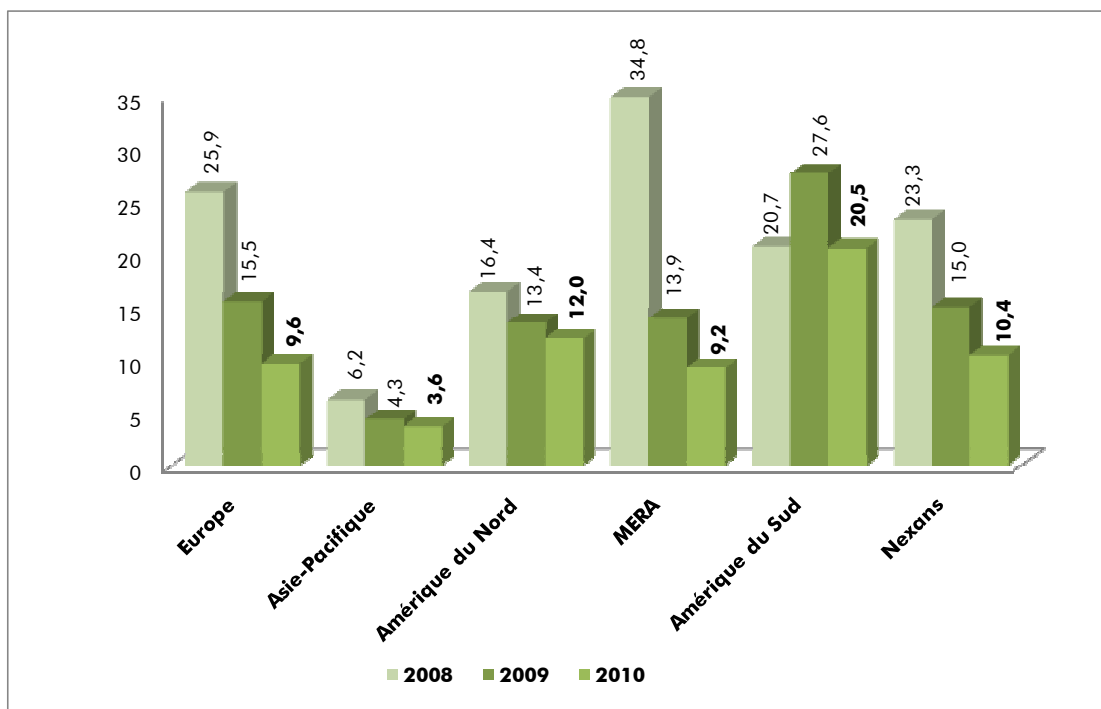
- En France, la reconversion des personnes concernées par des plans de restructuration ou la diversité hommes-femmes,
- Les projets de développement de la performance, notamment « Nexans Excellence Way » ou les modèles de compétence,
- Le gel des salaires dans certains pays, qui a également fait l'objet de nombreuses discussions.

### 9.3.6 Hygiène et sécurité

La politique de Nexans en matière d'hygiène et de sécurité au travail s'articule autour de deux objectifs principaux : veiller à la protection de la santé et améliorer la sécurité des salariés sur le lieu de travail.

Les efforts de formation et les actions entreprises pour la sécurité des salariés se sont traduits en 2010 par une baisse significative du taux de fréquence des accidents du travail (avec arrêt supérieur à 24 heures).

- Taux de fréquence global des accidents de travail en 2010



Chiffres hors Activité faisceaux

(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Taux de fréquence global des accidents de travail = (Nombre total d'accidents de travail avec arrêt de travail supérieur à 24 heures/Nombre total d'heures travaillées) \* 1 000 000.

La sécurité au travail reste une priorité absolue, c'est le principal indicateur de performance retenu pour les directeurs de site.

Des programmes de formation ont été déployés dans tous les pays afin de continuer à faire évoluer les comportements face aux risques.

Le Groupe mène les actions suivantes de prévention :

- identifier les situations dangereuses avant même qu'elles ne se présentent,
- améliorer l'affichage et la signalétique sur les lieux de travail,
- développer une analyse systématique des causes d'accident et les diffuser largement,
- acquérir des réflexes et modifier les attitudes.

Les efforts déployés en 2010 afin de continuer à diminuer le nombre d'accidents portent par exemple sur :

- La formation des représentants santé et sécurité
- Les journées sécurité organisées sur les sites
- La formation à travers des vidéos
- Le déploiement du suivi et de l'analyse des « presque » accidents
- Des audits de sécurité
- Des publications sur site sur le nombre de jours sans accident
- Des réunions d'information
- La mise en place d'exercices physiques.

Nexans a nommé en 2010 des responsables Environnement Santé Sécurité.

De plus, certains sites ont bénéficié de campagnes de sensibilisation à l'initiative de leurs compagnies d'assurance.

Comme le montre le graphique ci-avant, les résultats de ces actions sont à l'échelle des enjeux du Groupe et se sont traduits par une baisse significative du taux de fréquence global des accidents au travail qui est passé de 15 en 2009 à 10,4 en 2010.

En 2010, 35 sites n'ont enregistré aucun accident du travail avec arrêt supérieur à 24 heures, contre 36 en 2009. Malheureusement, 2 accidents mortels ont été déplorés en 2010 (Vietnam et Argentine).

### **9.3.7 Formation**

#### **« Nexans University »**

En 2010, Nexans a poursuivi ses efforts de formation au travers de Nexans University, dont le rôle est avant tout de développer le potentiel des salariés, de diffuser les bonnes pratiques et de promouvoir la gestion du savoir grâce à des formations ou à d'autres activités qui leur sont associées.

Pour sa troisième année d'existence pleine, avec une offre catalogue de cinquante formations (plus de 100 sessions par an) et une vingtaine de modules de formation en ligne (*e-Learning*), Nexans University s'est adressée, en 2010, à plus de 5 000 salariés et dispensé plus de 30 000 heures de formation par an. L'offre formation s'enrichit progressivement pour offrir aux salariés les compétences nécessaires à leur contexte local et s'inscrit dans les objectifs stratégiques du Groupe: déploiement des modèles de compétences et des plans de développement, orientation client, amélioration continue et excellence opérationnelle, travail transversal.

Nexans University compte 12 académies, couvrant les principales filières fonctionnelles ou techniques, ainsi que les compétences managériales et pédagogiques. En choisissant de privilégier la formation de formateurs internes et de déployer en cascade les formations, Nexans University a offert à 330 collaborateurs sur tous les continents et en 10 langues la possibilité de développer leurs compétences en matière d'animation et de conception de formations. Elle favorise aussi par ce biais la création de réseaux d'experts transversaux au sein du Groupe.

La démarche de la Nexans University s'articule autour de réseaux de partage de savoir et de connaissances techniques permettant d'optimiser la transmission du savoir.

Dans le cadre de la mise en service d'une nouvelle usine au Qatar, Nexans University est intervenue en particulier pour la formation technique du personnel.

## **Programme de formation**

En 2010, le nombre total d'heures consacrées à la formation (sur le lieu de travail ou en dehors de l'entreprise), s'élève à 443 000 heures, (+34 % par rapport à 2009). L'accent a été mis en 2010, dans la continuité de 2009, sur la volonté de former les employés aux besoins identifiés et leur permettre ainsi de s'adapter à un environnement mondial et une organisation évolutive.

Le développement du programme d'excellence industrielle et le renforcement des programmes liés à la sécurité expliquent en grande partie l'accroissement du nombre d'heures de formation en 2010.

Les formations réalisées résultent des besoins en formation exprimés au cours des entretiens annuels, des développements identifiés dans le cadre des plans stratégiques et des programmes industriels et commerciaux qui en découlent.

La formation est un facteur essentiel de progrès et le Groupe entend poursuivre cet investissement afin de se préparer aux évolutions de marché. Et ce notamment à travers le déploiement des modèles de compétence et des plans de développement en résultant.

En 2010, plusieurs programmes de formation ont été lancés ou continuent d'être déployés, en particulier :

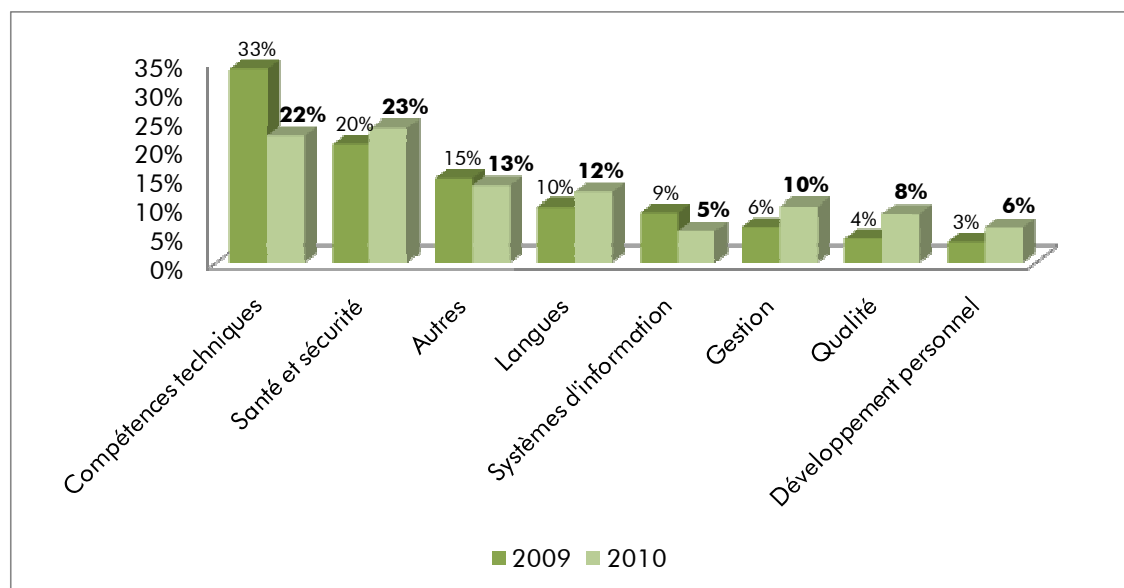
- Les programmes liés à « Nexans Excellence Way » : les « 5S », les « équipes autonomes », « Settle Quickly Eradicate Control » (Régler Rapidement Eradiquer Contrôler), l'animation des réunions d'équipe de 5 minutes et la résolution de problèmes ont démarré dans l'ensemble des pays,
- des formations de managers de terrain afin de soutenir le programme d'excellence industrielle,
- les programmes de maintenance, des réductions de stocks (IRIS : *Inventory reduction and improved services*) et de réduction des consommations matières,
- les programmes « Facilitation skills » et « Design skills » à travers Nexans University permettant de créer des programmes de formation et de les délivrer,
- les formations au leadership destinées aux cadres à potentiel du Groupe,
- les programmes touchant à la sécurité,
- un programme de formation des responsables des ressources humaines / managers à l'utilisation et au déploiement des modèles de compétence,
- le développement de programmes de « *coaching and mentoring* » comme en Australie ou en Chine,
- des formations de transmission du savoir-faire comme en France,
- les formations aux différents outils informatiques utilisés dans le Groupe,
- des formations techniques spécifiques à la communication, aux achats, aux ventes,
- des e-Learning juridiques.

Les sujets de formation prioritaires des entités récemment acquises par le Groupe continuent d'être axés sur l'apprentissage des langues et l'assimilation des procédures et meilleures pratiques du Groupe.

La répartition des heures de formation présentée ci-dessous par thème montre une prédominance des formations axées sur les compétences techniques, et à part égale pour la santé et la sécurité au travail.



## Répartition des heures de formation par thèmes en 2010



Chiffres hors Activité faisceaux

### 9.3.8 Développement de carrières

En continuité avec les années passées, la pratique des entretiens individuels continue à se développer au sein du Groupe. Visant à développer les collaborateurs à travers l'identification de leurs besoins en formation et à favoriser des échanges autour de leur évolution professionnelle, leur déploiement a été soutenu par la mise en œuvre des démarches d'excellence industrielle (Nexans Excellence Way) et des modèles de compétence.

En 2010, l'entretien de développement a commencé à être réalisé dans les fonctions de production et il est venu s'ajouter à l'entretien de performance. L'objectif majeur est de développer les compétences comportementales des individus afin d'améliorer leur performance et de préparer leur évolution future.

Nexans souhaite capitaliser à tous les niveaux sur le développement des talents qui assureront la performance du Groupe et son expansion de demain.

Trois tendances de fond ont été identifiées dans le plan stratégique 2009-2011 :

- le renouvellement des générations,
- la globalisation des marchés et des clients sur tous les continents,
- et le développement des activités, en amont / aval du câble (intégration système, services,...).

Le réseau des directions des ressources humaines se mobilise sur les sujets suivants :

- l'apparition de nouveaux métiers,
- les nouveaux impératifs de performance qu'il faut expliquer et promouvoir (ex : Nexans Excellence Way) auprès des collaborateurs, et
- les profils individuels à même de répondre à un mode de travail plus transversal au sein du Groupe.

Pour y répondre, la professionnalisation de la gestion de carrière, avec une implication forte du Comité Exécutif du Groupe et de l'ensemble des comités de direction locaux, s'est poursuivie en 2010 autour des thèmes suivants :

1. Elaboration d'un référentiel de compétences pour chaque filière métier intégrant les attentes en terme de performance par fonction en les traduisant de façon très opérationnelle par niveau de compétence visée. Cette démarche est aujourd'hui déclinée pour les achats, les ventes et le marketing, la Recherche et Développement, les activités de production, les fonctions de communication et les Ressources Humaines.
2. Programme de formation à destination des ressources humaines et de l'encadrement : conduite des entretiens, élaboration des plans de développement.
3. Plan de succession et de développement individuel SPID (*Succession Planning and Individual Development*), qui est un processus d'identification des successeurs potentiels pour les postes clés du Groupe et des talents clés, incluant les populations ciblées : potentiel Groupe, potentiel local, jeune talent, expert, démarche effectuée dans chaque pays et au Siège.
4. Identification des experts du Groupe, avec construction d'un programme de transmission du savoir par la voie de Nexans University.
5. Comité des Carrières, qui rassemble les membres du Comité Exécutif chaque mois autour des sujets de nomination, de succession, d'identification des talents, de suivi et de soutien de leur développement. Un effort particulier est donné aujourd'hui pour le renforcement du développement des talents dans les pays émergents.
6. Modèle de compétence managérial, qui traduit ce qui est attendu des principaux cadres du Groupe. Nexans évalue leurs compétences en termes d'excellence opérationnelle, de sens des responsabilités, d'orientation « marchés/clients », d'aptitude à la prise de décision et enfin de travail en équipe dans un environnement international.
7. Formation Leadership, basée sur le Modèle de compétence managérial, qui est constituée actuellement de trois programmes ciblés : *Introduction for New Leaders* (pour les nouveaux arrivés pendant leurs premiers 18 mois); *Leading in a Global Nexans* (hauts potentiels au niveau exécutif Groupe), *Leading across Nexans* (pour ceux qui gèrent les équipes transversales qui ne dépendent pas directement d'eux).

Nexans reste attentif au développement des différents métiers de l'entreprise. L'objectif est d'adapter en permanence les compétences des collaborateurs à l'évolution de leur métier.

### **9.3.9 Enquête Groupe de satisfaction auprès des managers**

Une enquête Groupe à destination des managers sur leur engagement vis-à-vis de l'entreprise a été effectuée en 2010 et s'inscrit dans une volonté de processus continu. L'objectif est d'évaluer leur satisfaction et engagement dans Nexans, leur compréhension de la stratégie du Groupe et leur appréciation des initiatives transversales (*Nexans Excellence Way*, *Nexans University* et les modèles de compétence). L'intérêt des managers pour cette enquête s'est traduit par un fort taux de participation (71%). Les résultats ont mis en évidence un fort degré d'attachement et d'engagement ainsi qu'une bonne adhésion aux compétences clés retenues par le Groupe.

Ils ont montré, par ailleurs, qu'il était nécessaire de renforcer la communication sur la stratégie, sur la *Nexans University* et sur les modèles de compétence ainsi que de réaliser les entretiens individuels annuels avec tous ses collaborateurs. Les plans d'actions pour répondre à ces besoins d'amélioration sont en cours d'élaboration.

D'autres enquêtes ont lieu au niveau local comme c'est le cas en Suède. L'enquête a démontré

une nette amélioration par rapport aux deux précédentes enquêtes reflétant la mise en œuvre d'actions spécifiques et a recueilli un fort taux de participation.

### **9.3.10 Emploi des personnes handicapées**

Dans le monde, le Groupe emploie directement 345 personnes handicapées en 2010<sup>1</sup>, chiffre en légère augmentation par rapport à 2009. La notion de personnel handicapé est définie par les législations de chaque pays, législation plus volontariste en Europe.

Les entités concernées s'attachent à offrir des conditions de travail qui soient les plus respectueuses possibles au regard du handicap des personnels concernés.

### **9.3.11 Activités sociales**

Le Groupe s'investit, dans une grande majorité des pays où il est présent, aussi bien financièrement qu'humainement, au travers de donations, d'associations, de programmes d'aide, de bénévolat et de partenariats avec les écoles.

A titre d'exemple, parmi les nombreuses actions menées en 2010, on citera les actions suivantes:

- la Colombie organise de multiples programmes d'éducation à destination des salariés et de leurs familles ou propose par exemple des aides juridiques ou psychologiques,
- l'Allemagne, la Corée, la Norvège et la Suède sont à l'initiative de développements économiques et industriels locaux à travers des fédérations d'employeurs ou de chambres de commerce et d'industrie ou de coopératives, par exemple la Norvège participe au développement du réseau ferré de Rognan en coopération avec les collectivités,
- la Corée sensibilise les jeunes recrues à travers son programme d'intégration à prendre conscience des besoins des plus démunis et à adopter une attitude adéquate,
- le Canada participe à des œuvres de charité,
- le Liban sponsorise des activités sportives, des clubs locaux ou fait des donations à des associations s'occupant principalement d'handicapés,
- la Nouvelle Zélande sponsorise une école de rugby qui aide à l'identification des jeunes talents à devenir joueurs professionnels,
- l'Australie organise de nombreux programmes à destination de jeunes adultes de formation-insertion dans la vie active en partenariat avec les écoles locales,
- la Grèce et la Suisse sponsorisent des universités (programmes de Recherche & Développement, prix pour les meilleurs étudiants),
- le Pérou a lancé une campagne nutritionnelle et prodigue des conseils à ses employés,
- le Brésil, la Norvège et le Pérou soutiennent des programmes pour l'enfance.

Nexans participe par ailleurs à des actions de mécénat et s'est associé au projet du musée du Louvre à Lens, dont la construction a débuté en 2010. Nexans apporte son expertise et offre les câbles d'énergie et de communication pour le bâtiment et le parc du musée. Nexans est également mécène du château de Versailles et a fait don de plus de 200 km de câbles pour la rénovation des réseaux électriques.

Au-delà de l'application des politiques du Groupe et des lois locales, de nombreuses entités jouent un rôle important vis-à-vis de leur environnement social et dans l'éducation. C'est le cas notamment au Pérou où un livre sur les « valeurs » est distribué et expliqué à l'ensemble des enfants des employés. En Corée, comme l'an passé, de nombreuses actions ont été organisées

---

<sup>1</sup> Ne tient pas compte des pays dans lesquels cette information n'est pas diffusée en raison de la réglementation locale.

afin de renforcer la culture d'entreprise, la communication et la relation de confiance entre les membres de l'entreprise.

Les actions en faveur de l'environnement sont également très présentes avec par exemple les objectifs de réduire la consommation d'énergie ou de recycler les matières à travers le tri des déchets, comme c'est le cas au Benelux.

L'Australie et le Brésil ont mis en place avec succès des plans d'actions environnementaux afin par exemple de réduire la consommation d'eau et les émissions de gaz à effet de serre. Le Brésil a planté un nombre important d'arbres dans son usine d'Americana.

La Norvège soutient une organisation environnementale internationale, Bellona, par une donation financière.

Suite au tremblement de terre qui a frappé Haïti en janvier dernier, les employés de Nexans Amérique du Nord ont fait une donation à la Croix Rouge Internationale.

### 9.3.12 Activité Faisceaux

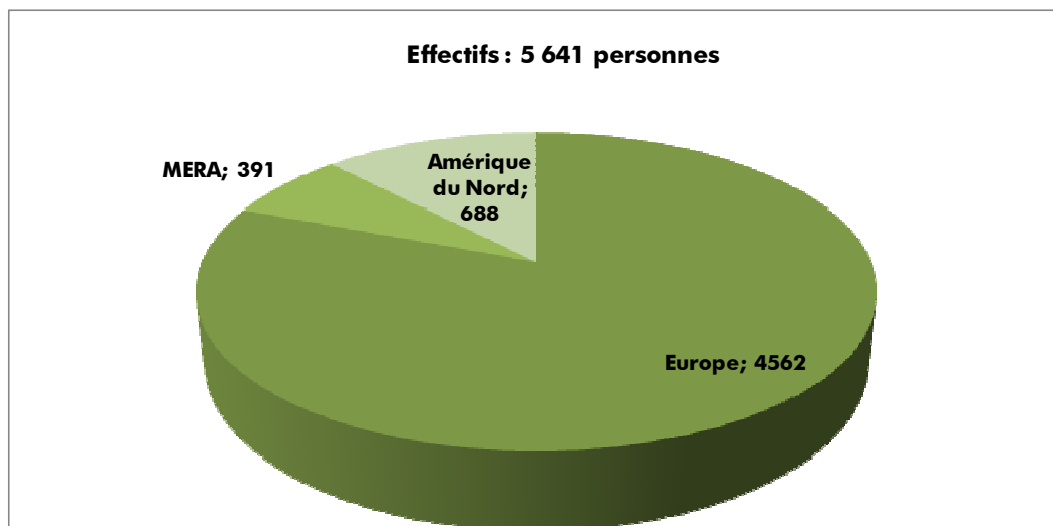
Compte tenu de la spécificité de l'Activité faisceaux, les données sociales relatives à celle-ci sont présentées séparément.

Les effectifs de l'activité faisceaux, basée essentiellement en Europe, ont fortement progressé en 2010 (+30%).

Cette forte hausse est liée à la reprise de l'activité automobile :

- en Amérique du Nord : rebond significatif de la demande de fabricants de camions américains qui s'est traduit par une augmentation de plus de 50% des effectifs de l'usine au Mexique.
- en Europe : les effectifs ont augmenté en Roumanie, en République Tchèque afin d'accompagner la reprise d'activité des constructeurs automobiles et l'exécution de nouveaux contrats. La reprise d'activité des Harnais industriels a également conduit à accroître les effectifs en Slovaquie.

Une grande part des salariés sont à contrat à durée déterminée (38%).



Effectif : nombre de personnes sous contrat avec une entité Nexans consolidée à la date indiquée

(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Afin de faire face aux variations de charge et pour tenir compte des gains de productivité, les effectifs de l'activité faisceaux ont connu de fortes variations sur l'année 2010.

L'essentiel de ces recrutements a eu lieu sur le premier semestre. Une grande partie des départs naturels est liée à la fin de ces contrats à durée déterminée.

La variation nette des effectifs est très fortement positive en 2010 et reflète une amélioration nette de l'activité par rapport à 2009.

	<b>Europe</b>	<b>Amérique du Nord</b>	<b>MERA</b>	<b>FAISCEAUX</b>
Départs naturels	(1 496)	(634)	(161)	<b>(2 291)</b>
Restructurations	(22)	0	0	<b>(22)</b>
Embauches	2 286	1 002	348	<b>3 636</b>
Effets périmètre	0	0	0	<b>0</b>
Transferts	9	0	0	<b>9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>777</b>	<b>368</b>	<b>187</b>	<b>1 332</b>

(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Les départs naturels comprennent les démissions, les départs à la retraite, les départs volontaires ou non négociés individuellement, les décès et les fins de contrats (CDD).

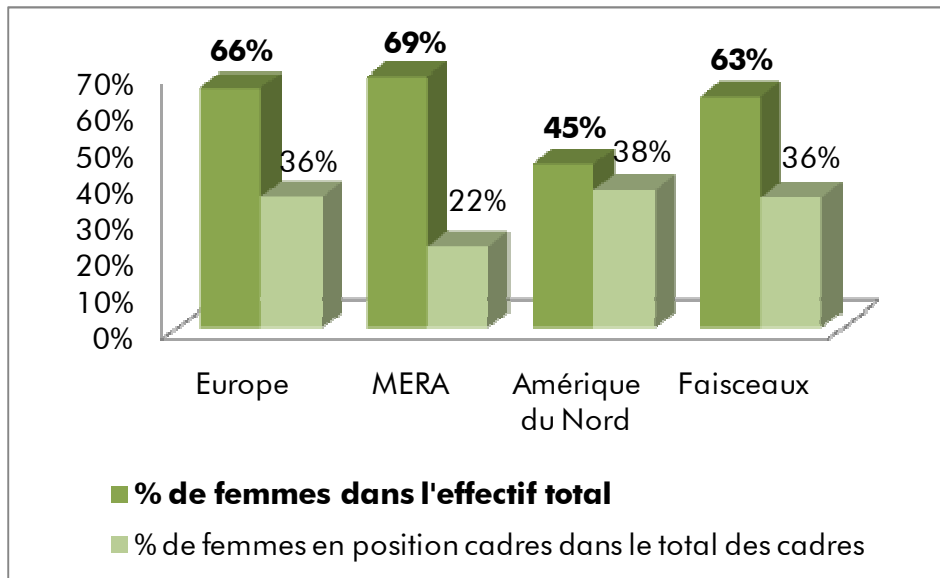
Les restructurations concernent les personnes parties dans le cadre d'un plan collectif de licenciement (CDD ou CDI).

Les embauches comprennent les personnes recrutées à l'extérieur du Groupe Nexans (CDD ou CDI) ainsi que des personnes qui étaient au préalable en contrat d'intérim.

Les effets de périmètre comprennent l'entrée ou la sortie d'effectifs liés à une acquisition ou cession d'activité/société juridique (CDD ou CDI).

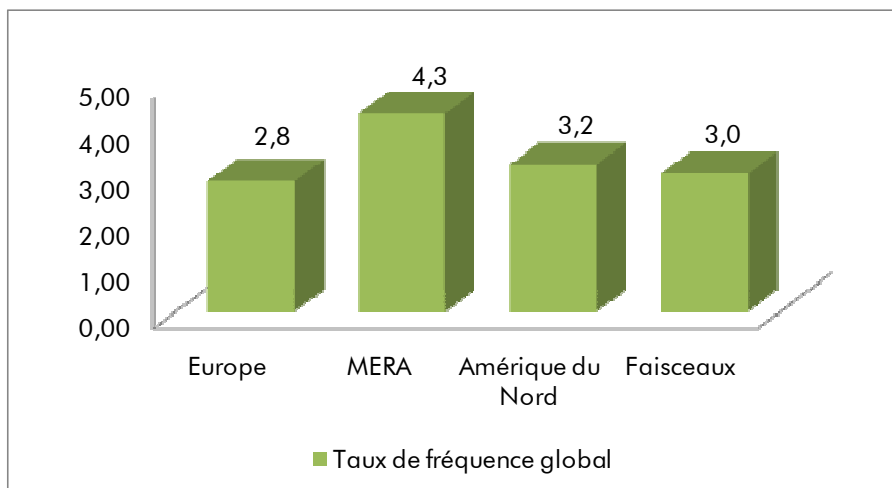
Les transferts comprennent les personnes qui ont changé d'employeur à l'intérieur du Groupe (CDD ou CDI).

La majorité de ces employés sont des femmes comme le démontre le graphe ci-dessous :



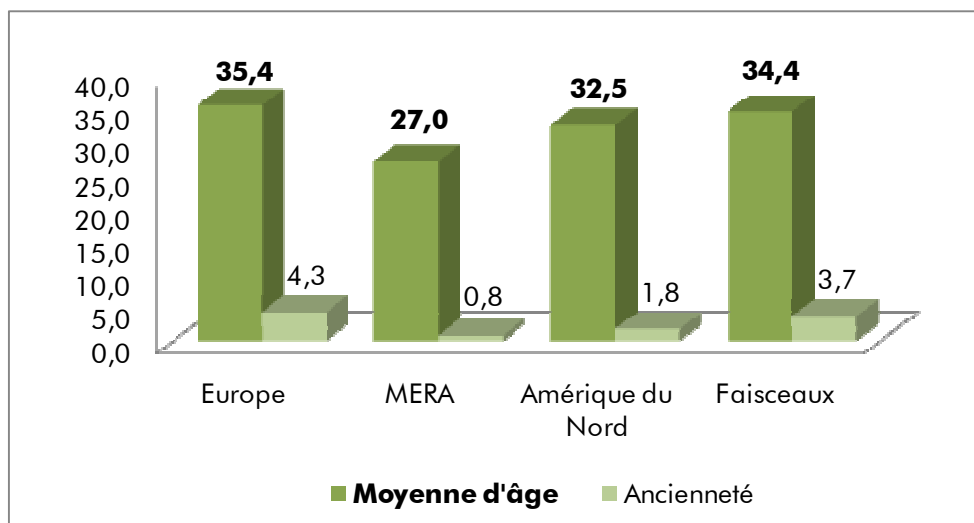
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Le taux de fréquence global des accidents au travail de l'activité faisceaux est globalement inférieur à 5 :



(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Taux de fréquence global des accidents de travail = (Nombre total d'accidents de travail avec arrêt de travail supérieur à 24 heures / Nombre total d'heures travaillées) \* 1 000 000.



La moyenne d'âge au sein de l'activité est relativement jeune et est de 34,4 ans. L'ancienneté moyenne est de 3,7 ans.

## 9.4 Données environnementales

### 9.4.1. Politique du Groupe Nexans en matière d'environnement

L'environnement et la sécurité des biens et des personnes sont au cœur des préoccupations de Nexans. La politique du Groupe est définie dans la charte « Maîtrise des risques industriels » signée par le Président-Directeur Général du Groupe et diffusée à l'ensemble des sites dans le monde et disponible sur le site intranet. Celle-ci porte sur l'amélioration continue des sites de production, grâce à des audits de contrôle, ainsi que sur l'évaluation des risques liés aux produits et procédés de fabrication.

L'engagement de Nexans dans la protection de l'environnement passe également par la formation du personnel à un ensemble de bonnes pratiques dans le domaine.

Sur le plan de l'organisation, la politique en matière d'environnement est pilotée par la Direction Industrielle et Logistique du Groupe, rattachée au Comité de Direction. La Direction Industrielle supervise la stratégie industrielle, les budgets d'investissement et l'ingénierie des grands projets industriels. Cette Direction gère par ailleurs les projets transversaux et notamment le développement des produits et des processus, ainsi que le parc machines du Groupe. Dans chacun de ces domaines, elle s'assure du respect et de la protection de l'environnement.

Les règles édictées et les objectifs fixés par la Direction Industrielle en matière environnementale s'appliquent à l'ensemble des unités à travers le monde.

Le programme d'amélioration continue des sites de production est piloté par le Comité Environnement et Produits qui rassemble deux membres du Comité de Direction, la Direction Industrielle et Logistique, la Direction Technique, la Direction des Achats, la Direction Juridique, la Direction de la Gestion des Risques et la Direction Marketing. Ce Comité se réunit deux fois par an.

- **Gestion de l'environnement : mesures prises pour assurer le respect des règles en vigueur**

Un système interne de gestion environnementale a été mis en place depuis la création de Nexans et étendu à tous les sites. Son objectif est de réduire les risques de pollution et de maîtriser les coûts environnementaux (consommation d'énergie, d'eau, de matières premières ou de produits dangereux, élimination et recyclage des déchets).

En ligne avec la norme ISO 14001, ce système s'appuie sur un suivi annuel de l'ensemble des sites à l'aide d'un questionnaire abordant 12 thèmes environnementaux et au travers d'une grille de notation. Ce questionnaire, mis en ligne sur l'intranet en 2008, recense par ailleurs les investissements réalisés durant l'année pour améliorer les performances environnementales. Quant à la grille de notation, elle évolue chaque année en fonction de l'évolution de la réglementation et des axes d'amélioration souhaités par le Groupe. En 2010 comme en 2009, les points particulièrement évalués ont porté sur le recyclage de l'eau dans les usines pour en limiter la consommation, le recyclage et la valorisation des déchets, mais également sur l'identification des risques environnementaux majeurs (avec mise en place de plans de crise adaptés), ainsi que sur le stockage des fluides dangereux.

Un manuel Environnement Groupe, mis en place par le Comité Exécutif en janvier 2005 et actualisé en novembre 2008, est adressé à tous les sites de production. Il décrit les dispositions du système de gestion environnementale mis en place au sein de Nexans et notamment les objectifs, procédures, plans de crise et outils à la disposition des sites. Il constitue un document de référence pour les systèmes de gestion environnementale des usines. Il rappelle l'organisation du Groupe et le rôle des Directions Pays quant à la responsabilité de la mise en œuvre de la politique environnementale du Groupe.

Une fois les questionnaires analysés, des recommandations sont renvoyées aux sites sous forme de synthèses et de diagrammes. Elles permettent de corriger la situation par des plans d'action adaptés aux sites en vue d'améliorer leur gestion de l'environnement. Un suivi de recommandations est effectué une fois par an.

Depuis 2003, le Groupe a mis en place un programme d'audits annuels des sujets traités par le questionnaire, réalisés par une société extérieure spécialisée.

En 2010, 32 sites ont été ainsi audités et ceux qui ont été considérés comme mettant en place une bonne gestion de l'environnement se sont vus attribuer le label EHP (Environnement Hautement Protégé). A fin 2010, 67 sites du Groupe ont reçu le label EHP, soit 72% des sites suivis.

Les sites n'ayant pas obtenu le label EHP ont reçu des recommandations à mettre en œuvre pour l'obtenir et ont lancé des actions correctives. Ces actions sont intégrées dans les plans à trois ans des usines.

Ce programme, uniforme pour l'ensemble des sites, a pour but de vérifier toutes les informations concernant les consommations de matières (eau, solvants, énergie, emballages, etc.), les rejets dans l'air et dans l'eau, le niveau de protection du sol, l'état des stockages, les volumes de déchets et les modes de recyclages, ainsi que les impacts des activités du Groupe en terme de bruit.

Parallèlement à ce système, un certain nombre d'usines du Groupe sont engagées dans un processus de certification ISO 14001. A fin 2010, 55 sites du Groupe sont certifiés ISO 14001.



## 9.4.2 Conséquences environnementales de l'activité et mesures prises pour en limiter l'impact

L'impact sur l'environnement des principales activités de Nexans peut se résumer selon les secteurs, comme suit :

- **Métallurgie du cuivre et de l'aluminium**

Les principales ressources concernées sont l'énergie (gaz naturel) et l'eau, qui est utilisée pour la vapeur et le refroidissement. L'essentiel de l'eau consommée est recyclé (95 %).

- **Câbles d'énergie et de télécommunication cuivre**

La fabrication des conducteurs (tréfilage et câblage) est consommatrice d'énergie électrique pour le recuit et d'eau additionnée d'huile en émulsion pour la lubrification du tréfilage. Les rejets sont filtrés, traités et recyclés.

La fabrication des câbles par extrusion nécessite de grandes quantités d'eau de refroidissement, qui est largement recyclée. La consommation reste donc faible. Les rejets dans l'air sont traités par des aspirateurs filtres spécifiques à chaque installation et soumis aux seuils d'émission établis par chaque pays. La consommation de solvants est très faible au regard des très grandes quantités de câbles produites (cela concerne essentiellement les encres de marquage, dont un traitement spécifique est prévu par le Groupe : petites armoires de stockage, hottes aspirantes pour le nettoyage des pistolets encrues ou des molettes).

- **Recyclage des déchets : une société commune dédiée**

Le Groupe Nexans est très impliqué dans le recyclage de ses déchets de fabrication, par le biais de la société RECYCABLE, dont il possède 36 % des parts. Cette société a recyclé 14 123 tonnes de déchets de câbles en provenance des usines Nexans en 2010. Le tri des déchets d'usine, en plus du recyclage des déchets câbles, permet de valoriser la plupart d'entre eux : bois, papier, carton, produits ferreux, huiles machines, batteries, déchets spéciaux, etc.

- **Indicateurs environnementaux**

	2008	2009	2010
Nombre de sites suivis	93	95	92
Consommation d'énergie	1 657 900 MWh	1 407 000 MWh	1 425 400 MWh
<i>Dont électricité</i>	890 000 MWh	794 000 MWh	821 300 MWh
<i>Dont fuel</i>	87 900 MWh	85 500 MWh	83 100 MWh
<i>Dont gaz</i>	680 000 MWh	516 100 MWh	504 400 MWh
Consommation d'eau	4 760 000 m <sup>3</sup>	4 400 000 m <sup>3</sup>	3 000 000 m <sup>3</sup>
Consommation de solvants	940 t	810 t	720 t
Consommation de cuivre	650 000 t	546 000 t	510 000 t
Consommation d'aluminium	138 000 t	139 000 t	138 000 t
Nombre de sites équipés de moyens de recyclage de l'eau (1)	74	76	86
Tonnage de déchets	103 800 t	91 910 t	97 280 t
Dont déchets spéciaux	6 730 t	6 360 t	6 580 t
Tonnage de déchets de câbles	21 700 t	18 335 t	14 123 t

usines recyclés (2)			
Emissions CO <sub>2</sub> (3)	-	541 000 t eq CO <sub>2</sub>	445 000 t eq CO <sub>2</sub>
Nombre de sites EHP	52	60	67
Nombre de sites ISO 14001	38	56	54

(1) Sites dont au moins 75% des machines sont équipées d'un recyclage d'eau.

(2) Tonnage traité par RECYCABLE.

(3) Emissions de CO<sub>2</sub> incluant les émissions directes et certaines émissions indirectes (consommation d'électricité et de vapeur, pertes en ligne d'électricité, production des combustibles fossiles consommés, utilisation d'emballages, mise en décharge de déchets).

(-) non disponible.

Ces chiffres, qui sont une estimation basée sur les données collectées, concernent le périmètre du Groupe au 31 décembre 2010.

- **Dépenses environnementales**

En 2010, le total des dépenses consacrées à l'environnement est de 5,5 millions d'euros (7,1 millions d'euros en 2009). Ces dépenses couvrent notamment les éléments suivants : les taxes à caractère environnemental (ex. : taxes sur l'eau), l'entretien (comme l'achat de filtres), les analyses et contrôles, les redevances et les permis.

- **Investissements en environnement et provisions pour risques**

**Les investissements :**

Les investissements consacrés en 2010 à l'environnement se répartissent de la manière suivante:

	Protection du sol et des eaux	Protection de l'air et économies d'énergie	Réduction des déchets et divers	Bruit	Élimination des transformateurs PCB (en France)	<b>Total</b>
Montant (en milliers d'euros) :	680	1 796	1 892	156	90	<b>4 614</b>

En 2009, les investissements réalisés étaient de l'ordre de 4,2 millions d'euros.

**Protection du sol et des eaux :**

La dégradation actuelle des nappes phréatiques et la gestion de l'eau comme ressource rare au niveau mondial constituent un enjeu prioritaire du développement durable. Nexans participe à la réflexion et à l'action sur ce sujet en renforçant la surveillance sur la rétention des liquides polluants dans les zones de stockage et d'utilisation et en poursuivant son action sur le recyclage des eaux.

**Protection de l'air et économies d'énergie :**

Les économies d'énergie sont une préoccupation du Groupe. Différents investissements ont ainsi été réalisés dans ce domaine : dans les usines, remplacement de compresseurs d'air par des équipements modernes moins consommateurs d'énergie, et en ce qui concerne les produits, amélioration du facteur de puissance (diminution de la puissance réactive) et amélioration des réseaux électriques.

***Les provisions pour risques :***

Au 31 décembre 2010, le montant des provisions pour risques en matière d'environnement s'élève à 6,5 millions d'euros (voir paragraphe 6.2.7 du présent Rapport de Gestion pour une présentation des risques industriels et environnementaux).

## Annexe 1

### Résultats financiers au cours des cinq dernières années

	2010	2009	2008	2007	2006
<b>I- Capital en fin d'exercice</b>					
a) Capital social (en milliers d'euros)	28 604	28 013	27 936	25 678	25 265
b) Nombre d'actions émises	28 604 391	28 012 928	27 936 953	25 678 355	25 264 955
<b>II- Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	12 882	14 498	18 262	13 263	13 061
b) Résultat avant impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	38 136	71 586	106 864	92 939	134 305
c) Impôts sur les bénéfices	(672)	(256)	3 199	672	-249
d) Intéressement et participation des salariés dus au titre de l'exercice	121	95	124	74	152
e) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	28 684	61 743	94 461	110 031	88 095
f) Résultat distribué		28 101	55 942	50 744 *	31 648
<b>III- Résultats par action (en euros)</b>					
a) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,33	2,56	3,71	3,59	5,32
b) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	1,00	2,20	3,38	4,28	3,49
c) Dividende attribué à chaque action		1,00	2,00	2,00	1,20
<b>IV- Personnel</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (en nombre de salariés)	6	6	6	6	6
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	3 101	4 924	4 719	3 351	3 556
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (en milliers d'euros)	1 023	1 641	1 573	1 117	1 185

\* Ce montant n'inclut pas un complément de dividende de 10 650 euros afférent à 2006 payé le 22/02/2008.

## Annexe 2

### Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2010

Résolutions votées par l'AG du 25 mai 2010*	Plafonds par résolution**	Sous-plafonds communs à plusieurs résolutions **	Plafonds communs à plusieurs résolutions**	Utilisation au cours de l'exercice 2010
Emission d'actions avec droit préférentiel de souscription (R10) avec éventuelle option de sur-allocation en cas de succès (R14)	14 000 000 €	-		/
Émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital (OC, ORA, OBSA, OCEANE...) sans droit préférentiel de souscription par offre au public (R11) ou par placement privé (R12) avec éventuelle option de sur-allocation en cas de succès (R14)	Actions = 4 000 000 € ( < 15 % du capital)  Titres de créances = 300 000 000 €		14 000 000 €	/
Emission d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société sur ses propres titres ou sur les titres d'une autre société, sans droit préférentiel de souscription (R13) avec éventuelle option de sur-allocation en cas de succès (R14)	4 000 000 € ( < 15 % du capital)	4 000 000 € ( < 15% du capital) -		/
Emission d'actions ou de valeurs mobilières réservée à une catégorie de bénéficiaires dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés (R18)	100 000 €			Emission de 97 437 actions nouvelles à Société Générale dans le cadre de l'opération d'actionariat salarié Act 2010
Emission d'actions rémunérant des apports de titres (R15)	5% du capital social	-		/
Emission d'actions par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (R16)	10 000 000 €		-	/
Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise (R17)	400 000 €		-	Emission de 385 030 actions nouvelles aux salariés du Groupe (opération d'actionariat salarié Act 2010).
			<b>Plafond global de 24 800 000 €</b>	

\* L'abréviation « R... » indique le numéro de la résolution soumise à l'Assemblée Générale du 25 mai 2010.

\*\* Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées correspond au nombre maximal d'actions susceptibles d'être émises dans la mesure où la valeur nominale d'une action de la Société est égale à un euro.

NB - Utilisation début 2010 d'une autorisation de l'Assemblée Générale du 26 mai 2009 : le Conseil du 9 mars 2010 a adopté un plan d'options n° 9 comportant l'attribution d'un total de 395 490 options au bénéfice de 216 bénéficiaires (pour des précisions, voir section 7.4 du rapport de gestion 2010).